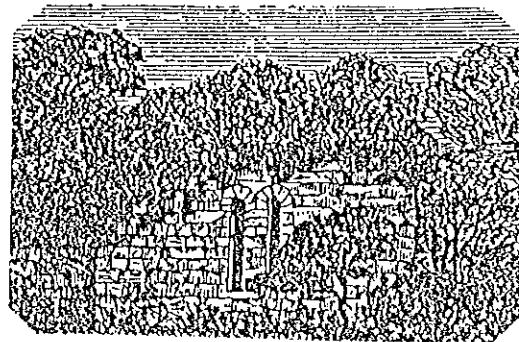


ROBERT SIMONNAUD.

Vice-Président de la Société
Archéologique et Historique
de la Charente

- PU YME R L E -

.Une chapelle perdue dans la forêt.



Etude historique et architecturale
de l'ancien ermitage cistercien

Commune de Aussac - Vadalle, Charente.

-1985-

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
999
1000

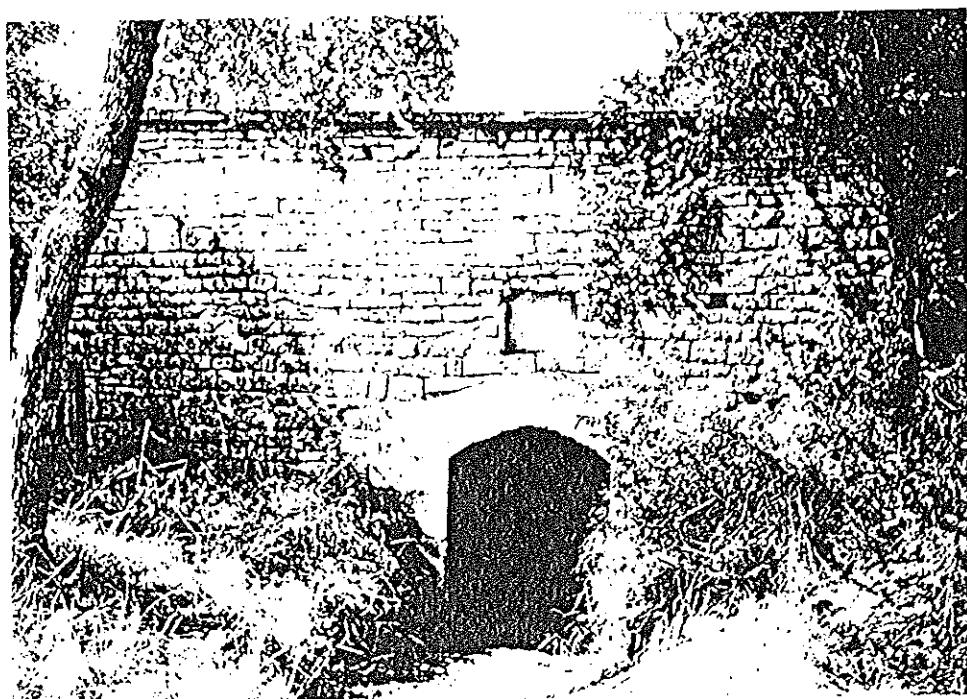
HISTOIRE DE PUYMERLE

- S O M M A I R E -

Page 3 : Ordre de Citeaux

La vie des moines cisterciens de Puymerle

- 4 : L'Abbaye d'Obazine en Corrèze
- 7 : L'Abbaye de Grosbos, paroisse de Charras
- 11 : Origine et Histoire du fief de Puymerle
- 19 : Plan du territoire de Puymerle
- 20 : Acte de donation à la commune d'Aussac
- 23 : Notes historiques sur les seigneurs de Chalonne
- 28 : Le logis de Villesion
- 29 : Description architecturale de la chapelle
- 30 : Plan de la chapelle
- 33 : La maison et les dépendances de la Cénobie
- 35 : La citerne
- 38 : L'origine du pèlerinage
- 40 : Légende et Iconographie de Sainte-Quitterie
- 43 : Amusantes notes publiées en 1865
- 45 : Autres notes sur le pèlerinage vers 1900
- 48 : Les chênes de Puymerle abattus par la tempête en 1983.



- Entrée de la chapelle -

P U Y M E R L E

Cénobie de Sainte-Quitterie de Puymérle, membre
de l'Abbaye Notre-Dame de Grosbos, Ordre de Citeaux
(Cisterciens)

Présentation de l'Ordre religieux de Citeaux, ainsi que le mode de vie imposé aux moines cisterciens

Les débuts de l'Ordre de Citeaux, (près de Dijon), sont pénibles : un an après sa fondation par Robert de Molesnes (1098), celui-ci doit rejoindre sa communauté de Molesmes qu'il a abandonnée et qui le réclame.

Quand, en 1108, Etienne Harding devient abbé, l'avenir paraît sombre, faute de recrutement. Pourtant en 1112, une trentaine de jeunes Bourguignons arrivent à Citeaux et parmi eux, il y a Saint Bernard. En quelques années, douze monastères sont fondés. Dès lors, le développement se précipite : quatre vingt maisons en 1134, trois cent cinquante à la fin du XII^e siècle, sept cents un siècle plus tard.

Saint-Bernard domine l'Ordre et la Chrétienté pendant le deuxième quart du XII^e siècle. Personnalité étrange et contradictoire que celle de ce mystique, convaincu de la supériorité de la vie monastique, mais entraîné par les circonstances à prendre en mains les plus grandes affaires de son temps : "les affaires de Dieu, dit-il superbement, sont les miennes et rien de ce qui le regarde ne m'est étranger". Son influence rayonne sur les Chartreux, les Prémontés, les Chanoines Réguliers, les Templiers, Cluny enfin, où Pierre le Vénérable fait adopter en 1112 des statuts insistant sur le silence et le travail manuel, abrégéant l'office, imposant des restrictions sur la nourriture et le vêtement.

La vie cistercienne est caractérisée par un esprit d'austérité qui impose l'abstinence complète, les vêtements grossiers de laine blanche, et interdit tout ce que la Règle Bénédictine ne permet pas formellement et qui se manifeste quand même à cause de l'éloignement de toute agglomération. La pauvreté est garantie par l'interdiction de percevoir des dimes ou des cens, de recevoir ou d'acheter des terres que les moines ne pourraient cultiver eux-mêmes ; la sobriété des églises va même créer un véritable style architectural. Le travail manuel reprend toute son importance au détriment de l'office et de la vie intellectuelle.

L'ordre est centralisé ; chaque abbé est élu par ses moines, mais est rigoureusement tenu de participer au Chapitre général qui se tient tous les ans dans la maison mère et exerce des pouvoirs étendus. L'Ordre est homogène : toutes les abbayes sont égales entre elles, car Citeaux a toujours essaimé par des fondations nouvelles et non par des réformes de maisons anciennes (1).

(1) Histoire des Ordres Religieux. Que sais-je ? Pages 31.32.33.

L'ABBAYE LIMOUSINE d'OBAZINE, COMMUNE D'AUBAZINE,
CANTON DE BEYNAT en CORREZE

Au commencement du XII^e siècle, deux prêtres du diocèse de Limoges, ETIENNE et PIERRE, avec l'approbation de l'évêque EUSTORGE de cette ville, construisirent un monastère puis une église consacrée à la Sainte Vierge, dans un lieu presque inaccessible, au milieu d'une grande forêt appelée Obazine.

Ayant contacté à l'abbaye de Dalon, GERAUD DE SALES, disciple de ROBERT D'ARBRISSEL de Fontevreau pour initier leurs compagnons à la vie conventuelle, les deux prêtres, décidés à adopter la vie cénobitique, firent revêtir l'habit monastique à leurs religieux le dimanche des Rameaux 12 avril 1142 et l'un d'eux, ETIENNE, devint leur abbé.

En 1147, après une démarche auprès du chapitre général de Cîteaux que présidait cette année-là le pape EUGENE III, ancien moine de Clairvaux et disciple de SAINT BERNARD, ETIENNE demanda son affiliation à cet Ordre Cistercien alors en plein essor. La demande fut favorablement accueillie et Obazine fut placée dans la filiation directe de l'abbaye de Cîteaux.

Presque aussitôt, de nombreuses recrues affluèrent augmentant l'importance du monastère. Cet Ordre religieux Cistercien permettait un développement très rapide.

L'organisation de l'Ordre était un lien de charité mutuelle qui unissait les diverses abbayes. A l'intérieur de chaque maison, des statuts insistaient sur le silence et le travail manuel abrégéant l'office et imposant des restrictions sur la nourriture et le vêtement.

Bientôt, d'Obazine, les moines de SAINT ETIENNE partirent à leur tour, pour fonder au loin, d'autres communautés cisterciennes.

Les compagnons de SAINT ETIENNE étaient dès moines à la fois défricheurs et bûcherons, charpentiers et maçons.

ETIENNE était né vers 1085. Il décéda le 8 mars 1159 dans une de ses abbayes-filles : Bonnaigue (près d'Ussel).

Ses restes furent transférés vers 1280 dans le croisillon sud de l'église abbatiale d'Obazine.

L'Abbaye d'Obazine, diocèse de Limoges, fonde en 1147 La Valette au diocèse de Tulle ; En 1150 Bonnaigue au diocèse de Limoges ; également à cette même date de 1150 La Garde Dieu au diocèse de Cahors ; en 1151 La Frenade diocèse de Saintes ; en 1166 Grosbois diocèse d'Angoulême ; Enfin, en 1261 Gourdon au diocèse de Cahors

Revenons à la date de 1148-1150, où, après avoir fondé deux ans avant, l'Abbaye de La Valette au diocèse de Tulle, les disciples de SAINT ETIENNE créèrent l'abbaye de "Bonnaigue" au diocèse de Limoges (aujourd'hui Tulle), puis celle de la Garde-Dieu au diocèse de Cahors (aujourd'hui Montauban). Ils arrivèrent à cette même époque à une lieue de Cognac, au bord du Ned, à la limite de l'Angoumois et de la Saintonge, alors que Wulgrin II était comte d'Angoulême. Là, les seigneurs de Cognac et Merpins les comblèrent de dons, ce qui leur permit de fonder une abbaye qu'ils dédièrent à la Sainte Vierge. ROBERT, disciple préféré de SAINT ETIENNE, devint ainsi le premier abbé de "La Frenade". Ce monastère, dont d'importantes ruines subsistent encore de nos jours, reçut sa bulle d'institution du pape ALEXANDRE III en 1168. Il appartenait à cette date au diocèse de Saintes.

ETIENNE, le fondateur d'Obazine, était mort le 8 mars 1159. L'abbaye corrézienne continua à prospérer sous le gouvernement de deux abbés, GERARD (1159-1163), puis ROBERT, qui, tout en étant abbé de La Frenade, revint prendre le commandement de l'abbaye mère d'Obazine en 1164 et le garda jusqu'en 1187.

G R O S B O S

En 1151, dès son arrivée et sa nomination à la Frenade, près des forteresses de Cognac et Merpins, ROBERT, son abbé, alla prendre possession d'une autre abbaye qui se trouvait dans la paroisse de Charras, au diocèse d'Angoulême et y installa le deuxième abbé connu de cet établissement, PIERRE I, profès d'Obazine. Cette abbaye, Notre Dame de Font-Vive (fonte-vivo), avait été créée au Xème siècle par un seigneur de Marthon ; elle était alors Bénédictine et appartenait au diocèse de Limoges. Après la nomination de PIERRE I, les moines Cisterciens commencèrent la réforme de cette abbaye qui fut finalement imposée en 1166. Ils changèrent son nom, Font-Vive, en celui de Grosbos (Grosbois), vers 1180 et, l'église étant devenue trop petite, ils décidèrent de la reconstruire. Cette abbatiale fut terminée dans le deuxième quart du XIIème siècle.

.../...

CARTULAIRE D'OBAZINE

CARTULAIRE D'OBAZINE (t^e 112 r^e et v^e)

Robertus de Marthum et filii ejus Wido de Larocha et Fergans (Robert de Marthon et ses fils Guy de la Roche et Fergans) dederunt Obazinensi monasterio mansum de Mascodorz. Dederunt etiam eidem monasterio lo peage per suam terram et per nemus de Grossos-Bosco pascua porcis ejusdem monasterii et ligna predicti nemoris tam ad calefactendum quam ad omnes usus necessarios. Hoc donum fecit Robertus de Marthum pro salute anime sue et parentum suorum et filiorum ac filiarum suarum in manu Stephanii primi abbatis prefati monasterii. Audientibus Maurino Vgone de Cofolen conversis iam dicti monasterii Iterio de Vilaboi Fulcone monaco Helya de Marull Aimirico de Minzac Iterio Gaschet. Anno ab incarnatione Domini M^cXLVII regnante Lodovico rege et in Engolisma civitate Lamberto episcope presidente.

B.N. Nouvelles acquisitions latines, n° 1560.

*R*obertus de marthū. et filiū eius Wido de larocha. et fergans. dederunt obazinensi monasterio mālū de mascodorū. Dederunt etiam eidem monasterio lo peage p suam trām et p nemus de grosso bosco pascua porcis eisdē monasterij. et ligna predicti nemoris tam ad calefactendum quam ad omnes usus necessarios. Hoc donum fecit Robertus de marthū p salutē sū sue - i parentū suorū et filiorū ac filiarū suarum. in manu stephi pīni abbū pītū monasterij. Auchentab⁹ Maurino. Vgonū de cofolen. qūsis iam dicti monasterij. fū de uilaboi. fulcone monaco. Helya de marull. Aimirico de minzac. Iterio gaschet. anno ab incarnatione domini .M. c. XLVII. regnante lodouico rege. - i engolismi ciuitate. Lambēto ep̄o. p̄sidente.

Année 1147 :

Le Cartulaire d'Obazine (ou Aubasine) relate ainsi, pour l'année 1147, les libéralités consenties en faveur d'Etienne, le premier abbé du monastère d'Obazine, au bénéfice de l'abbaye de Grosbot, unie par des liens étroits à l'abbaye du Bienheureux Etienne :

Robert de Marthon et ses fils Guy de la Roche et Fergans ont donné au monastère d'Obazine le mas de Coudour. Ils donnèrent également au même monastère le péage dans sa terre et dans les bois de Grosbot ; le pacage aux porcs dudit monastère et le droit de prendre, dans ladite forêt, des bois, tant pour le chauffage que pour les autres usages. Robert de Marthon a fait ce don, pour le salut de son âme et de celles de ses parents, et de ses fils et filles, à Etienne, premier abbé dudit monastère. Les témoins ont été Maurin, Hugues de Confolens, convers dudit monastère, Iterio de Villebois, Fouques, moine, Elie de Marcuit, Aimery de Minzac, Iterio Gaschet. L'an de l'incarnation du Seigneur MCXLVII, Louis régnant et Lambert étant évêque d'Angoulême. (7)

Les pages du Cartulaire apportent la preuve que l'Abbaye de « Grosso-Boseo » était unie à Obazine l'année 1147, époque où le pape Eugène III, ancien moine de Cîteaux, se trouvait en France. Suivant la « Vita Sancti Stephani », citée par René CROZET, c'est à l'occasion du voyage qui conduisit le pape en France, dans les années 1146-1148, que le saint fondateur d'Obazine s'adressa à lui dans le but d'introduire la règle cistercienne dans son abbaye. L'année 1147 pourrait donc désigner l'année où l'abbatiale de Grosbot passa, sous la dépendance d'Obazine, dans l'obédience cistercienne.

L'ABBAYE de GROSBOS, paroisse de Charras

Continuant l'expansion de l'Ordre religieux cistercien, les moines de Grosbos partirent créer, à quelques lieues de distance de leur abbaye, des "cénobies", sortes de granges monastiques composées d'une "maison" et d'une petite exploitation agricole gérée par quelques religieux et leurs "convers" ou personnel des granges chargés des gros travaux champêtres. Autour de la "maison", et parfois de sa petite chapelle, s'étendaient quelques arpents de landes et de bois bordés d'une vallée plus fertile avec son cours d'eau ou sa source.

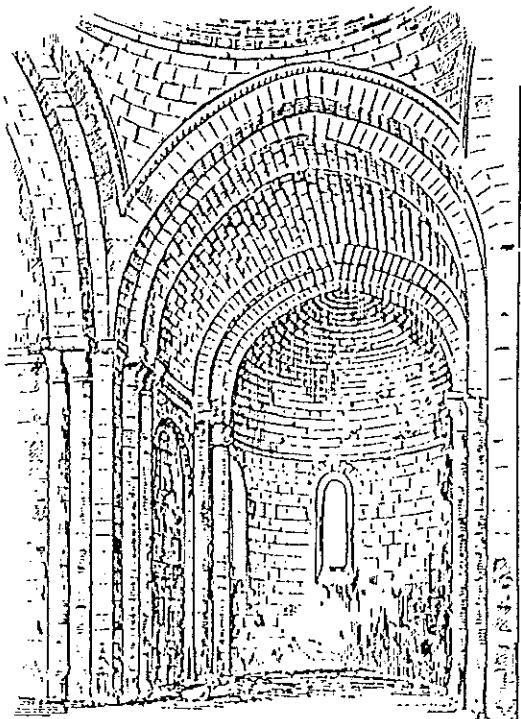
La maison faisait partie, avec ses champs et ses bois, d'une donation offerte à l'établissement religieux par le riche seigneur voisin qui en retirait ensuite annuellement une redevance de quelques sols et deniers. Les moines et leurs converts défrichaient les bois et les landes, cultivaient la terre, donnaient l'hospitalité aux pèlerins et voyageurs et offraient aux faibles et miséables, asile et protection contre les seigneurs souvent violents et injustes. Les opprimés se réfugiaient dans la cour de la grange monastique et s'y trouvaient en sûreté, car elle était "une terre sacrée et inviolable". Telles se présentaient au XIII^e siècle, les granges cisterciennes.

L'abbaye de Notre Dame de Grosbos, avec ses moines d'Obazine, honorait religieusement la très Sainte Vierge et avait son image dans son blason. Celui-ci portait : "d'azur à une Notre-Dame d'argent".



Notre Dame de Grosbos

Charras: l'abbaye de Grosbot



CHARRAS,
ÉGLISE DE GROSBOT.



chef d'œuvre du 10^e siècle fondé par les Bénédictins puis occupé par les Cisterciens, s'étiole inexorablement dans un écrin de verdure, à l'abri des regards indiscrets.

Il nous faut citer les cinq premiers abbés :

- 1 - Jean I, en 1121, reçoit de l'évêque Girard II permission d'ouvrir une chapelle à Lugeth.
- 2 - Pierre I, profès d'Obasine, paraît en 1150.
- 3 - Guillaume I, reçoit de l'évêque Hugues Tizon l'église de Souffrignac en 1155.
- 4 - Bernard I, cité en 1169, accepte de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, en octobre 1172, des terres situées à Juillé et à Lonne. On le voit encore en 1177 et en 1180.
- 5 - Guillaume II reçoit quelques terres du comte Adémare et de la comtesse Alaïs en 1191, et obtient de l'évêque d'Angoulême, Guillaume III, en 1215, confirmation de tous les droits et priviléges de son abbaye.

FONDATION DE LA CHAPELLE DE LUGETH
PRES DE PRANZAC EN 1121

=====

Nous Girard, évêque d'Angoulême, nous faisant un devoir de charité de consentir à la demande de notre vénérable frère Jean, abbé de Font-Vive, nous lui avons concedé le droit de bâtir pour le service de Dieu et la gloire de son nom un oratoire au lieu communément appelé Lugeth. Nous donnons de plus audit abbé et à ceux de ses frères qui servent Dieu la dime de cette terre de Lugeth, que leurs sœurs ont fertilisée. Nous accordons encore à tous les serviteurs, clercs ou laïques desdits frères, le droit de sépulture dans ce même lieu, sauf l'autorité de l'évêque d'Angoulême et le droit de la paroisse sur le territoire de laquelle la chapelle a été construite.

Nous Girard, évêque d'Angoulême, et légat de la Sainte église Romaine.

Charte donnée à Angoulême, l'année 1121 de l'incarnation de notre Seigneur, régnant Louis Roi des Français et Guillaume duc des Aquitains.

(Traduction Abbé Mondon, 1895).

Ego Girardus Engolismensis episcopus presentibus et futuris notum fieri volo quod piae petitionis ve-
nerandi fratris nostri Iohannis, abbatis Fontis Vivi, karitatis intuitu annuendo. concessimus eidem abbati
ut, in loco qui vulgariter Lugeth dicitur, ad dei servitium et ad ejus nominis laudem oratorium edificaretur.
Dedimus quoque et concessimus supradicto abbati atque fratribus ibidem Domino Deo servientibus ut terrae
illis quam propriis laboribus suis excoluerint tam ipsi quam successores eorum dectman quiete habeant et
teneant. Concessimus quidem ut quicunque, sive clerici sive laici sint, de victu praefatorum fratrum pascentur, in
eodem loco sepulturam habeant. Salva auctoritate Engolismensis episcopi, et ecclesiae illius in cuius parochia
oratorium edificatum est parochiali uere
Et ut hoc donum et concessio nostra firmior et certior permaneat. propria manu nostra subscriptissimus et
auctoratis nostrae sigillo firmari fecimus.

Ego Girardus Engolismensis quod et scilicet romane ecclesie legatus,

Facta est autem haec carta engolismensis anno incarnationis dominice. m. c. xx. i. Regnante lodo-
vico rege franco et w. duce aquitanorum;

PHOTO MICHEL VUILLEMEN - TROYES

FIG. 121 : Charte de l'évêque Girard accordant au vénérable frère Jean, Abbé de Font-Vive, l'autorisation de construire un Oratoire au lieu de « Lugeth ».

Ego Girardus, Engolismensis episcopus, presentibus et futuris notum fieri volo quod, piae petitionis ve-
nerandi fratris nostri Iohannis, abbatis Fontis Vivi, karitatis intuitu annuendo, concessimus eidem abbati
ut, in loco qui vulgariter Lugeth dicitur, ad Del servitium et ad ejus nominis laudem oratorium edificaretur.
Dedimus quoque et concessimus supradicto abbati atque fratribus ibidem Domino Deo servientibus ut terrae
illis quam propriis laboribus suis excoluerint tam ipsi quam successores eorum dectman quiete habeant et
teneant. Concessimus quidem ut quicunque, sive clerici sive laici sint, de victu praefatorum fratrum pascentur, in
eodem loco sepulturam habeant. Salva auctoritate Engolismensis episcopi, et ecclesiae illius in cuius parochia
oratorium edificatum est parochiali uere.

Et, ut hoc donum et concessio nostra firmior et certior permaneat, propria manu nostra subscriptissimus et
auctoratis nostrae sigillo firmari fecimus.

Ego Girardus, Engolismensis episcopus et sanctae
Romanæ Ecclesie legatus.

Facta est autem haec carta Engolismensis, anno incarnationis dominice m. c. xx. i., regnante Ludovico
rege Francorum et w. duce Aquitanorum.

Eusèbe Castaigne possédait ce document original signé de la main de l'Évêque. Il publia
sa reproduction et sa transcription dans les B.S.A.H.C. en 1846.

(Montbron en Charente. Jean-Marie DENIS. Tome 1.)

L'ABBAYE de GROSBOS, paroisse de Charras, possédait dans le diocèse d'Angoulême la cénobie (1) de Sainte-Quitterie de Puymerle.

Notre Dame de Grosbos (Beatae Mariae de Grossobosco), Ordre Cistercien, fut fondée au Xème siècle, sous le nom de Notre Dame de Font-Vive, (de Fonte-Vivo), par un seigneur de Marthon. Alors, elle était Bénédictine (2). Vers 1150, elle passa sous la dépendance de l'abbaye Cistercienne (3) de Saint-Etienne d'Obazine en Corrèze, récemment créée, qui lui changea son nom en celui de Grosbos vers 1180.

Cette église abbatiale qui avait été reconstruite à cette époque, fut ravagée par les protestants au XVIème siècle. Son cloître était au Nord et sa salle capitulaire avait une voûte sur ogives. Le tout presque en ruines, fut vendu comme bien national le 27 mai 1791. Les locaux devinrent habitation et l'église grange.

Cette Abbaye possédait en dehors de ses terres et forêts de Charras, des terres que lui avait cédées l'Abbaye de Nanteuil-en-Vallée dans les paroisses de Juillé (Bec-Oiseau ou une chapelle fut construite), et Lonne (La Chaussée, Les Deffends et les Essarts).

Elle possédait également les cénobies suivantes :

. dans le diocèse d'Angoulême :

- Notre-Dame de l'Assomption d'Obésine sous les murs d'Angoulême
- Sainte-Quitterie de Puymerle, paroisse d'Aussac
- Saint.... d'Arsac, paroisse de Garac
- Saint.... de Puymousseau, paroisse de Minzac
- Saint.... de Lugeth, paroisse de Pranzac.

. dans le diocèse de Périgueux :

- Saint.... de Beaussac dans l'archiprêtré de Vieux-Mareuil (Le Repaire).

(1) Cénobie veut dire, communauté de moines.

Cénobite = personne qui mène une vie austère très retirée.

(2) Abbaye de l'Ordre fondé par Saint-Benoît de Nursie, prêtre italien vers 529.

(3) Ordre de Citeaux, hameau de la commune de Saint-Nicolas-les-Citeaux, canton de Nuits (Côte d'Or). Robert de Molesme y fonda en 1098, une communauté religieuse émanée de l'Ordre de Saint-Benoit.

ORIGINE ET HISTOIRE DU FIEF DE PUYMERLE

1191 : Dans l'histoire de l'Abbaye Cistercienne de Notre-Dame de Grosbos à Charras, nous découvrons que le cinquième abbé de ce monastère, GUILLAUME II, reçut en 1191 quelques terres en Angoumois du Comte ADEMAR TAILLEFER, 14ème comte d'Angoulême (père d'Isabelle future reine d'Angleterre), et de sa femme ALAIS, avant d'obtenir en 1215 de l'évêque d'Angoulême GUILLAUME III, confirmation de tous les droits et priviléges de son abbaye (1).

Beaucoup plus précis est le "mémoire" communiqué par M. l'Abbé Mazière à la Société Archéologique et Historique de la Charente, en 1920. De cette pièce, il résulte que : "le fief de Puymerle et toutes ses dépendances fut donné en franchise aumône aux abbés et religieux de Grosbos en 1191, par ADEMAR et ALAIS sa femme, comte d'Angoulême, ainsi qu'il appert par le titre primordial". (Ce mémoire avait été adressé par un abbé de Grosbos à ARNAULD de Ronsenac, procureur du Roi à Angoulême, pour montrer que le fief de Puymerle était bien la propriété de l'abbaye et non celle de la famille ARNAULD qui voulait sans aucun doute se l'approprier fin XVII^e ou au début du XVIII^e siècle (2)).

XIII^e siècle : La chapelle de Puymerle fut construite, ainsi que ses dépendances, au XIII^e siècle. Monsieur LIEVRE attribue aux comtes d'Angoulême la fondation de cet ermitage après en avoir donné le territoire à la fin du XII^e siècle. Un autre historien, Monsieur FAVRAUD, dit qu'une tradition veut que la chapelle ait été édifiée par la suite dans le courant du XIII^e siècle par les moines de l'abbaye cistercienne de Grosbos (3).

1326 : Le 21 janvier 1326, les terres de Puymerle, faute de bras, étaient incultes, mais le curé d'Aussac n'en réclamait pas moins sa rente consistant en quatre "bastades" de vin, six boisseaux de froment et six boisseaux de mûture. Le tribunal de l'évêque d'Angoulême, malgré que les religieux invoquaient l'état inclut de leurs terres, les condamna à servir désormais aux curés d'Aussac une rente annuelle de vingt livres de monnaie courante et à payer les arrérages en livrant de suite douze boisseaux d'orge et cinq "sommées" de vin pur et clairé (4).

.../...

.../...

1378 : Pendant la guerre de Cent Ans, un mémoire de 1378 constate que l'abbaye de Grosbos fut réduite au dénuement le plus complet. "Les religieux, dit le document, sont de présent pour le fait des guerres à très grande pauvreté et misère et en voie de laisser à faire le service divin à tous tens" (5).

La cénobie de Puymerle subit sans aucun doute le même sort. Après le passage des bandes armées Anglaises dans le plat pays de notre province d'Angoumois, il ne restait plus que les ruines des églises et des habitations et la misère pour les pauvres gens.

1453 : Le 5 avril 1453, l'abbé HELIE DE TRYON, 19ème abbé de Grosbos, agissant au nom de son couvent, passe une transaction avec Marguerite CHESNEL, dame de Chalonne et son mari Louis DE MORLAYS, damoiseau. Ceux-ci réclamaient aux religieux deux rentes de 20 sols chacune dues sur les terres de Puymerle et de Broliac. Sur la remarque qu'elles avaient été jadis réduites à 12 sols, 6 deniers, pour chaque domaine, la dame de Chalonne voulut bien se contenir de cette somme (6). (Les premiers seigneurs de Chalonne avaient été les bienfaiteurs de l'abbaye de Grosbos. Ils tenaient en fief sous hommage-lige des comtes d'Angoulême, les territoires de Chalonne, de Chamarande et d'Obézine sous les murs d'Angoulême où se trouvait aussi une chapelle cistercienne dépendant de cette même abbaye.

Avaient-ils participé à la donation des terres de Puymerle par le comte d'Angoulême leur suzerain en 1191 ? probablement, puisque deux siècles et demi plus tard, ils réclamaient encore une rente annuelle pour ce territoire).

1494 : A cette date de 1494, le dernier abbé encore résidant dans le monastère de Grosbos est PIERRE V DE ROUZIER, nommé vingtième abbé le 23 août 1460. Après 1494, les abbés sont commendataires et il ne réside plus à Grosbos jusqu'à la Révolution de 1789 qu'un prieur et un religieux (7).

1558 : Les religieux cessèrent de résider à Puymerle et n'y reparaissent plus après les ravages des protestants en 1558. (8).

1560 : D'après l'historien charentais FAVRAUD, les foires de Puymerle, qui attiraient une immense foule, auraient été établies le 20 septembre 1560 (9). Elles remplacèrent sans aucun doute un pèlerinage bien plus ancien qui vénérait la sainte du lieu "Sainte-Quitterie à l'époque où les moines habitaient la cénobie".

.../...

1595 : Depuis 1595 et jusqu'en 1639, les revenus annuels comprenant un petit quartier de dîmes, ne s'élèvent qu'à 23 écus. Le fermier doit en outre y faire célébrer à ses frais les offices de la fête patronale (Nanglard, Tome 1, page 570).

1639 : En 1639, les religieux cisterciens font quelques tentatives de réparations à Puymerle ; surtout à la chapelle, mais ne peuvent pas, faute de ressources, y maintenir d'une manière régulière, le service religieux. Cependant, tous les ans, un moine de l'abbaye de Grosbos, le jour de la fête patronale, le 22 mai, y célébrait les saints mystères, en présence d'une foule immense venue de tous les points de la province (10).

1733 : En 1733, 1734 et 1735, la rente noble de la chapelle de Puymerle, s'élevant à cinquante quatre sols était payée par Jacques Alanore, à Charles et Louis Guillain en présence du curé de Jauldes et Coulgens, Jean de La Brosse, fondé de pouvoir par procuration.

1755 : Les terres de Puymerle en Aussac, ainsi que celles de La Tour et de la Marche en Coulgens, furent achetées vers 1755 par FRANCOIS BOURDAGE DE COURPESTEAU, écuyer, conseiller du roi, juge-magistrat en la sénéchaussée et siège présidial d'Angoumois, maire et capitaine de la ville d'Angoulême en 1763. Celui-ci par suite de toutes ses charges fort onéreuses qui avaient contribué à déranger sa fortune, en aliéna une part dont Villars et Coulgens en partie (et peut-être Puymerle) vers 1765, à JACQUES PHILIPPE-ETIENNE CONSTANTIN, seigneur de Villars, Coulgens et Terrebourg. (Reible. Histoire de Saint-Ciers).

1777 : La Chapelle Sainte-Quitterie de Puymerle était en ruines au XVIII^e siècle, l'abbé DE PINDRAY, de Poitiers y vint à cette époque en pèlerinage, fut guéri d'une maladie des yeux et en reconnaissance de cette guérison, il fit réparer la chapelle. On voit encore sur la porte d'entrée cette inscription qui rappelle le fait en l'amplifiant un peu :

I AI ETE
REBATIE EN 1777
PAR DE PINDRAY (13)

1778 : En 1778, 79, 80, 81, 82 et 1783, la rente est de une livre deux sols en argent et geline, payée par Jean Alanore "Le Jeune", sous-fermier de la chapelle de Puymerle : "Rente noble, seigneuriale et foncière" (11).

.../...

.../...

1780 : Dans les revenus et charges de l'abbaye de Grosbos en 1780, nous trouvons que les rentes de Puymerle (terres et bois), affermées au sieur BASSET pour neuf ans, depuis janvier 1778, étaient fixées à deux cent trente livres par an (12).

1784 : Nanglard nous dit qu'en 1784, le produit de cette cénobie n'est plus que de cent trente livres par an. (Tome 1, page 570).

1790 : Au cours du XVIII^e siècle, ARNAULD DE RONSENAC, seigneur de Nanclars, qui n'avait cessé au cours de cette fin du XVIII^e de réclamer des droits sur Puymerle, réussit à s'approprier la forêt de ce lieu et perçut par la suite un droit de plaçage sur les marchands installés dans la grande clairière les jours de foires-frairies.

En 1790, il lui fut impossible de rien toucher, aussi, fit-il établir par le Conseil, en 1791, 92 et 93, une taxe sur les vendeurs de pain, de vin et de produits divers. Toutefois, elle ne frappait pas les objets destinés à l'agriculture, comme faux, manches, fourches, paniers et sans doute futaille (14).

1805 : Le 8 thermidor an XIII (27 juillet 1805), le domaine de Puymerle, d'une contenance de 36 hectares, 22 ares, 59 centiares, fut vendu 9 600 livres à PIERRE NADAUD d'Aussac (15).

1913 : Madame ALIN NADAUD-LALANDE donne en toute propriété à la Commune d'Aussac les immeubles qu'elle possède à Puymerle consistant en terres, bois, chaume, chapelle, et grange.

La commune d'Aussac s'engage à consacrer chaque année une somme de cent francs en vue de conserver la frairie qui s'est tenue de temps immémorial à Puymerle au mois de mai. Elle s'engage également à ne couper aucun arbre sur le terrain de la frairie et à conserver la vieille chapelle dans son état actuel en lui maintenant son affectation.

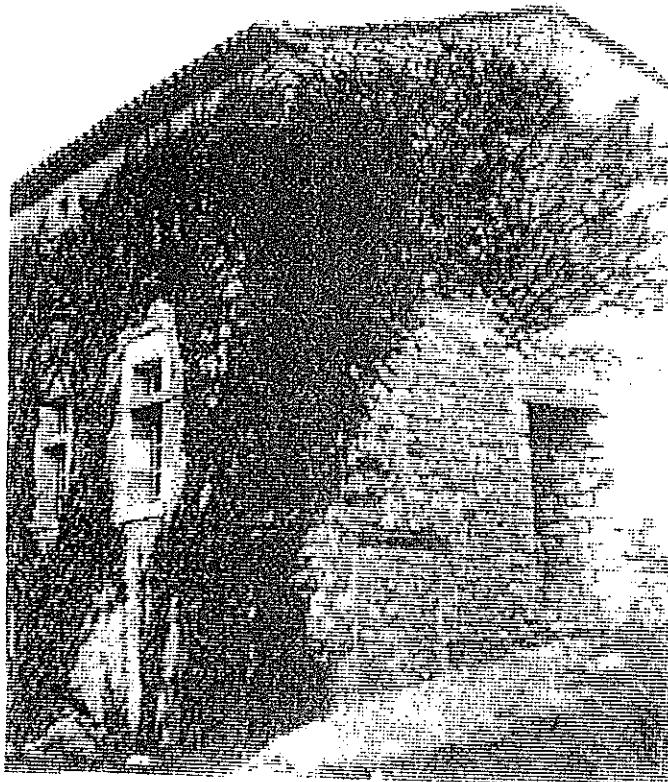
Le revenu des immeubles donnés est évalué à cette date de 1913 à trente francs (acte joint).

1930 : Le village très petit fut abandonné progressivement. Vers 1930, un cultivateur âgé d'environ 50 à 60 ans, Monsieur ALANORE surnommé "Poumarlaud", c'est-à-dire habitant de Puymerle fut le dernier habitant.

Il était sans aucun doute le descendant des anciens "sous-fermiers" du territoire de la Chapelle (sa femme vivait encore en 1962 (16)).

- 1940 : Après lui, il n'y eut plus personne jusqu'à la guerre de 1939-1940. A cette époque, le local principal de la Cénobie, assez bien conservé, avait été réparé et fut habité par des réfugiés. Par la suite, toutes les constructions furent dévastées (17).
- 1985 : Les bâtiments de la Cénobie qui avaient été achetés autrefois par la curé d'Aussac, l'abbé ROLLAND, furent revendus en 1942 (Acte du notaire Degalle de Montignac), à un acquéreur vandale qui aussitôt mit la l'ensemble en le démolissant pour récupérer les matériaux. Ce qu'il en restait fut de nouveau acheté vers 1955-60 par M. Claude Battoue, récupérateur à Angoulême, décédé en juin 1983 (18).

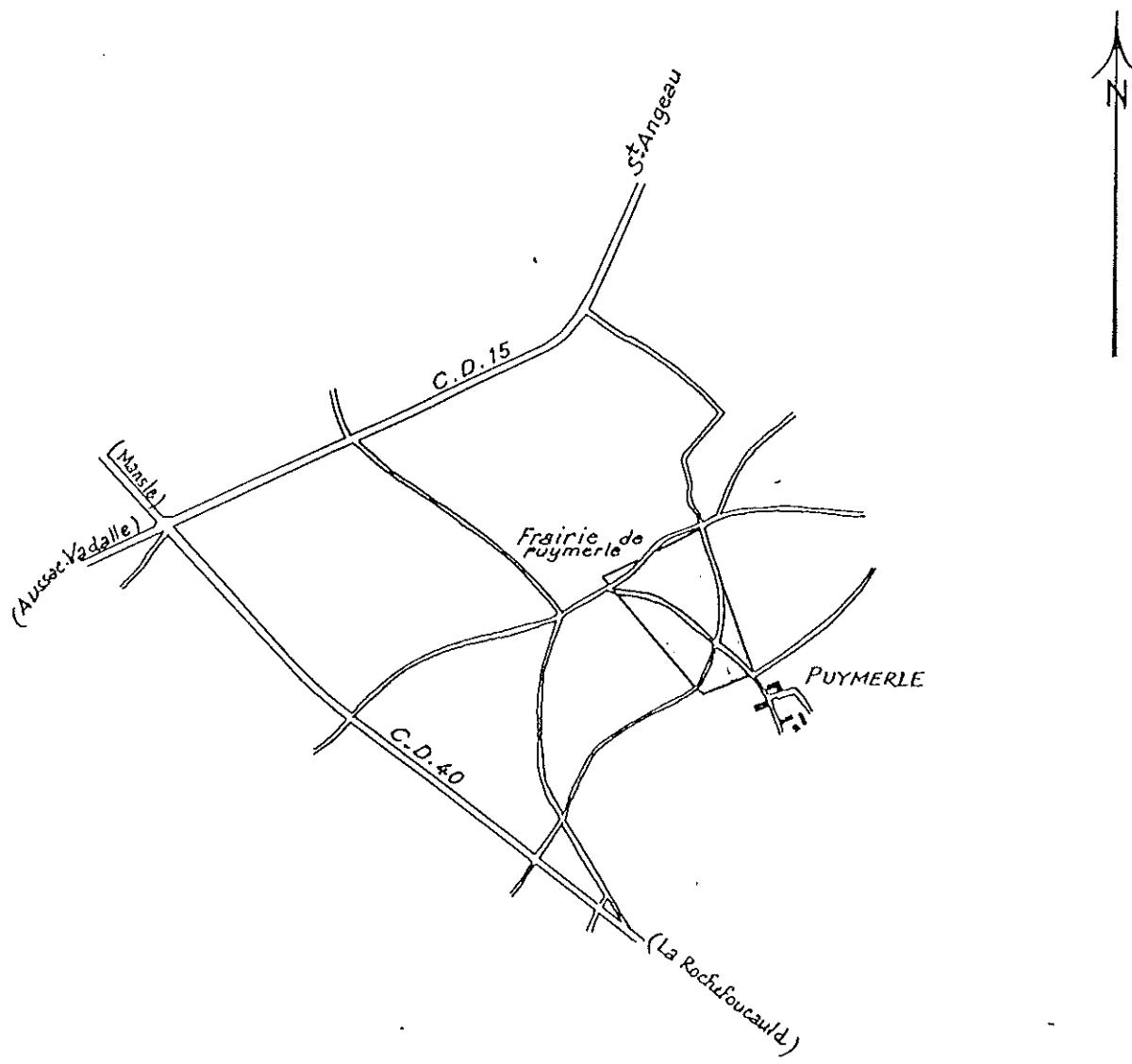
L'actuel propriétaire des ruines de l'ancienne habitation des moines et du petit jardin, en cette année 1985, est M. Jacques Meslier, habitant Giget.



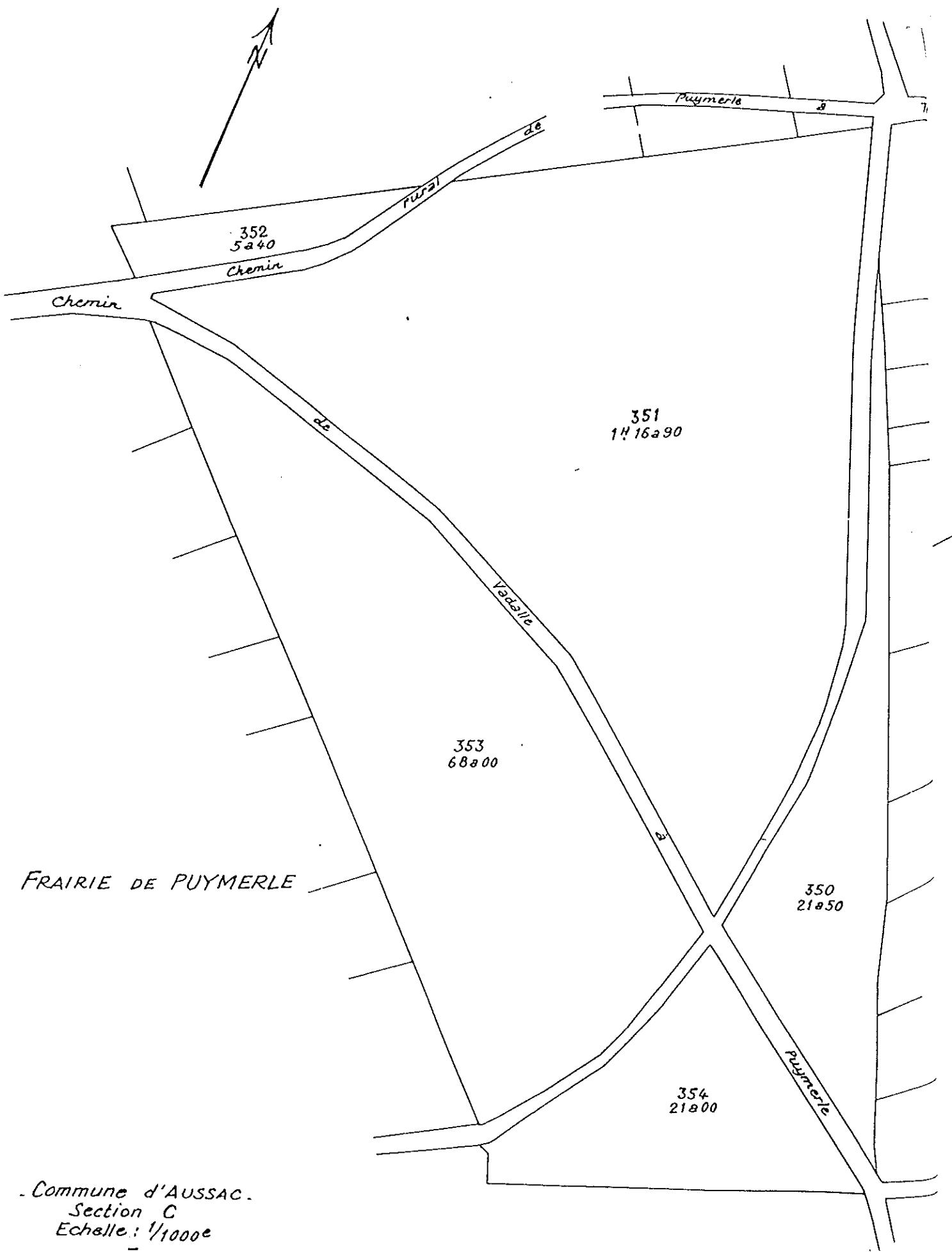
La maison des moines restaurée par l'abbé Rolland.

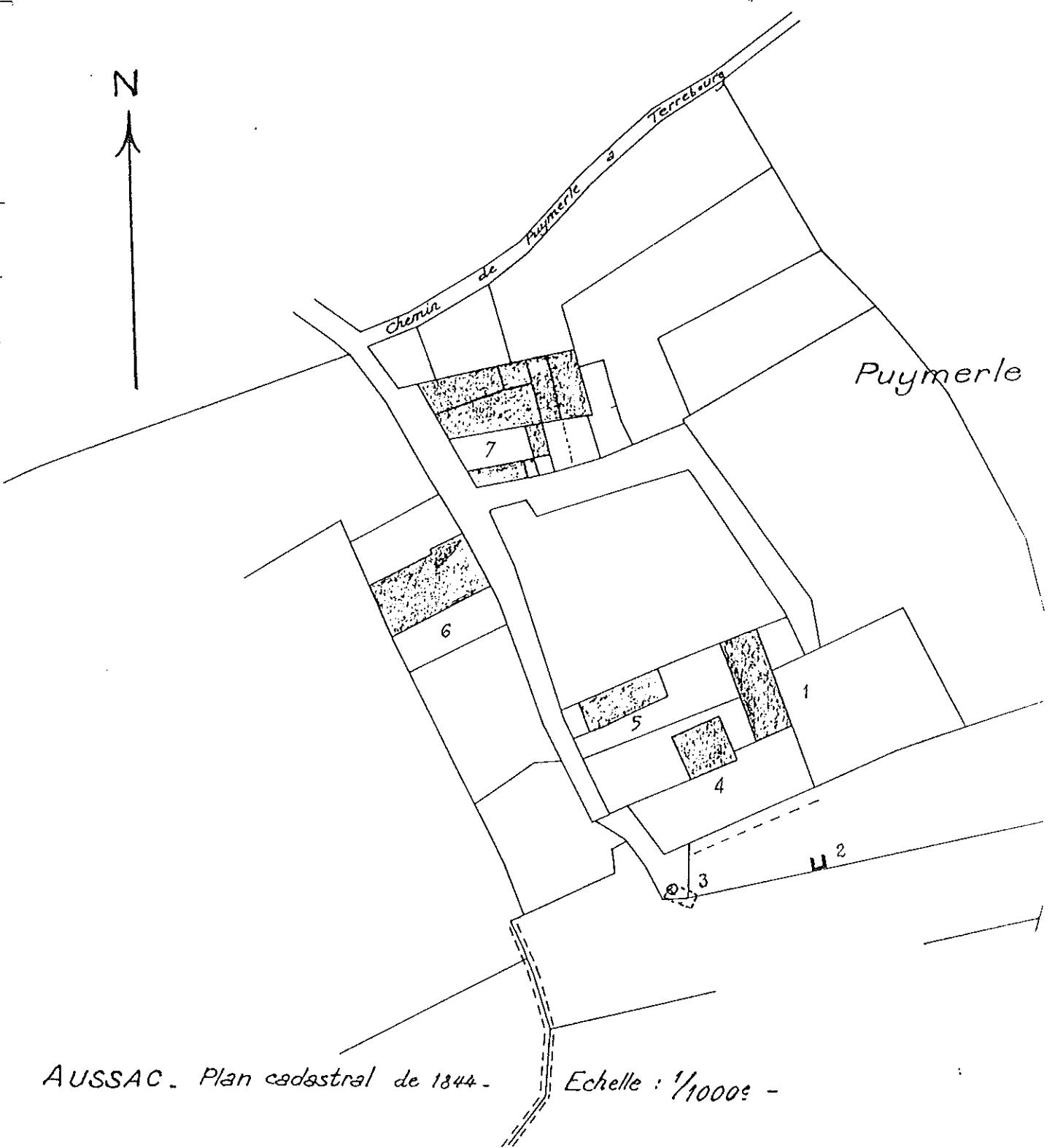
Angle Sud-Est Mai 1938

PLAN DE SITUATION



AUSSAC - 1/100





1 chapelle

2 fontaine

3 citerne

4 maison des religieux

5 four & réserve

6 bâtiment agricole

7 village

RECETTE PARTICULIÈRE
DES FINANCES

Le

Septembre 1908

FONTENAY-LE-COMTE

(Vendée)

NOTE

Madame Alix Madaud-Salard, donne en toute propriété à la commune d'Aussac les immeubles qu'elle possède à Puymorens consistant en terres, bois, chaume, chapelle, grange et compris sous les n° 268, 342, 343, 344, 345, 393, 392, 368, 366, 367, 368 et 369 du plan cadastral, section C.

Cette donation est faite aux conditions suivantes :

- 1^e la commune d'Aussac s'engage à consacrer chaque année une somme de cent francs en vue de conserver la frairie, qui s'est tenue de temps immémorial à Puymorens au mois de mai.

2^e elle s'engage également à ne couper aucun arbre jeune ou ancien, sur le terrain de la frairie, ce terrain étant compris sous les n° 268 et 565 du plan cadastral.

La commune pourra cependant éclaircir le bois faillis qui se trouve placé sur ce terrain, à la condition de laisser au moins cent baliseaux au journal.

3^e Enfin la commune s'engage à conserver la vieille chapelle dans son état actuel, en lui maintenant son affectation.

De son côté, Madame Alain Madaud - Lalande s'engage à payer les frais de la présente donation -

Le revenu des immeubles donnés est évalué à trente francs.

R E F E R E N C E S

- (1) - J NANGLARD (abbé). Pouillé historique du diocèse d'Angoulême Angoulème 1894. Tome 1 p 571 .
- (2) - MAZIERE (abbé) Communication à la Sté Archéologique et Historique de la Charente (séance 12 mai 1920), p.p LVII - LVIII -
- (3) - A. FAVRAUD Puymerle, dans "Le Pays d'Ouest" № du 25 octobre 1912. p p 622 - 623 -
- (4) - A MONDON (abbé) Notes historiques sur la baronnie de Marthon en Angoumois. Angoulème 1897. p 229.
- (5) - A BARREAU Notre Dame d'Obézine à travers les âges. Angoulème - S.D. (1938 p 34).
- (6) - A MONDON (abbé) Notes historiques p 234 -
- (7) - J. NANGLARD (abbé) Pouillé ..., Tome 1, p 573 -
- (8) - MARTIN - BUCHEY Géographie historique et communale de la Charente Chateauneuf s/ Charente 1914 Tome I pp 448 - 449.
- (9) - A FAVRAUD Puymerle, dans "Le Pays d'Ouest" № du 25 Octobre 1912. p 658 -
- (10) - H DALLET L'Ermitage de Puymerle, dans "La Charente Libre" 24 Février 1978 -
- (11) - J CHAUVEAUD Deux reçus de rente signés des curés, Messieurs de La Brosse et Alligant - Copie - Archives J.C.
- (12) - A MONDON (abbé) Notes Historiques ..., p 269 .
- (13) - A FAVRAUD Puymerle (C F note 3).
- (14) - J GEORGES La commune d'Aussac pendant la Révolution Angoulème - 1910 - p p 7 et 8 -
- (15) - A MONDON (abbé) Notes Historiques ...; p 266.
- (16) - J CHAUVEAUD Notes manuscrites.
- (17) - G GABORIT recensement des monuments anciens (25-5-1952).
- (18) - J CHAUVEAUD Notes manuscrites .

QUELQUES NOTES HISTORIQUES SUR LES SEIGNEURS
DE CHALONNE, QUEMANDEURS DE RENTES POUR LE FIEF
DE PUYSERLE, SOUS L'ANCIEN REGIME

Les seigneurs de Chalonne, après avoir été les bienfaiteurs de l'abbaye Cistercienne de Grosbos, ne cessèrent de réclamer des droits et des rentes sur Puymerle du XVème au XVIIIème siècle.

Deux historiens charentais, les abbés NANGlard et MONDON attribuent la fondation de la cénobie des "Frères d'Obezine" sous les remparts d'Angoulême à la libéralité d'un seigneur de Chalonne. Cette cénobie relevait des religieux cisterciens de Grosbos tout comme Puymerle, et pour "Obezine", l'abbaye devait payer chaque année une rente fixe de "trois sols, quatre deniers et trois boisseaux de sel".

Vers le milieu du X IIIème siècle vivait à Chalonne, seigneurie située sur la paroisse de Saint Jacques de l'Houmeau le seigneur SEGUIN CERDANH qui continuant sans doute la tradition de ses prédécesseurs, aimait comme eux doter le monastère charentais.

Il lui donna ou du moins, lui laissa, au cas où la donation eût été faite par ses devanciers, une maison avec dépendances et jardins sise à Angoulême, près des remparts, appelée maison d'"Obezine" (Cette cénobie paraît pour la première fois en 1233).

1254 : En 1254, le 21 décembre, SEGUIN CERDANH, seigneur de Chalonne en fit hommage-lige au comte d'Angoulême HUGUES XII DE LUSIGNAN, dont il était vassal. Huit ans après, d'accord avec son frère ELIE, il ratifia en faveur de Grosbos plusieurs autres donations.

Par la suite, les seigneurs de Chalonne réclamèrent pour "Obezine" une rente annuelle et perpétuelle qui s'élevait à celle énoncée ci-dessus en disant que ces maisons et dépendances "mouvaient" de leur seigneurie et qu'ils en avaient le "domaine direct". SEGUIN CERDANH vivait encore en 1289.

XIVème siècle : L'Abbé NANGlard dans son Pouillé Historique, tome 1, page 569, dit que la cénobie de "Sainte-Quitterie" de Puymerle payait au seigneur de Montignac une redevance annuelle qui était de 20 sols au XIVème siècle.

.../...

.../...

- 1453 : Dans le milieu du XVème siècle, les membres de la famille CHESNEL ont remplacé les CERDANH comme seigneurs de Chalonne ; ils réclament à leur tour, à cette date de 1453 aux religieux de Grosbos, une rente de 20 sols due d'après eux sur les terres de Puymerle. Sur la remarque qu'elle avait réduite jadis à 12 sols, 6 deniers, Marguerite CHESNEL dame de Chalonne et son mari Louis DE MORLAYS damoiseau, voulaient bien se contenter de cette somme.
- 1509 : Catherine DE MORLAYS, veuve du seigneur de Chalonne Guillaume VIGIER, fait hommage le 3 mai 1509, de tous ses biens à Antoine D'ESTAING, évêque d'Angoulême.
- 1528 : Les VIGIER sont toujours seigneurs de Chalonne à cette date de 1528.
- 1536 : La famille MONTGEON remplace, au début du XVIème siècle, les VIGIERS dans ce fief noble aux portes d'Angoulême et sera présente à Chalonne jusqu'en 1612.
- 1560 : GEOFFROY MICHEL, écuyer, seigneur des Bouchauds, à cause de ses héritages et choses qui suivent, "chastel et baronnie de Tourriers tenues à hommage-lige et au devoir et achaptement de 10 sols tournois monnoie courante payables à mutation de seigneur" à Monsieur le comte de La Rochefoucauld, prend le 20 septembre 1560, comme ses prédécesseurs étaient accoutumés de prendre, le sixième denier au péage et foires de la chapelle Macary et de Puymerle, ainsi que la moitié du droit de levage sur "vaisseaux, tonneaux, ails, ognons et autres choses quelquonques vendues aux dites foires".
- 1639 : A partir de l'an 1639, ce sont les ARNAULD qui portent le titre de 'sieurs de La Chalonne", paroisse de l'Houmeau à Angoulême.
- En 1656, la branche de cette famille qui reste en Angoumois devient propriétaire de la seigneurie de Ronsonac et c'est un de ces descendants, PIERRE ARNAULD, chevalier de Ronsonac et seigneur de Villesion en Nanclars qui réussit en 1790 à s'approprier la forêt de Puymerle et y perçoit des droits les jours de fête-frairie. (Les taxes étaient perçues sur les petits marchands installés ce jour-là dans la grande clairière).

Voici une courte généalogie de la famille ARNAULD. Elle est présentée dans cette étude pour mieux faire comprendre l'histoire de ses descendants qui occupèrent

.../...

.../...

dès le commencement du XVI^e siècle les premières charges de la ville d'Angoulême et furent propriétaires de grands domaines en Angoumois : Chalonne, Bouëx, Vouzan, Viville et Champniers, Ronsenac et Nanclars.

1) - Première génération connue :

JEAN ARNAULD. Celui-ci était lieutenant-général en 1558 et député la même année à Paris.

En cette année de 1558, il épousa GEORGETTE BRICQ dont il eut quatre enfants. Le premier, ALAIN, suit :

2) - ADAM, alias ALAIN ARNAULD fut procureur au siège pré-sidial d'Angoulême et pair de la maison commune en 1622. Il eut trois enfants : 1^o) PIERRE qui fut le père de JACQUES auteur de la branche dé Ronsenac ; nous allons le retrouver tout de suite. 2^o) CONSTANTIN, 3^o) PHILIPPE, qui suit :

3bis) : Branche cadette :

PHILIPPE ARNAULD, "Sieur de Chalonne", avocat du roi fut maire d'Angoulême en 1639. Il fut reçu échevin le 15 septembre 1642. Il possédait à cette date le fief de Chalonne. Il avait épousé JACQUETTE D'ARMORE ou DARIMAURE dont il eut deux enfants : MARIE et ALAIN. PHILIPPE décéda le 28 mars 1659 - ALAIN, suit :

4) - ALAIN ARNAULD, "seigneur de Chalonne" capitaine au régiment de Piemont, s'était marié en 1^{re} noce le 4 juin 1656 avec JEANNE DE PONTIGNY. Nous le trouvons allié plus tard à POLIGUSE DE POULIGNAC qui lui donna plusieurs filles et deux fils qui furent pages dans la maison de Condé. ALAIN ARNAULD, propriétaire de Chalonne, devint gouverneur de la ville de Châteauroux en 1667 et quitta définitivement l'Angoumois.

Branche des ARNAULD de Ronsenac et de Nanclars.

3) - Branche aînée :

PIERRE ARNAULD, fils de ADAM ou ALAIN déjà cité, fut lui aussi avocat du roi comme son frère cadet PHILIPPE, puis conseiller de l'Hôtel-de-la-maison-de-ville en 1653. Marié deux fois, il eut de son premier lit :

.../...

.../...

1°) HELIE ARNAULD, qui eut de son oncle la charge d'avocat du roi ; 2°) JEAN ARNAULD, auteur des deux branches de Bouëx et de Viville. De son second lit, PIERRE ARNAULD eut JACQUES, qui suit, auteur de la branche de Nanclars.

4ter) - JACQUES ARNAULD, troisième fils de PIERRE et de son second mariage, épousa JEANNE SAUMESTRE, dont :
1°) THERESE, religieuse à Saint Auzonne dès 1720 ;
2°) PIERRE qui suit ; 3°) N..... mariée à DE MONTATGIS DE LA GROUE en 1680.

5) - PIERRE ARNAULD, né en 1662, conseiller au présidial d'Angoulême, maire par arrêt du conseil, malgré qu'il n'eût pas rempli ses trois années d'exercices pour que la Mairie d'Angoulême lui fasse attribuer ses lettres de noblesse. Il épousa à Paris, en 1694, MARGUERITE-CATHERINE DE VOUGES, dont 1° ANDRE, qui suit, plus deux filles et deux fils.

6) - ANDRE ARNAULD, seigneur de Ronsenac, né en 1700, mort en 1782, fut conseiller du présidial. (C'est sans doute lui qui réclama le fief de Puymerle aux moines de Grosbos). Il avait épousé en 1729, Mademoiselle NAVARRE, dont : 1° PIERRE, qui suit, et cinq fils et une fille.

Il avait sans doute acquis, vers 1735, Villesion et Nanclars, après le décès en 1733 de leur ancien seigneur JEAN GERVAIS, magistrat angoumoisin anobli en 1697, seigneur de Nanclars, Villesion, Le Chatenet et Saint-Ciers (1668-1733).

7) - PIERRE ARNAULD, chevalier de Ronsenac, seigneur de Ronsenac, Malberchie, Nanclars, La Borde, Chassaigne, La Salle, Fontaud, etc... né en 1731. Il habitait le logis noble de Villesion en Nanclars et possédait une ferme à côté de l'église de ce lieu. Il possédait également la "forêt de Puymerle" (C'est lui qui percevait de 1790 à 1793 des taxes en ce lieu les jours de frairie). Il habitait toujours le manoir de Villesion en 1808 et décéda en 1813 âgé de 82 ans.

Il avait épousé Mademoiselle ANNE DE LA SARLANDIE le 1er juillet 1760 ; elle était fille de PIERRE DE LA SARLANDIE, écuyer, seigneur de Villesion et Nanclars et de Marie Gervais. Maître particulier des eaux et forêts d'Angoumois, Monsieur DE LA SARLANDIE fut maire d'Angoulême de 1744 à 1747. Sa fille ANNE mourut en 1827 à l'âge de 93 ans.

PIERRE et ANNE eurent comme enfants :

.../...

.... / ...

1° GUILLAUME-AUGUSTIN ARNAULD, chevalier de Ronsenac mort sans enfants ; 2° PIERRE ARNAULD DE NANCLARS, qui suit ; 3° N..... ARNAULD, marié à M. DES BORDES ; 4° N..... ARNAULD, appelée Mademoiselle de Ronsenac, morte en 1851 ; et 5°, N..... ARNAULD, appelée demoiselle DE VILLESTION, morte en 1829.

8) - PIERRE ARNAULD DE NANCLARS, chevalier de Saint-Louis, marié en 1814 à MARIE-AIMEE-ELEONORE DE PLAS, mort en 1847. Il eut de son mariage : 1° PHILIPPINE-HERMINE née le 30 mai 1815 à Angoulême, mariée à CHARLES LE GARDEUR, comte de Tilly ; 2° MATHILDE, née le 8 juillet 1816, mariée le 15 juin 1840 à JEAN DE MAILLARD de Lacombe, garde du corps, compagnie Grammont ; 3° PHILIPPE EUGENE-EDMOND, né le 8 janvier 1818 ; 4° PHILIPPE-EDGARD, né le 28 avril 1822, marié le 22 février 1854 avec FRANCOISE-LOUISE DE BIDERAN, mort sans enfants le 11 avril 1867.

Références :

Pour les CERDANH et les CHESNEL = Auguste Barreau =
Notre Dame d'Obézine à travers les âges.
Pages 14, 15, 16, 35 et 36

G. BABINET DE RENCOGNE : Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois.
Bulletin Sté Archéologique et Historique de la Charente
1876 - P 428 - 429.

Pour les ARNAULD = NADAUD (abbé). Nobiliaire de la Généralité de Limoges. Limoges 1882. Tome 1. pp 38-39- 500 à 504
(Archives du château de Bouëx) -

M. Marcel REIBLE : Dictionnaire des familles de l'Angoumois.
Manuscrit inédit.

Le LOGIS de VILLESSION

D'après le plan établi sous Napoléon Ier, on peut penser que ce logis n'était pas très important ! et avait la forme d'un triangle. Côté Ouest, le corps de logis du Seigneur, côté Sud, une très grande grange qui d'ailleurs, bien que souvent remaniée au cours des ans existe encore ; en prolongement de cette grange, d'autres bâtiments, où logeait le personnel ; puis une muraille terminée par une tour d'angle et encore un grand mur qui rejoignait la porte d'entrée de la cour du logis qui ouvrait au Nord.

A une centaine de mètres, une petite pièce d'eau, ou étang, qui existe encore. Au Nord-Ouest, à une vingtaine de mètres d'un petit cours d'eau "Le Ravelot", sur ce plan de 1808 l'emplacement d'une petite construction, faisant probablement office de buanderie où l'on peut encore voir de gros bassins de pierre (ou piles) et une énorme pompe de cuivre actionnée par un gros volant de fonte qui, en usage à cette époque, alimentait le logis en eau et la refoulait aussi dans les bâtiments. Côté Ouest était un pigeonnier. Sur le petit cours d'eau un moulin à eau, afin de remplacer un ancien moulin à vent sur la colline, mentionné sur la matrice cadastrale mais déjà hors de service à cette époque.

De prime abord, on pensait que ce logis avait été détruit au moment de la Révolution de 1789 parce qu'il ne restait plus guère de la construction première, mais il n'en est rien car sur ce plan de 1808, il était encore relativement en état puisque le propriétaire à cette époque ARNAUD de RONSENAC y habitait encore.

Plus tard, on le retrouve presque en ruines, on suppose qu'on l'a laissé tout doucement abandonné ou même, en partie, démolî.

Il est vraiment dommage que soit disparu ce petit manoir qui, dans une douce vallée verdoyante, bordé par ce petit ruisseau, avec son pigeonnier et son moulin à vent, perché sur la colline lui faisant face, agrémentait notre petit coin de Charente, agréable et pittoresque, non loin de la très curieuse église de NANCLARS, et dont d'ailleurs, le Seigneur ARNAUD de RONSENAC possédait à l'époque un corps de ferme jouxtant cette vieille église.

Description architecturale de la Chapelle de
Sainte-Quitterie de Puymerle

La petite église, bâtie au XIII^e siècle, est construite, comme l'ensemble des bâtiments de la Cénobie, sur le versant d'un ravin qui s'étend, côté sud.

Cette chapelle, de plan rectangulaire à une seule nef et chevet plat, mesure intérieurement 17 mètres de long sur 4 mètres 50 de large. Elle est peu élevée et à moitié enterrée dans le sol. La nef est couverte par un berceau brisé en pierre bien appareillé. Une banquette a été construite de chaque côté. Les baies latérales, effilées comme des meurtrières, plongent du dehors vers l'intérieur. L'autel placé au sud est éclairé au travers du chevet plat, par deux fenêtres étroites très allongées, plein cintre, sans ornements. La façade, côté nord, est très enterrée et ne laisse voir qu'une fenêtre allongée en forme de meurtrière. La porte d'entrée, du côté est, a un arc brisé surbaissé ; elle permet de pénétrer à l'intérieur par un escalier en pierre. Ce mur, est, a deux fenêtres ou plutôt deux meurtrières en fente avec linteau droit et chanfrein sur toutes les faces. Le mur ouest de l'oratoire avait une porte qui s'ouvrirait dans les dépendances de la Cénobie en direction de l'habitation des religieux.

L'église qui était à l'état de ruine a été débarassée de son lierre et des ronces vers 1937 ou 38 par le curé d'Aussac. A ce moment là, le dessus de l'église a été recouvert de ciment.

A l'époque de sa construction, cette chapelle avait été sans doute recouverte de tuiles avec charpente en bois (1).

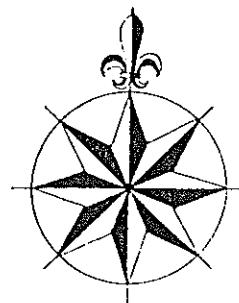
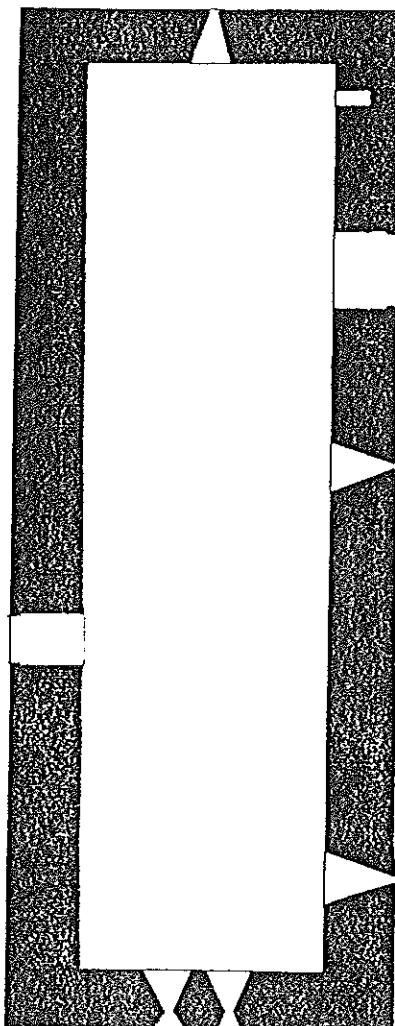
En 1936, lors des travaux de restauration, une sépulture a été découverte à l'intérieur de la chapelle. Elle est signalée par une croix sur le ciment qui recouvre le sol, à l'intérieur (2).

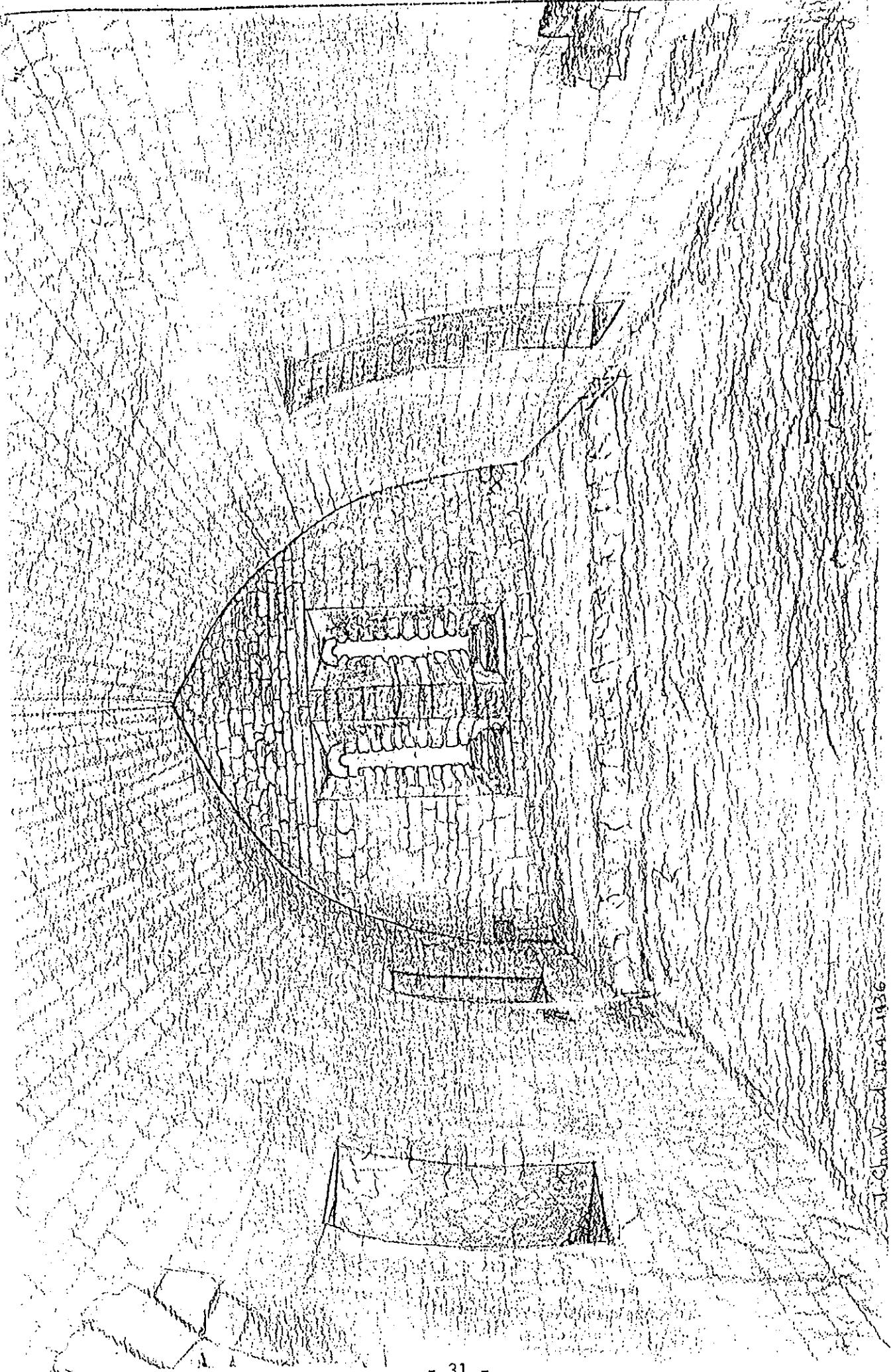
Références :

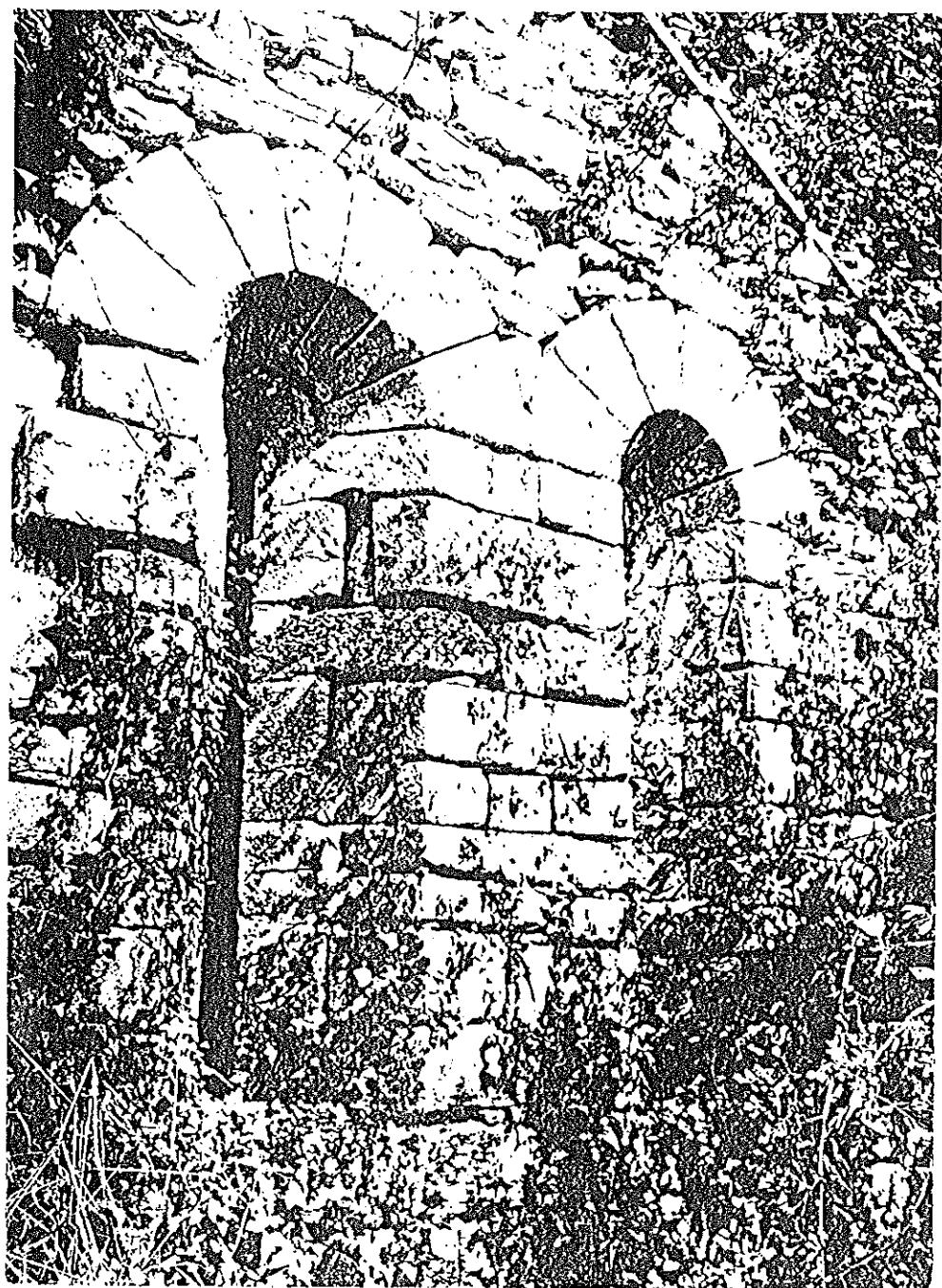
- (1) - Au sujet du toit de la chapelle, il nous faut noter les précisions apportées par Monsieur Jacques Chauveaud, Bibliothécaire honoraire de la Société Archéologique et Historique de la Charente : "Nanglard (Pouillé Tome 1, p.569) est le seul, sauf erreur, qui fasse état de bâtiments au-dessus de la chapelle. Où a-t-il pris cette information, on ne le saura certainement jamais. Faut-il y voir une interprétation de Gauguié qui écrit que la chapelle actuelle n'est que la crypte d'une autre chapelle qui aurait été édifiée dessus ? C'est possible, mais à moins de trouver un texte qui nous le confirme, force nous est de ne pas nous avancer trop loin, à l'image de Lièvre et Favraud qui n'en soufflent mot. Après ce qu'il dit de la citerne - avec des réserves quand même - ne prenons pas Gauguié au pied de la lettre, car je viens de trouver une autre erreur dans la description de Ravaud, même commune.
- (2) - M. Jacques Chauveaud.

Chapelle de Puymérle

SANCTÆ QUITTERIÆ DE PODIO MERULO







Fenêtre double du chevet plat de la
Chapelle SAINTE-QUITTERIE de PUYMERLE
Commune d'Aussac , Charente .

La maison et les dépendances de la Cénobie
Cistercienne de Puymerle

Les bâtiments de la Cénobie comprenaient, outre la chapelle déjà décrite, une maison presque carrée avec cave voûtée, un rez-de-chaussée, et un étage au-dessus.

Il existait également une autre construction tout près de la maison au nord-ouest, abritant le four à pain du côté ouest, alors que son prolongement à l'est devait servir de boulangerie, buanderie, débarras, etc...

Toujours sur le territoire des religieux, mais beaucoup plus au nord-ouest, de grands murs subsistent de ce qui devait être une importante grange qui servait à n'en pas douter, à loger les récoltes, et peut-être des animaux.

Actuellement, la maison des religieux est aux trois-quarts disparue, il ne reste plus que la cave et on devine dans les ronces ce qui reste du four, sans aucune trace du bâtiment qui le recouvrait.

Description de l'Habitation

La cave qui seule demeure de nos jours et qui servait à entreposer les aliments, grains, pommes de terre, vin, etc... est construite en moellons avec une voûte en berceau brisé très peu accentué. La porte d'entrée actuelle se trouve côté Ouest. Mais une première ouverture, murée par la suite, se devinait à gauche à la base du mur Est.

La longueur extérieure du bâtiment était de 9 mètres ; compte tenu de l'épaisseur des murs, l'intérieur avait de 6 à 7 mètres de longueur. Deux meurtrières en fente s'ouvraient sur le ravin au sud (actuellement, la cave ayant été réduite de longueur à l'est, il ne reste plus qu'une des deux meurtrières et nous ignorons si le mur Est possédait une ouverture éclairant cette cave enterrée aux trois quarts dans le sol).

Au-dessus de cette réserve de vivres, se trouvait la cuisine des religieux. La porte d'entrée de ce rez-de-chaussée se devine à l'Est et ouvrait de plain pied à l'intérieur.

.../...

.../...

Une grande cheminée en pierre, renversée depuis et brisée, se trouvait dans cette pièce et servait à cuire les aliments et aussi à se réchauffer l'hiver ; deux belles fenêtres à meneau s'ouvrant dans le mur sud, face au ravin, éclairaient cette pièce principale de l'habitation. Du côté cour, au Nord et au ras du sol, une des deux autres fenêtres de cette grande cuisine se devine sur le cliché ci-dessous.

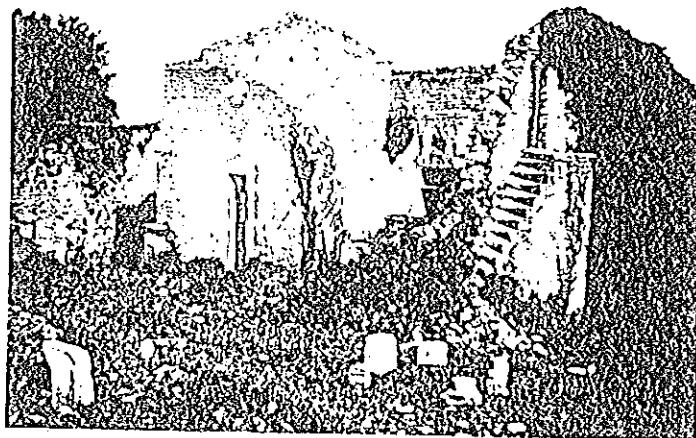
Au-dessus se trouvait le premier étage ou grenier utilisé sans doute comme chambre à coucher par les occupants du lieu. Un escalier extérieur en pierre avait été construit en bout de la maison, à l'ouest, et permettait l'accès sous le toit à ce grenier dont nous ignorons s'il possédait une ouverture à l'autre pignon, à l'est. La porte d'entrée de ce grenier, assez étroite, tout en haut de l'escalier, un peu à gauche sous le pignon ouest, dominait sur ce même mur ouest, l'entrée de la cave.

Cette maison fort ancienne, restaurée par l'abbé Rolland avant 1940, fut détruite peu après cette date par un acheteur vandale. Quelques dizaines d'années plus tard, la cave fut transformée par un nouveau propriétaire en pièce d'habitation, puis abandonnée de nouveau par la suite.

De nos jours, il semble que le propriétaire actuel, plus sérieux que ses prédecesseurs, est tout disposé à mettre en valeur ce témoignage historique du tout début de la vie monastique dans cette région de l'Angoumois, en plein cœur de la forêt du Moyen-âge.

*La maison du XIII^e s., en ruines
Aigle N.O.*

17.7.1955



LA CITERNE DE PUYMERLE

Cette citerne (dont les dimensions ont pu être évaluées approximativement le 17 juillet 1955 par Monsieur Chauveaud), est beaucoup plus petite que la chapelle.

Voûtée en berceau brisé, elle aussi, orientée NO/SE - la margelle se trouvant dans l'angle nord - elle a une longueur de cinq mètres environ pour deux mètres cinquante environ de largeur. Le fond donne l'aspect d'un pavage (cf. croquis joint).

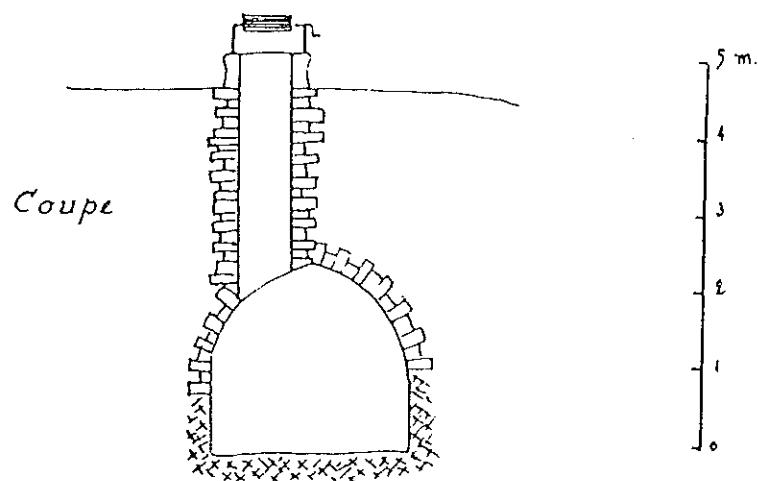
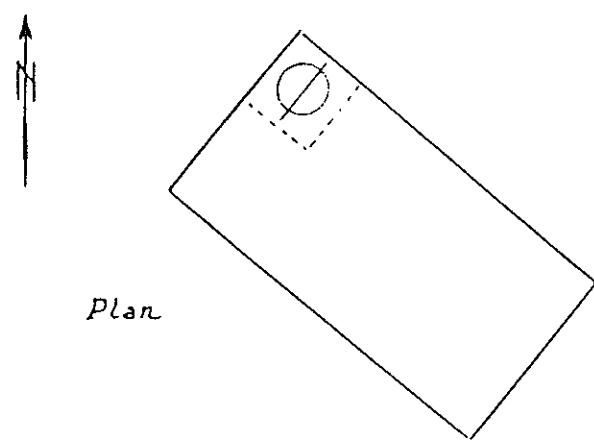
Il n'a été découvert aucune trace, d'une amenée d'eau quelconque, pourtant nécessaire pour le remplissage de ce réservoir, placé à cet endroit, de toute évidence, pour recevoir l'eau de la source jaillissant à quelques mètres.

L'angle sud de la citerne se trouve construit en effet sous le passage même du petit ruisseau qui devait courir en est-ouest le long du ravin au Moyen-âge. Par la suite, au cours des siècles, le débit de la fontaine ayant beaucoup diminué, on creusa celle-ci et on l'entoura d'un mur sur trois faces transformant ce point d'eau en mare tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Pour suppléer au manque d'eau, on creusa également un puits qui fut découvert par l'abbé Rolland alors curé d'Aussac avant 1940. Celui-ci en commença la désobstruction, mais ne put aller bien profond. Malheureusement, son emplacement ne fut pas précisé avant qu'il ne soit refermé à nouveau.

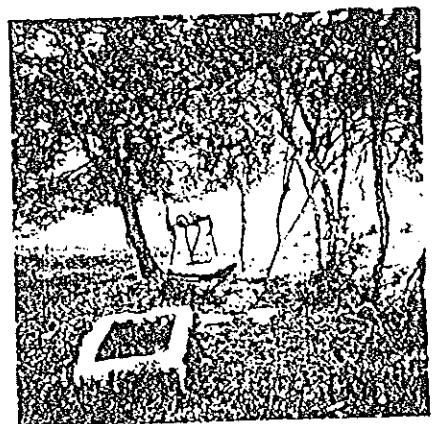
Actes de vandalisme

Il nous faut signaler que le tour et son ossature métallique servant autrefois à retirer l'eau de la citerne, ont été emportés par un visiteur indélicat ; qu'on a également essayé dernièrement d'enlever le grand bassin de pierre et que la municipalité a été obligée de faire fermer la margelle de la citerne pour empêcher les gens de jeter pierres et détritus à l'intérieur.



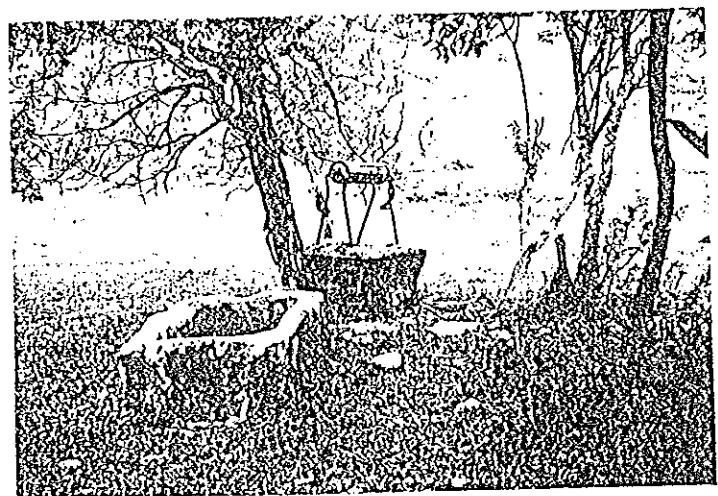
AUSSAC - Citerne de Puymérle

Puymerle



17. 7. 1955

L'accès au "puits" ou "citerne"



22. 5. 1960

L'origine du pèlerinage, puis de la foire-frairie de Puymerle le 22 mai

Du temps de nos ancêtres, bien avant les Gaulois et les Druides, chaque fontaine avait sa divinité à laquelle les populations devaient apporter leurs hommages et leurs offrandes.

Le christianisme tenta de déraciner cette superstition, et il ne crut pas pouvoir mieux y réussir qu'en donnant pour patron à la fontaine un des saints de son Eglise.

La pratique des pèlerinages se continua, et comme la conversion du peuple n'était que superficielle, le paysan alla demander à sa fontaine, en invoquant le patron nouveau, ce qu'il lui avait toujours demandé : la guérison de ses infirmités. De là, des pèlerinages si nombreux à nos fontaines miraculeuses. Souvent, même la piété et la reconnaissance donnèrent l'idée aux fidèles de faire édifier une chapelle ou une église sur la source même ou dans ses abords immédiats ; témoin, notamment, la chapelle de Puymerle.

Les nombreux pèlerins formaient un rassemblement qui appela bientôt les aubergistes en plein vent, les petits marchands, et "complètement obligé". - les joueurs de violon -.

Le pèlerinage de Puymerle devint une frairie et une foire sous les beaux arbres séculaires de sa grande clairière.

Monsieur Favraud qui a écrit cette page en 1912, nous précise que cette fontaine de Puymerle guérissait "la maladie des yeux, sans doute d'après l'inscription qui existait autrefois sur la porte d'entrée de la chapelle signalant qu'un abbé de Poitiers avait été guéri de cette maladie et en reconnaissance avait restauré la petite église en 1777.

Une autre propriété de l'eau de la fontaine était, paraît-il, de guérir les "maux de tête". En effet, les vieux habitants de la région disent qu'il suffisait de tremper un mouchoir dans l'eau de la source miraculeuse et de l'appliquer sur le front malade pour atténuer et guérir le "mal à la tête".

Dans le Guide archéologique, rubrique de Mons (commune de Belin, département de Haute-Garonne), Dom Biron signale qu'une fontaine Sainte-Quitterie avait un don pour "maux de tête".

Enfin, dans la Revue historique et archéologique du Libournais, Bernard Ducasse signale une pierre qui guérit les "maux de tête". Cette grosse pierre en forme de borne creusée

.../...

.../...

d'une sorte de cuvette serait la pierre des fonts baptismaux de la chapelle de La Rivau, près de Saint-Michel de Fronsac, dédiée à Sainte-Quitterie. Il suffisait autrefois de se mettre la tête dans le trou de la pierre pour être soulagé de son mal.

Vénération de la Sainte :

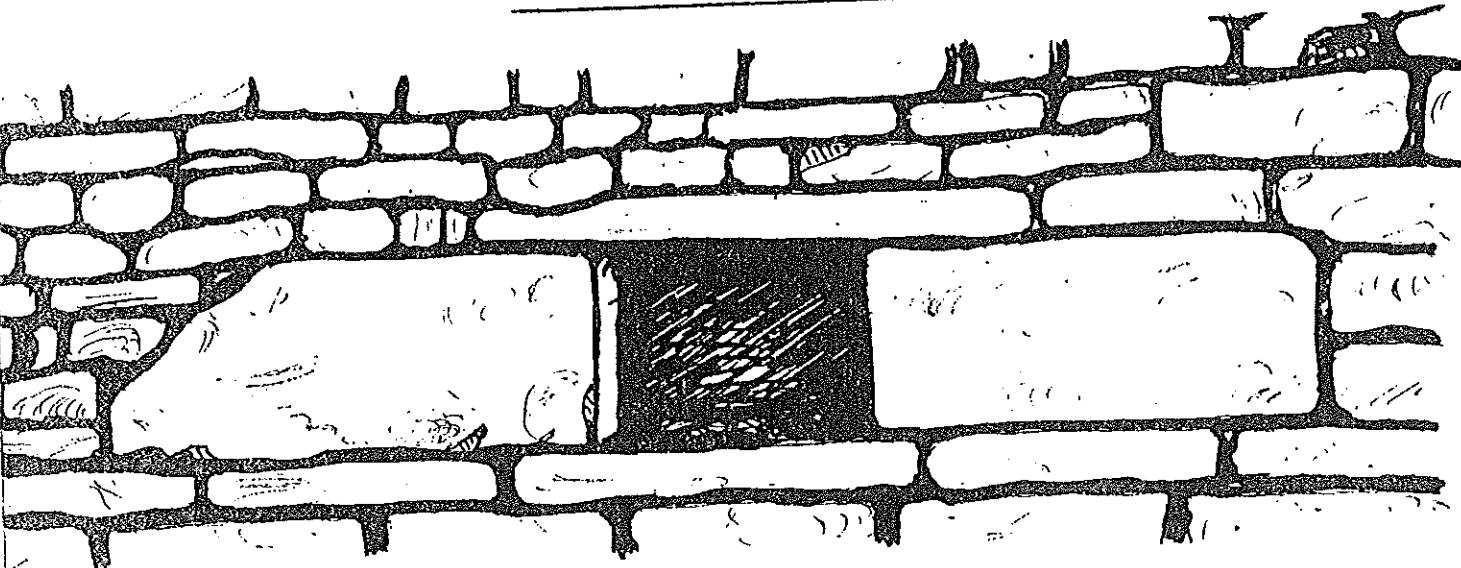
La principale demande adressée dans les temps anciens à Sainte-Quitterie, patronne du lieu, était d'être protégé contre la rage. On était convaincu que la Vierge martyre protégeait contre la terrible maladie et la guérissait, même chez les animaux. En d'autres lieux, si on l'invoquait également contre la rage et la folie, elle était aussi censée arrêter les invasions de sauterelles et surtout elle aurait aidé les enfants arriérés à marcher.

Principaux lieux du culte de la Sainte :

Après PUYMERLE en Angoumois et la chapelle de LA RIVAU, près de Saint Michel de Fransac en Libournais, le principal foyer de culte est la Gascogne où elle est généralement associée à sa soeur Sainte-Livrade - AIRE-SUR-ADOUR conserve ses reliques - Une chapelle lui est consacrée dans l'église SAINTE-EULALIE DE BORDEAUX - Un pèlerinage a lieu en son honneur à MAGRIGNE (Gironde).

Elle était vénérée aussi en Normandie au diocèse de ROUEN.

Son culte fut introduit en Espagne par l'évêque Bernard d'Agen qui en fit la patronne de sa ville épiscopale de SIGUENZA. Il est également attesté à TOLEDE et à COIMBRE ainsi qu'en Aragon à SARAGOSSE et à PALMA DE MAJORQUE. Enfin, au Portugal, à ALENQUER.



Les pèlerins, après leur passage à la fontaine aux dévotions, déposaient leurs offrandes à Sainte-Quitterie dans cette niche aménagée à l'intérieur même du mur du sanctuaire, à gauche de la porte d'entrée de la chapelle de Puymerle.

L E G E N D E

Résumé de la vie de Sainte-Quitterie, vierge martyre et patronne de Puymerle dont on célèbre la fête le 22 mai

"Quitterie était fille d'un Prince de la province de Galice en Espagne. Baptisée à l'insu de ses parents, de bonne heure elle connut les mystères et des dogmes, et pratiqua les vertus de la religion chrétienne. Elle fit même à Jésus-Christ l'offrande de sa virginité. Bientôt invitée par son père infidèle à s'engager dans les liens du mariage, elle conçut des craintes pour sa foi, ainsi que pour son voeu, et quittant la maison paternelle, elle se retira dans une vallée solitaire nommée Aufagie. Son père, apprenant sa fuite, envoya des hommes armés avec l'ordre de mettre sa fille à mort, si elle ne consentait pas à abjurer sa religion et à contracter l'union qu'il lui proposait.

Quitterie demeura fermement attachée à sa foi comme à sa résolution de garder sa virginité, et les satellites exécutant l'ordre de leur maître, lui tranchèrent la tête. Son corps fut enseveli par les chrétiens près de la ville d'Aire (Landes) qui se glorifie de l'avoir pour patronne.

Une autre version dit que c'est son père lui-même qui, "furieux la décapita".

A l'endroit où sa tête fut tranchée, jaillit une source. Elle ramassa sa tête, la mit dans son tablier et, guidée par un ange, la porta elle-même à l'église dont la porte était fermée ; mais à son approche, elle s'ouvrit toute grande. La martyre descendit l'escalier qui conduisait à la crypte, s'étendit dans le sarcophage qu'elle avait préparé pour son tombeau et "acheva de mourir".

On l'invoque ordinairement contre la rage : c'est pourquoi on la représente tenant en laisse un chien qui tire la langue. A Alenquer, en Portugal, on donne aux chiens enrâgés du pain trempé dans de l'huile de la lampe qui brûle devant son image.

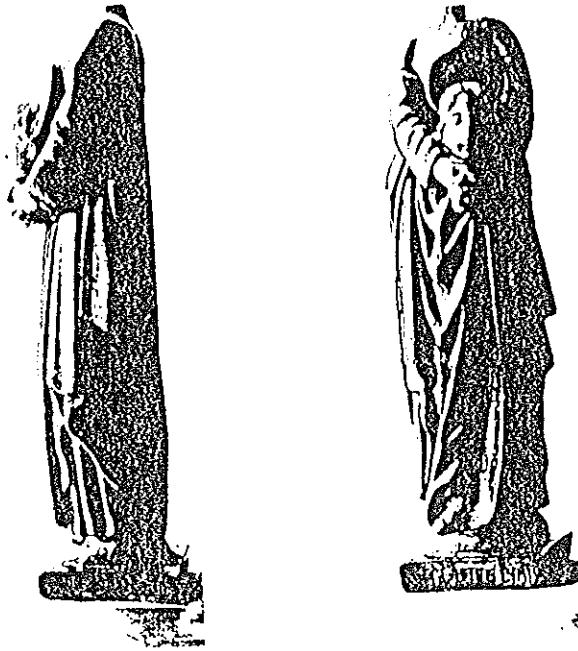
Bien que ses reliques aient été jetées au vent par les hérétiques, son sépulcre est toujours honoré. Son culte est très populaire en Espagne, dans le Midi et le Sud-Ouest de la France. Elle est patronne de plusieurs paroisses et titulaire d'un très grand nombre d'Eglises" (1).

(1) "Les Petits Bollandistes", dans la Gazette d'Aussac en mars 1936.

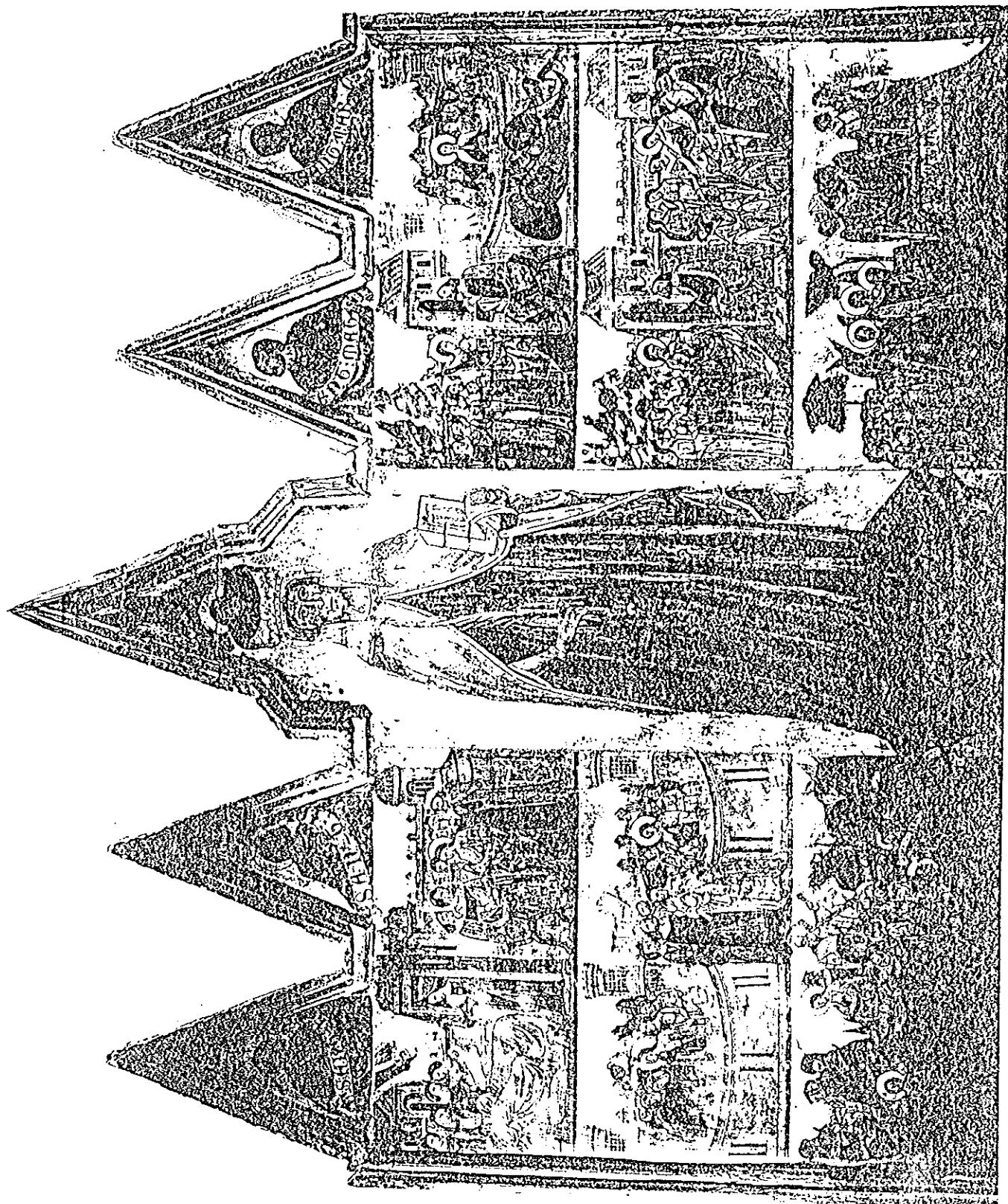
Iconographie de Sainte-Quitterie
(Lieux où se trouvent les sculptures et les peintures)

Elle est représentée portant "sa tête dans ses mains". Ses autres attributs sont un "chien enragé" tirant la langue, couché à ses pieds ou un "démon enchaîné".

- Vème siècle : Sarcophage chrétien dans l'église du Mas d'Aire sur l'Adour (Landes).
- XIVème siècle : Ecole catalane. Rétable du Museo Arqueológico. Palma de Majorque. Autour de l'effigie de la Sainte sont représentées sur trois registres, douze scènes de sa légende.
- XVème siècle : Rétable de l'église de Cazères (Haute-Garonne). Rétable espagnol. Eglise de Berlanga de Duero. Rétable de l'Ecole d'Aragon. Eglise Saint-Miguel à Saragossa. Benito Arnaldin. Peinture. Elle tient un livre et une palme. Collection Mateu, Barcelone. Moulage de A. Vendôme d'après un bois sculpté ancien (Propriété de M. Jacques Chauveaud Angoulême).



Sainte-Quitterie



RETABLE DE SAINTE QUITTERIA (Bois 258 x 203)

Musée archéologique Luliana - Palma de Majorque

Amusantes notes publiées en 1865, sur Puymerle
et sa frairie annuelle du 22 mai

Aux environs d'Aussac, se trouve Puymerle renommé pour son assemblée qui se tient le 22 mai. C'est une des frairies les plus importantes de la Charente, mais qui a bien perdu sous le rapport de la moralité. Autrefois, ce jour de fête était une époque de placement pour les domestiques. Les tabellions des environs, en habit noir et en cravate blanche, assistés de leurs clercs, la plume à l'oreille, venaient s'attabler sous les beaux arbres séculaires de la promenade. On y louait des gens pour un temps donné, et souvent même la bonne foi suffisait : un frapement dans la main remplaçait la signature de Monsieur le notaire. Un antique usage permettait à un jeune homme de choisir une jeune fille ; ils faisaient un mariage de douze heures. Une fois que le jeune gars avait offert une rose de mai et avait reçu en échange une branche de bruyère, les parents cessaient d'avoir tous droits sur leurs enfants, qui allaient où ils voulaient et faisaient ce que bon leur semblait. Comme il faut toujours une petite chaîne dans les mariages, il était interdit aux jeunes époux de choisir d'autres danseurs. Cet hymen si court avait ses charmes, tout se passait en tout bien tout honneur. Le soir, à la tombée de la nuit, les parents reprenaient leurs droits. Dieu ! que les jeunes ont dû souvent les trouver sévères ! Quel chagrin au moment de la séparation ! comme ils étaient tentés de dire aux vieux parents : vous oubliez donc que vous avez été jeunes ! Ce court hymen pur n'avait eu que les illusions, il avait duré presque ce que vivent les roses ! aussi bien souvent dut-on envier l'heureux privilège de Josué, prolongeant les journées à son gré. Le ciel eût dû exaucer ce voeu, qui n'était point inspiré, comme celui du célèbre Israëlite, par le désir d'exterminer des hommes.

Malheureusement, cette ancienne coutume, si pure à son début, a vite dégénéré : une population très dépravée, comme femmes, s'abat ce jour-là sur Puymerle. L'ancienne frairie est loin de présenter un caractère sévère ; le libertinage y a remplacé la bonne et franche gaieté de nos pères. Si jamais Nantérre, se trouvant au dépourvu, cherchait partout une rosière, ce n'est certainement pas dans l'assemblée du 22 mai qu'il faudrait venir la chercher.

Puymerle possédait autrefois un couvent. On allait à la Chapelle en pèlerinage pour guérir les maux de tête. Beaucoup de gens revenaient-ils guéris ? L'histoire se tait à cet endroit ; et cependant la foi et la confiance ont souvent guéri bien des choses.

.../...

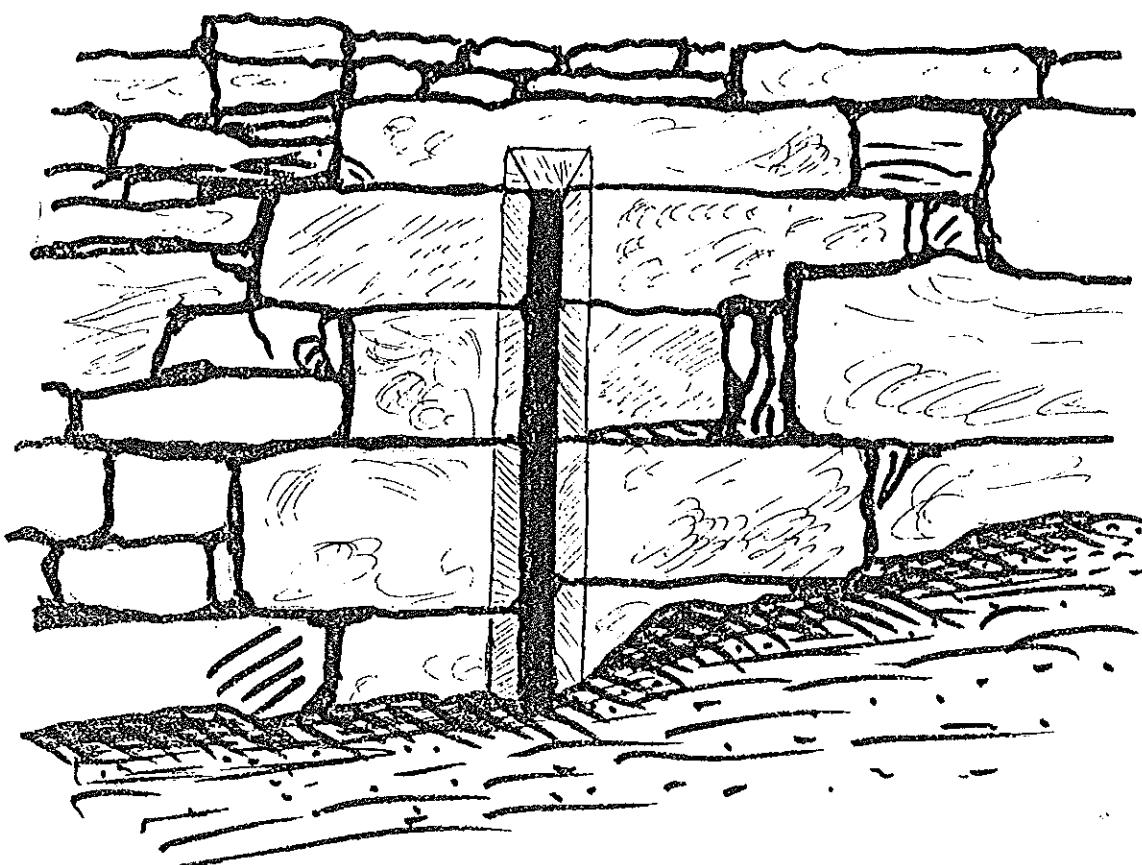
.../...

De cette chapelle, il ne reste plus que la crypte, très intéressante à visiter ; mais les autels y sont à terre, et le propriétaire actuel, Monsieur Nadaud, devrait bien la restaurer, l'édifice en vaut la peine. Puisque Monsieur Nadaud a revendiqué ses droits de propriétaire contre le conseil municipal d'Aussac, il devrait se croire obligé de faire remettre cette crypte dans un état convenable. Propriété oblige.

Près de cette chapelle, on remarque un puits à ras de terre qui présente la singularité de caveaux et souterrains (1). On prétend que des charrettes attelées de quatre chevaux pourraient y circuler facilement. Nous ne sommes pas descendus y voir, et nous ignorons si la vérité loge au fond du puits (2).

Références : (1) : Sans doute la citerne évoquée par l'historien Lièvre en 1878.

(2) : M. Alcide Gauguié ; La Charente Communale, (pages 189, 190, 191.)



Meurtriére du mur Est de la chapelle .

(La plus près du chevet)

Autres notes sur le pèlerinage de Puymerle
(commune d'Aussac) vers 1900

Puymerle est une vaste clairière parsemée de chênes séculaires, gros comme des tonnes. Je les ai contemplés et interrogés souvent. Toujours imposants, toujours silencieux quand le vent ne secoue pas leur vieille couronne qui chaque jour se rétrécit et perd ses plus beaux fleurons qu'emportent le temps et les tempêtes. Quel dommage qu'ils ne puissent parler, ces géants de nos forêts ! Ils narreraient de bien belles choses. Contentons-nous d'arracher quelques-uns de leurs secrets et racontons ce que nous savons.

De temps immémorial, le 22 mai de chaque année, se pressait à Puymerle, une foule bariolée et grouillante, accourue de plus de trente kilomètres à la ronde au rendez-vous de la contrée. C'est que Puymerle possède un puits dont l'eau jouissait jadis de propriétés miraculeuses. Elle guérissait "des douleurs". Il suffisait d'en mouiller un mouchoir blanc comme neige, d'en frotter la partie malade, puis de faire une invocation ardente dans la petite chapelle voisine, et, comme par enchantement, le mal disparaissait aussitôt ou peu après. Seuls ne guérissaient pas ceux qui ne savaient pas prier avec ferveur.

Ce puits se trouve au bas de la partie déclive, à la naissance d'un petit val. Le fond, large excavation sur roche corallienne, constitue un réservoir qui se remplit l'hiver et doit, en été, suppléer à l'insuffisance de la source. Tout près, la chapelle, à demi-ensevelie sous le lierre, les clématites et les ronces ; quelques maigres arbustes végètent sur la voûte. Un sentier herbeux y conduit. Au levant, une porte basse en est l'unique entrée ; deux étroites ouvertures, en forme de créneaux, laissent pénétrer l'air et la lumière, un demi-jour blafard et mystérieux. A l'intérieur, le nu : des murs décrépis, aucun ornement, aucun autel, plus rien de sacré, tout a disparu.

Et pourtant le puits et la chapelle ont autrefois connu le frémissement des foules accourues en pieux pèlerinages.

Le pèlerinage était l'occasion de la frairie. Dans cette immense clairière retentissaient tambours et clairons, vielles et orgues de Barbarie. Partout, au choix des forains, des hercules de foire, des bonneteurs, des promeneurs d'ours et de singes grimpant dans les arbres - toute la bohème - se dressaient des tentes, des baraques, des loteries, auberges et cafés, les exhibitions les plus curieuses et les plus variées.

.../...

..../....

Chaque année, mes yeux d'enfant étaient émerveillés par quelques nouveautés inattendues. Mais ce qui me frappait le plus, c'étaient les violonéoux qui se promenaient lentement, l'instrument sous le bras. Des couples s'approchaient, les accostaient, et.... en avant la danse ! Les bals s'improvisaient un peu partout ; on jouait et on dansait sur dix points différents. Que d'idylles commencées en ce lieu et en ce jour se sont terminées par d'heureuses hyménées !.

Les temps sont changés. La frairie existe toujours. N'y viennent que les habitants de la commune et des localités avoisinantes. Il est fâcheux que disparaissent certaines moeurs et coutumes populaires d'autan (1).

Avant le 26 juillet 1983, Puymerle était un site touristique unique en Charente (2). Précédant la petite chapelle cistercienne, tout autour de l'immense clairière où se tenaient autrefois les grandes fêtes du 22 mai, des dizaines de chênes séculaires répandaient sur un tapis de verdure une ombre reposante et protectrice.

Ce site merveilleux où la nature était seule maîtresse du lieu, faisait imaginer dans le grand silence de la forêt, les assemblées druidiques de nos ancêtres les gaulois et le promeneur, flanant d'un énorme tronc de chêne à un autre encore plus gros, aurait été à peine surpris de voir apparaître dans les branches des grands arbres le druide et sa faucille d'or.

Le 26 juillet à 22 heures, la mort planait sur les chênes de Puymerle. Un orage d'une violence inouïe déclancha une tornade qui ravagea notre région. En quelques minutes, les grands troncs séculaires s'abattirent presque tous pour ne plus jamais se relever, transformant cette belle clairière en un lieu de tristesse et de désolation.

Nous sommes dans le cimetière des chênes, et nos enfants en lisant ces lignes un jour, ne pourront jamais se représenter ce qui fut avant cette catastrophe le site inoubliable de Puymerle.

Robert SIMONNAUD, Mansle. 10.08.1983.
Correspondant officiel de la Direction Régionale
des Antiquités Historiques

Référence : (1) M. SAULNIER. Etudes Locales de la Charente n° 101. Mai 1930.
(2) Ce site n'est pas classé, mais mériterait de l'être.

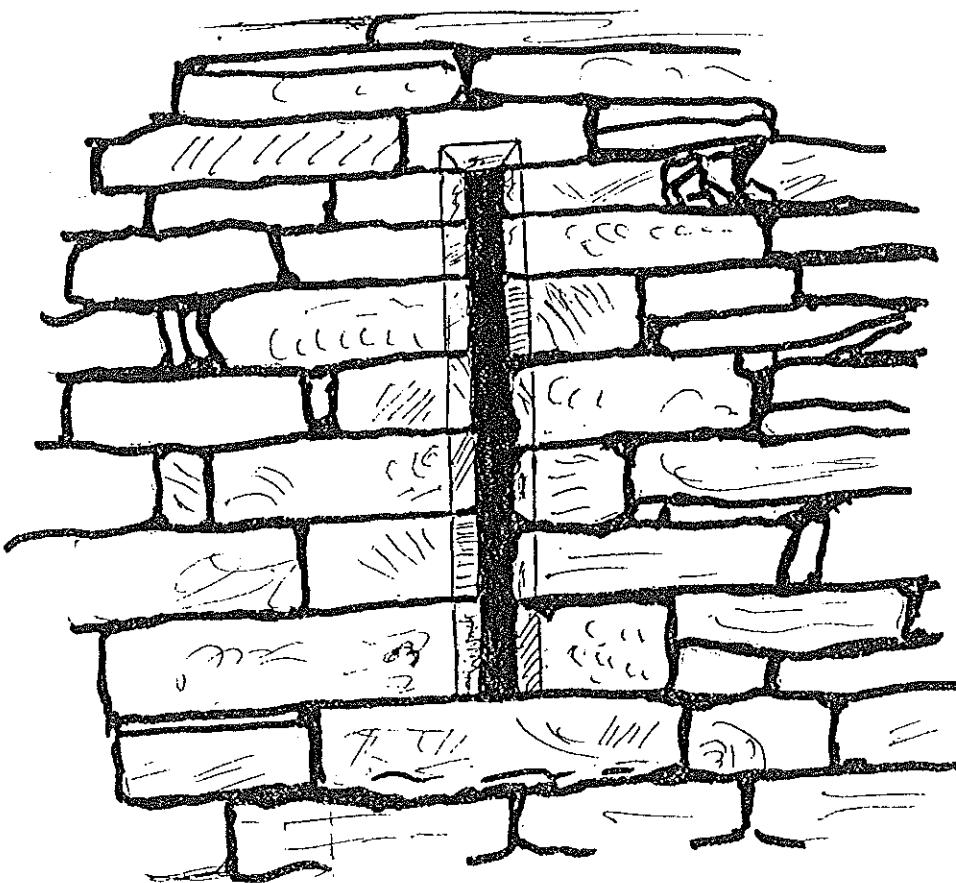
UN 22 MAI VERS 1920.



PUYMERLE (Charente). - La Prairie sous les Chênes centenaires
by Laroche - Photo M. Pâris

Sur cette carte postale, l'éditeur a commis un lapsus
en écrivant : La Prairie. Il faut lire : La Frairie.





Meurtrière de la cave voutée de la maison des religieux.
(La partie haute mutilée a été reconstituée).

Nous adressons nos remerciements à Madame MAIZIERE de Charras pour la partie dactylographie, à Monsieur BRIGOT de Nanclars pour la photocopie de l'acte de donation et surtout à Monsieur Jacques CHAUVEAUD, bibliothécaire honoraire de la Société Archéologique et Historique de la Charente pour ses précieux croquis et plans, ainsi que ses nombreuses notes et documents ayant permis de réaliser cette étude historique et architecturale sur Puymerle.

- Robert SIMONNAUD -

Cette histoire de Puymerle,
a fait l'objet d'une communication
de l'auteur à la séance publique
de la Société Archéologique et
Historique de la Charente, le
mercredi 12 février 1986 à
14 heures 30, dans la salle des
conférences de cette société au
44, rue de Montmoreau à Angoulême.

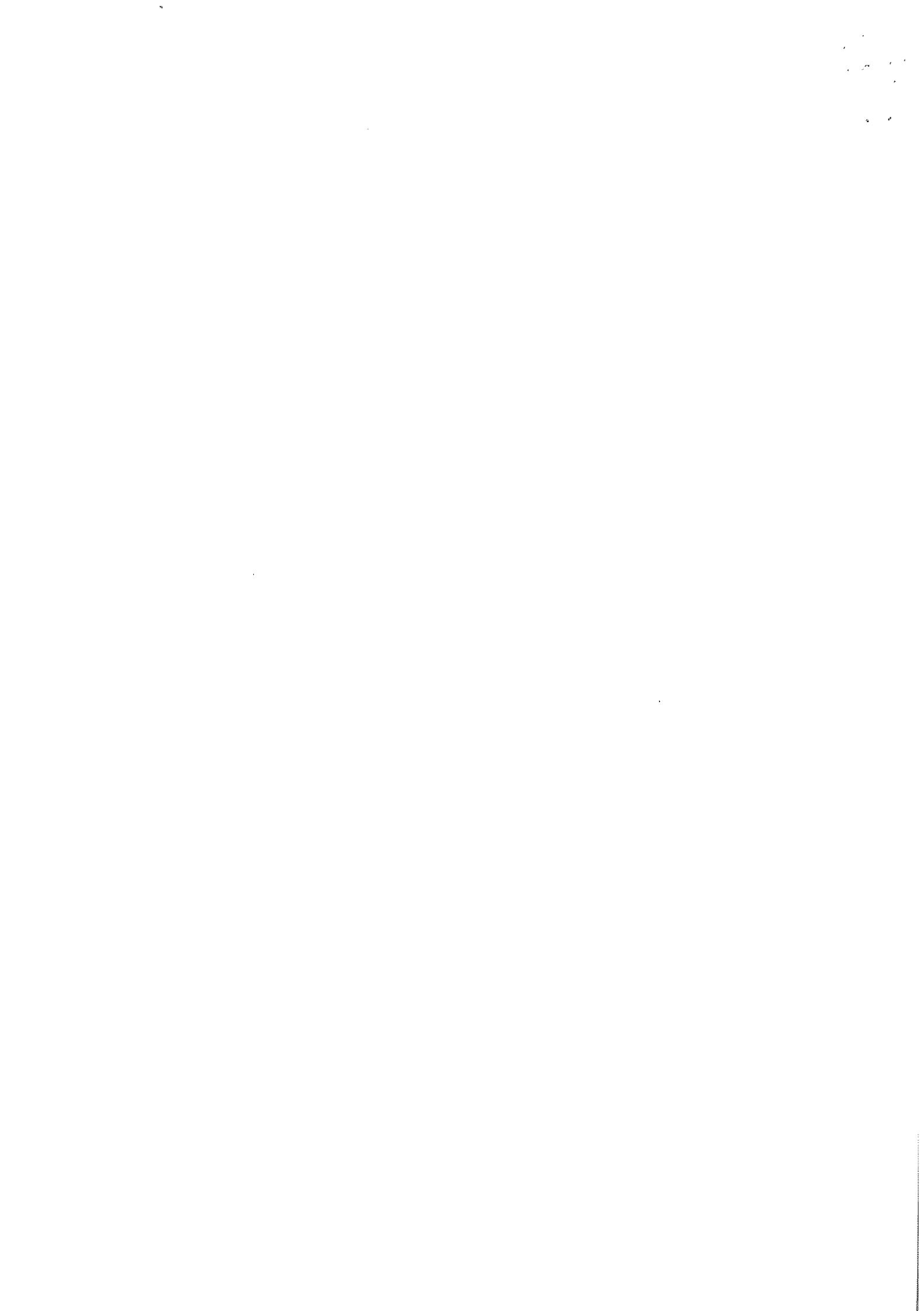


NOUVEAUX DOCUMENTS HISTORIQUES DECOUVERTS
ET AJOUTES EN DECEMBRE 1992, A LA PREMIERE ETUDE.

S^{te}-QUITTERIE
de PUYS MERLE

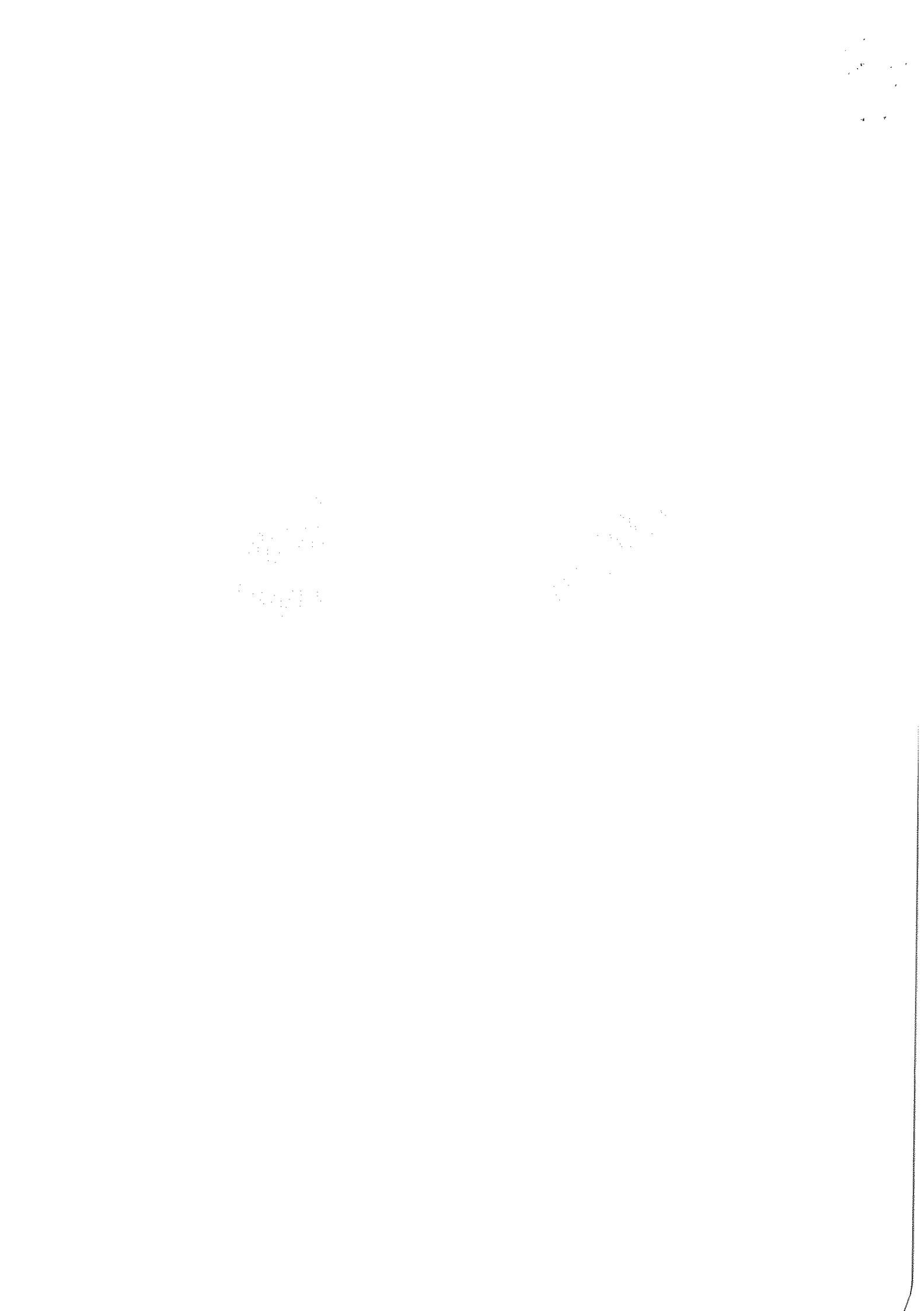


Robert SIMONNAUD.





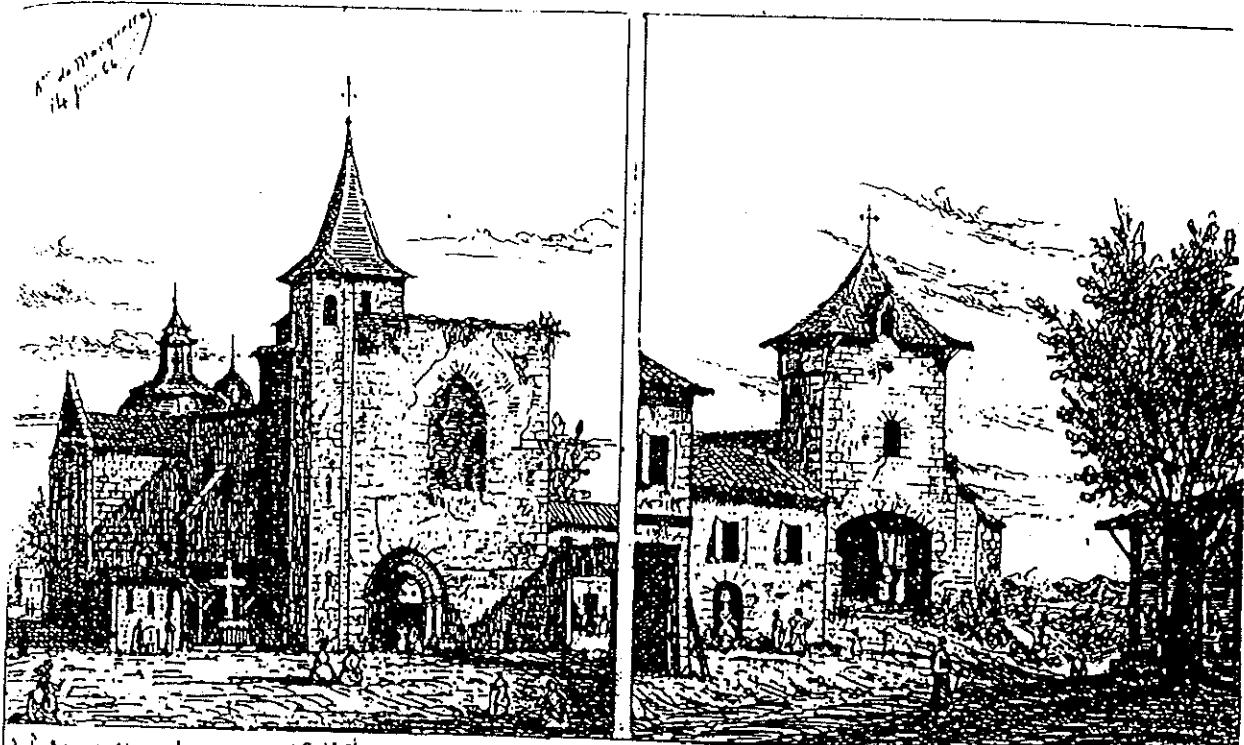
Ste - QUITTERIE Vierge et Martyre
n'a été décapitée au 5 ème Siècle.
Sculpteur VENDÔME.



Baron H. de Marquessac : Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Guyenne . Marseille . 1979 . Pages : 145, 146, et 147.

Cathédrale d'AIRE

Eglise des HOSPITALIERS à Castelnau.



Tombeau de Sainte QUITTERIE.

Fresques de la voute de la CRYPTE.

De nos jours, le Mas Sainte-Quitterie ne possède plus de la sainte qui nous occupe qu'un splendide et riche tombeau que nous donnons dans la *Planche* 27. Ce sarcophage, du style roman primitif, offre tous les faits bibliques et chrétiens reproduits d'habitude dans ces temps anciens. Sur le couvercle, par exemple, paraissent aux deux extrémités les figures allégoriques du Temps ; puis à gauche, s'étalant vers la droite, le sacrifice d'Abraham, Samson emportant sur son dos les portes de Gaza, la baleine rejetant Jonas, et Tobie arrachant le fiel du poisson pour la guérison des yeux de son père.

Sur la face du tombeau, suivant la même marche de gauche à droite, nous voyons ensuite : la résurrection de Lazare, Daniel dans la fosse aux lions, le bon Pasteur, emblème du devoir chrétien, puis le fruit défendu ; et finissant par où nous aurions dû commencer peut-être, la création du monde.

Placé dans la crypte qui se trouve sous l'abside du chœur et les chapelles absidiales élevées à droite et à gauche (U, I), ce sarcophage (C, *fig. 2*) est moins ancien que la crypte qui le contient et qui fut restaurée vers la fin du XV^e siècle ; d'abord au moment sans doute où Pierre de Foix, évêque d'Aire, fit réparer l'église ; puis, en second lieu, à la fin du XVI^e siècle, à la suite des brigandages de Montgommery. Voilà pour l'archéologie ; mais dire la date de la construction de ce souterrain serait impossible, les réparations de la Renaissance ayant tout enlevé. On descend dans ce caveau par un escalier placé dans la chapelle romane construite à droite de l'abside principale de l'église. Les colonnes doubles de cette chapelle sont surmontées de chapiteaux gracieusement fouillés et soutiennent une corniche intérieure chargée de rinceaux et de fleurs. Ces ornementsations forment un assemblage gracieux, remontant, comme l'autre chapelle de gauche et la grande abside de l'église, au XII^e siècle, beau roman.

Dans la crypte restaurée, telle que la donne la *figure* n° 2, se trouve près du soupirail Est (V) qui donne de l'air et un peu de lumière, une portion de mur garnie de fresques effacées et de blasons à peu près illisibles et à deux couleurs seulement (T). Nous avons hésité longtemps à nous prononcer pour l'explication de ces écussons ; mais la recherche et la trouvaille de ces armes dans les sceaux de la famille de Foix ne nous laisse plus de doutes. Voici donc, croyons-nous, la véritable explication. Deux évêques de Foix se trouvant sur le siège d'Aire à la fin du XVI^e siècle, le deuxième fit réparer la crypte et reconstruire en même temps, selon toute probabilité, l'église brûlée par Montgommery, ne serait-il pas possible qu'il y ait mis les blasons de sa famille, ou que l'architecte lui ait fait, sans qu'il s'en doutât, cette aristocratique gracieuseté ? (*Planche* 27). Quoi qu'il en soit, cette explication est rationnelle et conforme à l'archéologie de la crypte, formée de voûtes d'arêtes en pierres de taille sans arêtiers, telle que nous la donne la *figure* n° 2, sur laquelle se trouvent marqués le tombeau du frère de sainte Quitterie (B) et la fontaine de la sainte (A). —

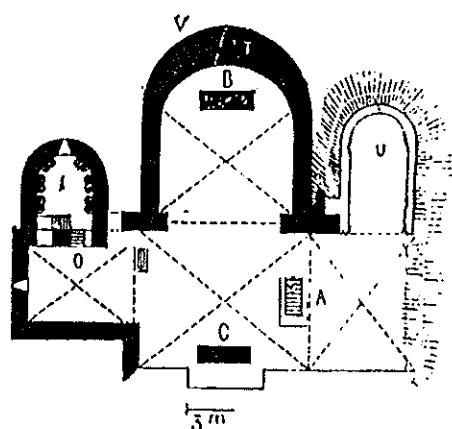
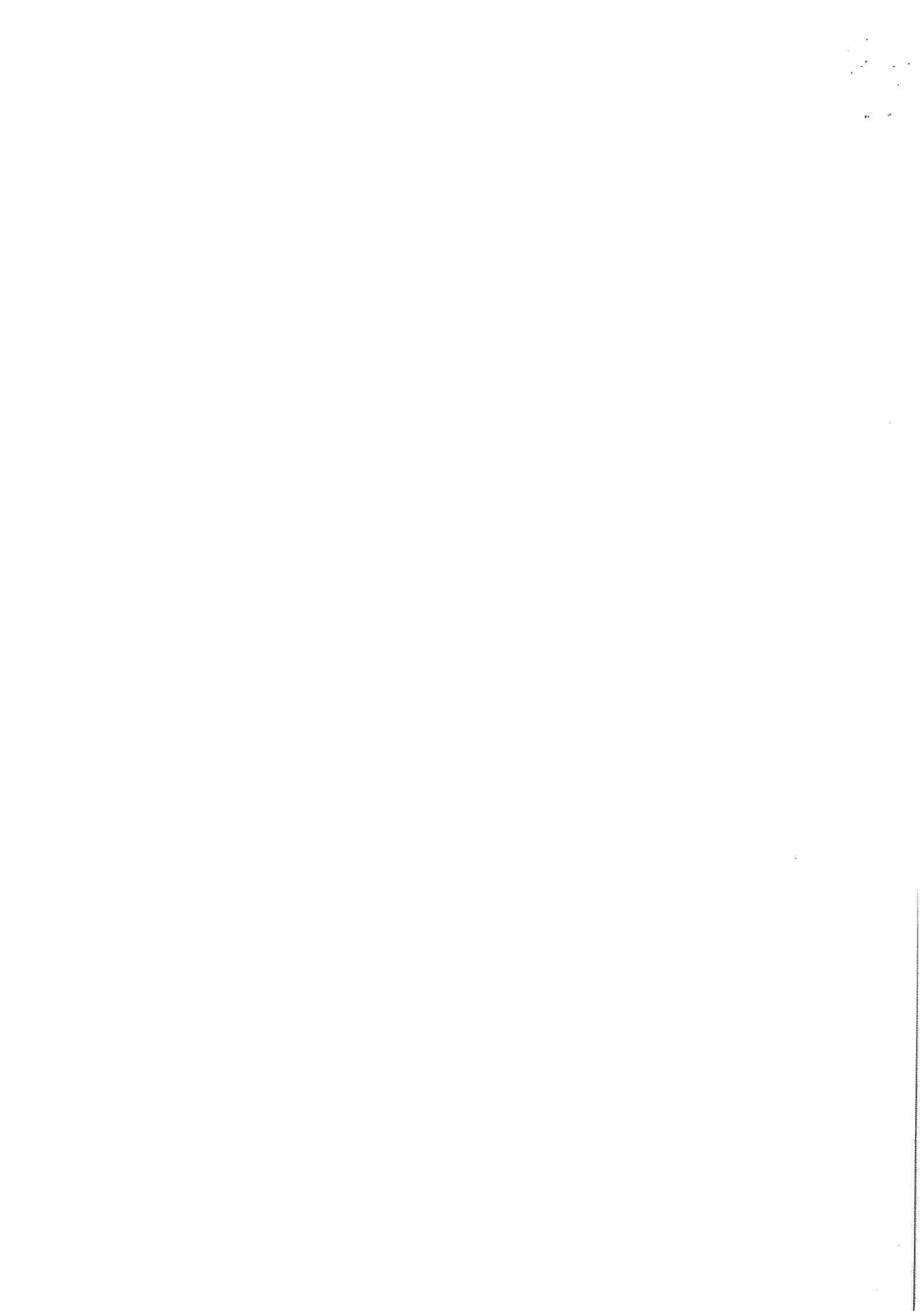
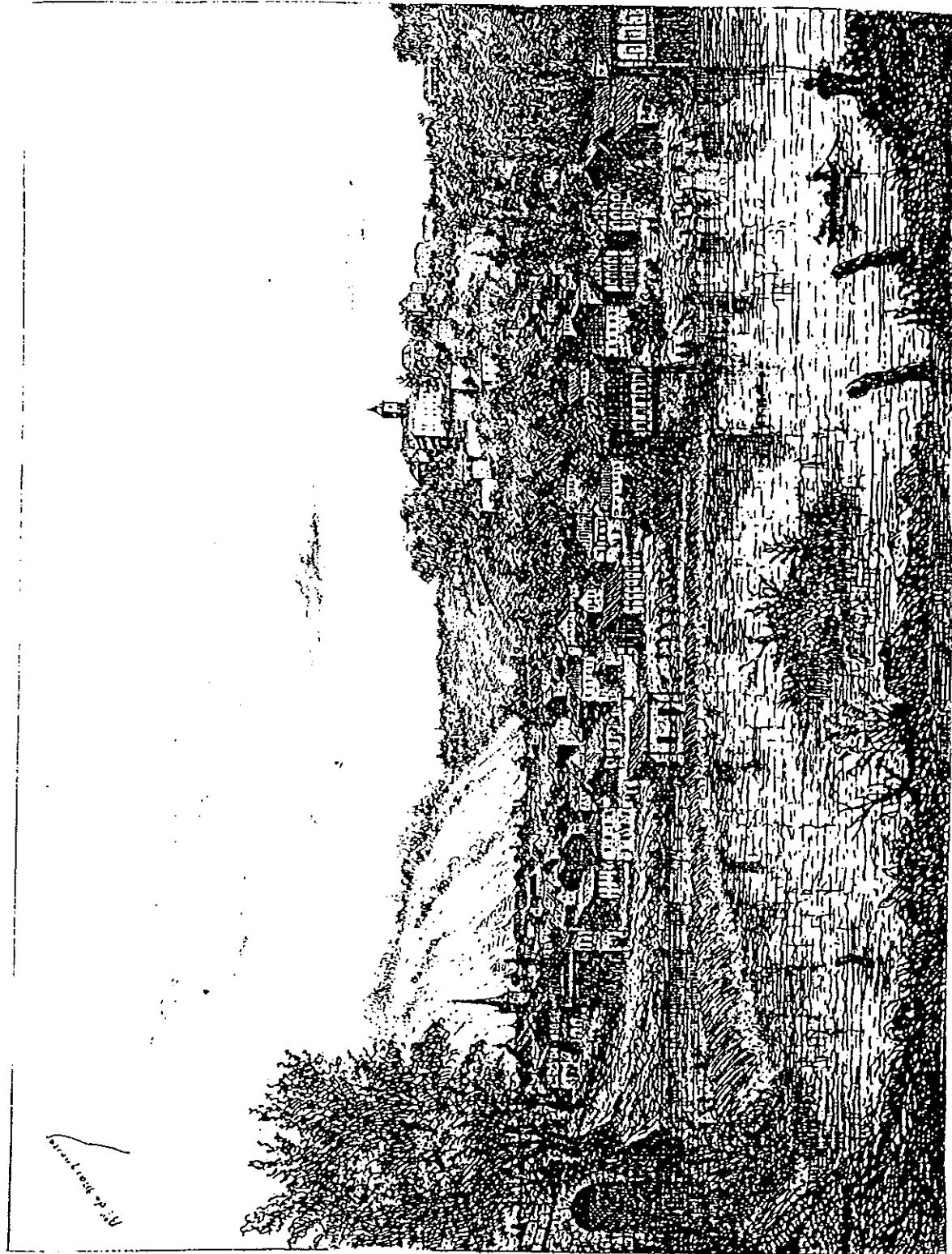


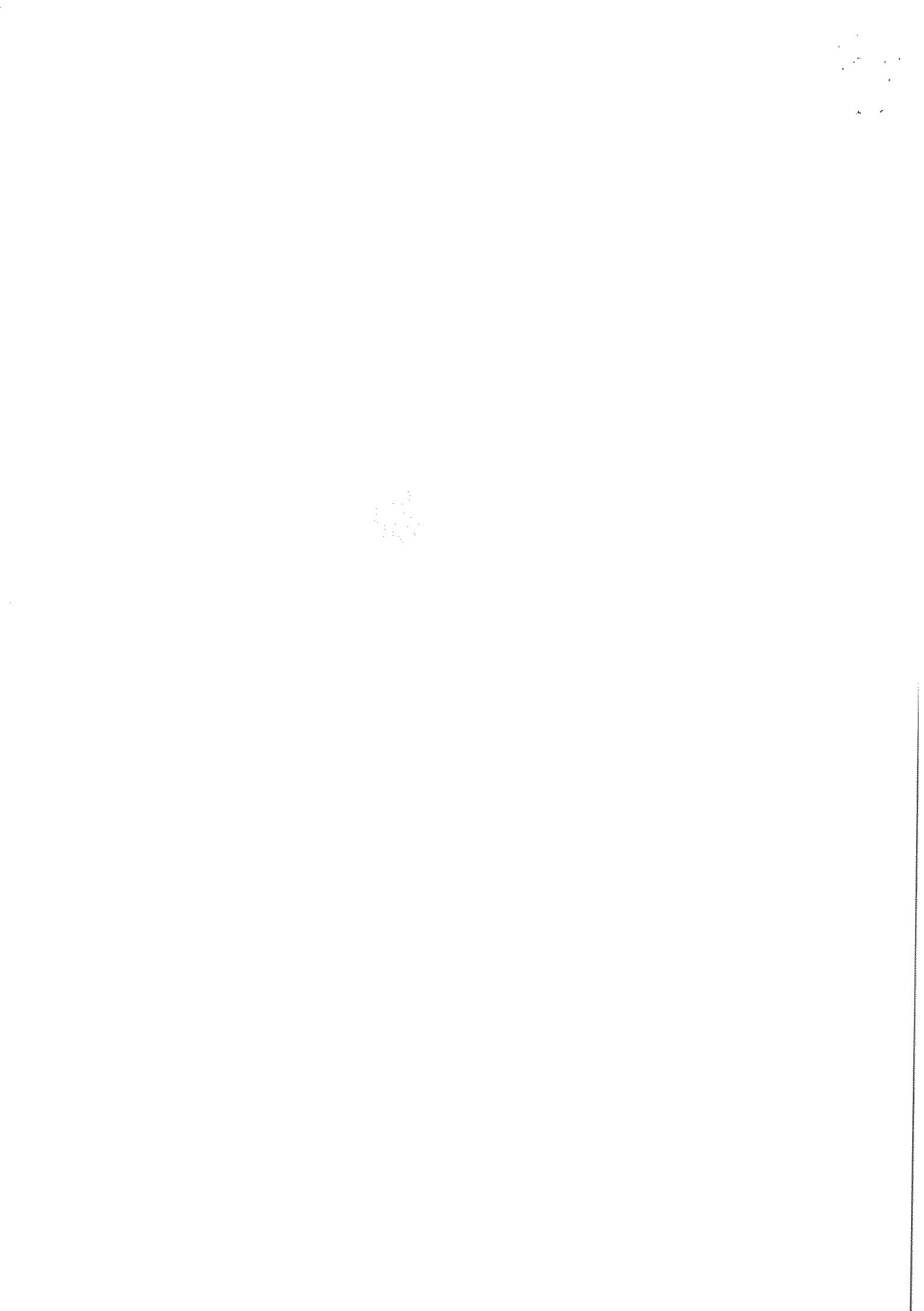
Fig. n° 2.







AIRE-SUR-ADOUR, et le MAS SAINTE QUITTERIE.



and commandant de
l'armée. Régiment des

Le Général
Le Général

Surveiller l'ordre et la discipline dans l'armée. Il est chargé de faire observer l'ordre et la discipline dans l'armée. Il est chargé de faire observer l'ordre et la discipline dans l'armée.

Surveiller l'ordre et la discipline dans l'armée. Il est chargé de faire observer l'ordre et la discipline dans l'armée.

Surveiller l'ordre et la discipline dans l'armée. Il est chargé de faire observer l'ordre et la discipline dans l'armée.

Surveiller l'ordre et la discipline dans l'armée. Il est chargé de faire observer l'ordre et la discipline dans l'armée.

Surveiller l'ordre et la discipline dans l'armée. Il est chargé de faire observer l'ordre et la discipline dans l'armée.

Surveiller l'ordre et la discipline dans l'armée. Il est chargé de faire observer l'ordre et la discipline dans l'armée.

Surveiller l'ordre et la discipline dans l'armée. Il est chargé de faire observer l'ordre et la discipline dans l'armée.

Surveiller l'ordre et la discipline dans l'armée. Il est chargé de faire observer l'ordre et la discipline dans l'armée.

Jehan Louys DELAVALLETTE Duc d'EPERNON pair et admiral et colonnel de France gouverneur et
Lieutenant général pour le Roy des Pays de Saintonge Engoulmoy et Aulnys Ville et gouvernement de la
Rochelle Aux manants et habitants de la paroisse de Aussac
Comme pour l'entretien des gens de guerre par nous estableys en garnison en Saintonge et
Angoulmoy Avons suvant le règlement fait.....par sa maison ordonnons
qu'il soyt levé sur les contribuables aux tailles de l'élection de Saint-Jean Dangely en la
présente année pareille somme.....qui est la somme de dix mil sept cent vingt
huit escus laquelle somme avons repartie et esgalé et pour votre part Vous avons taxé
à la somme de quarante huit escus quinze sols..... Que vous avons
esgalé et fayct lever sur vous et chacuns de vous jou.?. le Rolle de la taille par les mesmes
assoyeurs et collecteurs que ceux de laditte taille et payé en la ville de Couignac en mains du
receveur des dites tailles a deux termes et par moitié au premier jour d'avril
et Juillet prochains en contraignant les dits cotysez au paymant de leurs taxes nonobstant
opposition ou appellation quels conques sur les roolles qui en seron par vous faict que voulant
être payé préalablement davau.?. Biſſé et signé par le Lieutenant ou l'ung des esgalleurs
.....et l'un des contrôleurs de la ville de Couignac

pour insi... offert par nos commissaires et collecteurs du Roy de

..... vous faissant defſance de payer aucun fait
au le vnième jour de Mars Mil Cinq cent quatre vingt neuf .

Par commandement de
mon dit Seigneur d'ESPERNON

BARBOT

Somme de quarante huit écus quinze sols levée sur les manants et habitants de la paroisse
d'AUSSAC, en plus de la "taille" habituelle, à verser aux mêmes assoyeurs et collecteurs
de la dite taille, pour l'entretien des gens de guerre en garnison en Saintonge et Angoumois.

A Cognac, le 20 Mars 1589 . Le Gouverneur des Pays de Saintonge, Angoumois et Aunis .
Lieutenant Général JEAN LOUIS DE LAVALETTE Duc d'EPERNON .

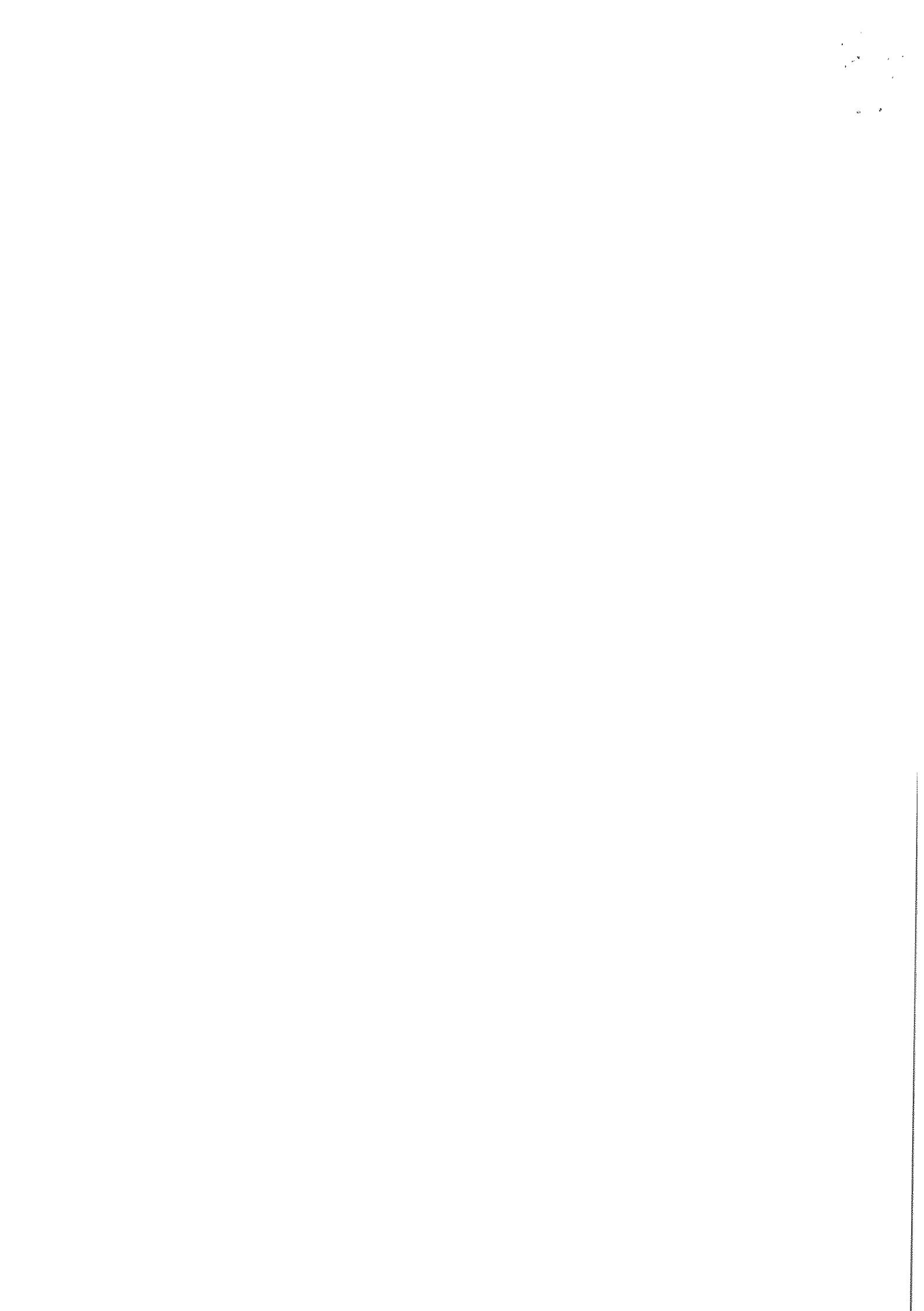
Location des terres de Puymerle par SEBASTIENNE RAVARD,
Dame de Puymerle et veuve de l'ancien seigneur,
PIERRE DE NOURRIGIER, le 22 Avril 1634.

22 Avril

1634.

Par devant le Notaire Royal soubsigné et tesmoings bas
nommés,
a esté présent estably dut comme en vray jugement Damoiselle
Sébastienne Ravard Dame de Puymerle et y demeurant
en la paroisse Daussac, d'une part et Jehan Combaud et
demeurant au dit village de Puymerle d'autre part laquelle ditte
Damoiselle de son bongré et vollonté a donné et déllaissé
et par ses présantes donne a titre de mestairie et
non autrement a faire valloir au tiers pour trois ans et
trois ceuillettes consécutives l'une suivant l'autre sans
intervalle de temps quy a commansé des la nostre
Dame de Mars et finira assemblable jour audits
Combaud et Galliot présents et stipulant et acceptant
savoir pr... la mestairie dudit Puymerle appartenant
a la dite Damoiselle en la mesme forme et manière que
les dits preneurs on accoutumé faire valloir et pour
ycelle.....de la dite mestairie faire valloir au tiers
de profit ycelle Damoiselle a mis et donné entre
mains au dits preneurs quatre boeufs de tir qu'il a cidevant
estés mis estimés neuf vingt cinq livres et les dits boeufs
(185)
les dits preneurs ont promis et seront tenus de
bien et dûment nourrir, régir et gouverner a leurs
despantz qu'ils seront tenus afin de bail de la dite
mestairie laisser en mesme valleur et en cas qu'il
y aye de la perte ladite Damoiselle en supportera les
deux tiers et les dits preneurs un tiers et de l'augmentation
à mesme portion. Lesquels dits preneurs seront
"tenus" de labourer, guereter les dites terres et faire
les couvraillies en temps et saisons convenables.....
que ycelle ditte Damoiselle a promis et sera tenue
de fournir tous semances et grains pour faire les dites
couvraillies requises et nécessaires pourensemencer
les dites terres en ce que yceux preneurs seront tenus
de "sarcler" et ébaucher les blés a leurs despents
et sérer les blés en la grange de la dite Damoiselle
aussy a leurs despant en ce que ycelle Demoiselle

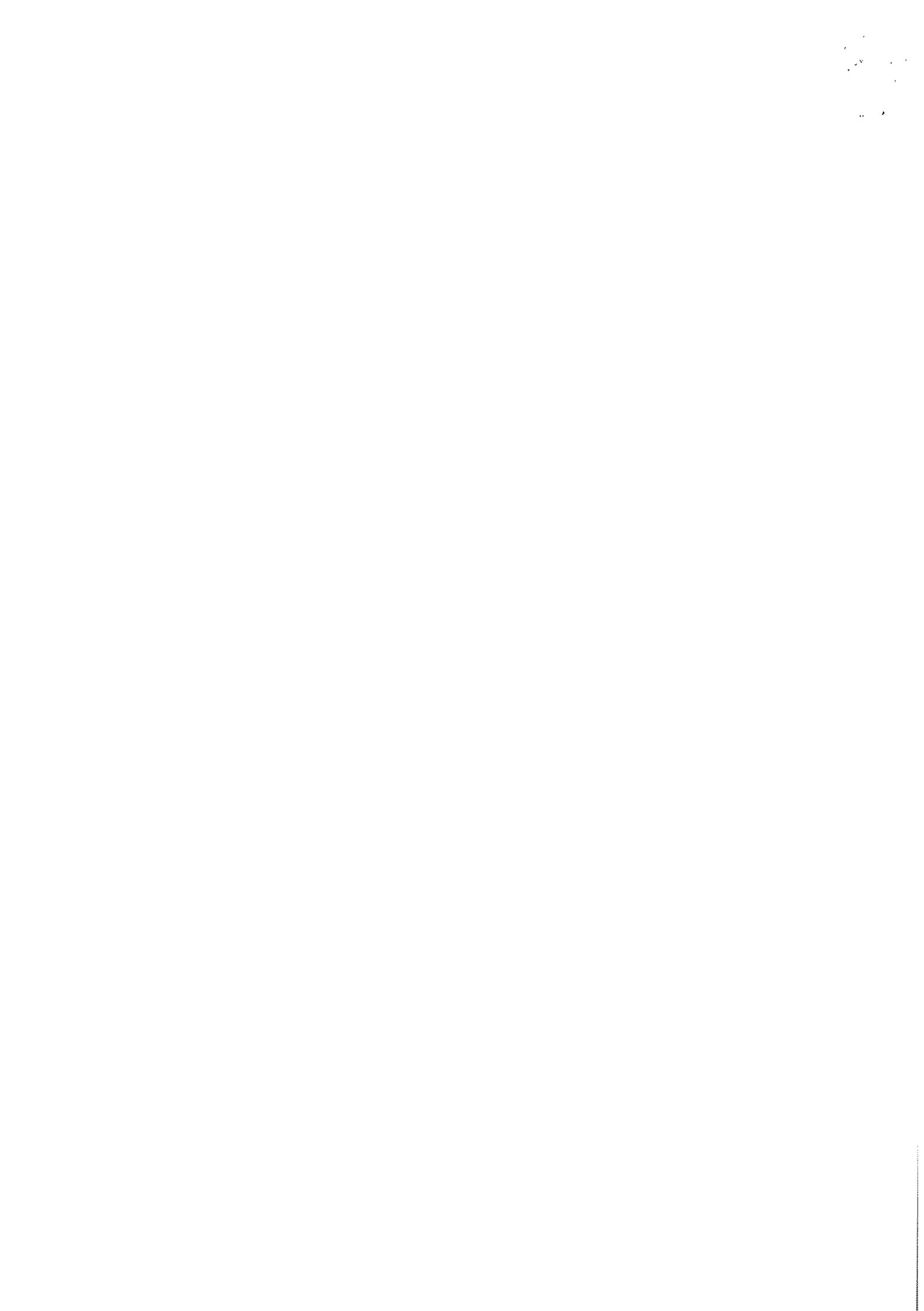
.../...



22
avril
1634

2 E 5105
Notaire
misterien
S^t Chgeau.

Demande au Roi Royal soubsigne & le monogramme
de son prêtre établi en son nom & bras duquel domoiselle
Robertine Hanard Dame de la Roche & y déclarent
que la paroisse Dauller, Dunois et Juzan commandé
à laquelle j'allie ma femme de luy faire ou demander change
de la ville Billague ou paymelle de laquelle dite
domoiselle de son bras le Roi le Roi a donne et déclara
en paix son prêtre Dame a faire et protéger et
protéger la femme Ballon antenne pour lez ditz
trois villes. Conduire la une paymelle sans
interruption de temps que a commandé de la mottre
Dame de mons ou d'aucun autre assublante pour
commandé en j'allie ma femme stipulant et demandant
paix de la j'assiste que paymelle appartient
et la domoiselle de la même forme et manière
que prédictive en la ville de Ballon ou pour
faire tout ce que m'assiste la Ballon autre
de paix j'assiste domoiselle amie et Dame entre
moi et j'assiste quater lez de trois qui assisteront
entre nous estatut nre Dame que j'assiste lez
ditz lez assister ou promis a faire faire
telle ou telle chose et gage et gageable a la
d'offrir que d'auant faire a la d'auant faire
superior lez de mesme Ballon que j'assiste que
j'assiste de la partie la domoiselle a supporté lez
de auant faire de la prédictive partie ou de la moitié
a moitié partie lez de auant faire lez de la
partie de la partie que j'assiste lez de la
de la moitié de la partie ou partie formable lez
que j'assiste ditz domoiselle a promis a faire faire
de la partie de la partie ou partie pour lez
comme la partie que j'assiste de la partie formable
lez de la partie ou partie que j'assiste partie lez
de la partie ou partie que j'assiste de la partie
ou partie que j'assiste de la partie que j'assiste



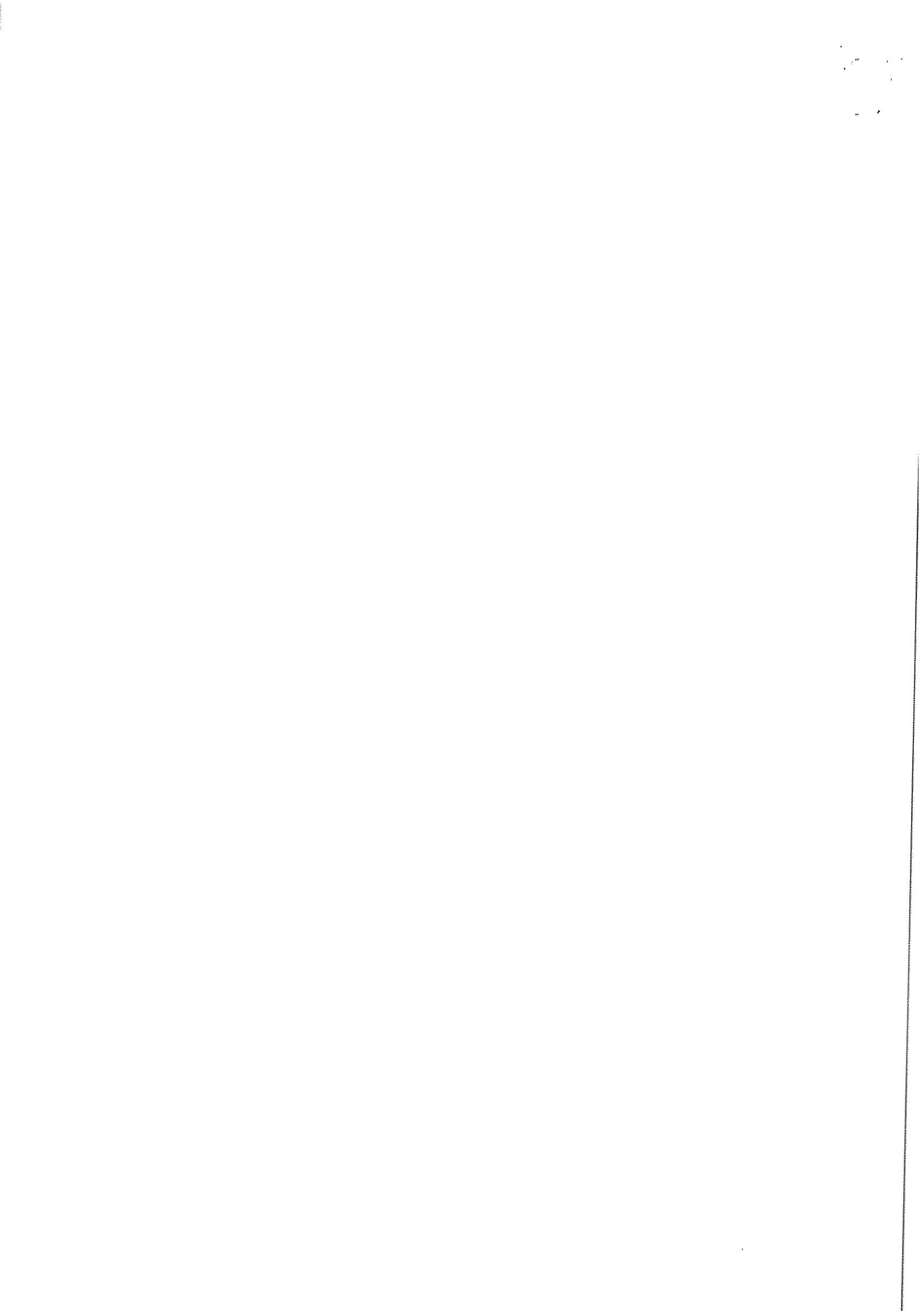
.../...

a promis et sera tenue de donner un homme au dit preneur pour ayder a scier la récolte et les moissons depuis le commencement des fauches jusqu'à la fin des battaisons et pour la nourritture des dits boeufs la dite Damoiselle à promis et donné aux dits preneurs six journaux et demy de préspremièrement trois journaux au pré de Laissat un journaud et demy aux Planches un journaud dans le pré de Fon Ladre et un journaud dans Lousmard estant en trois loppins et..... aux battaisons la dite Damoiselle et les dits preneurs partagerons les grains au boisseau, Savoir la dite Damoiselle les deux tiers et les dits preneurs l'autre tiers et la taille les dits preneurs seront tenus payés, Et pour le regard du menu bétail comme brebis et poursau la dite Damoiselle sera tenue en donner aux dits preneurs à nourrir a chetal (cheptel), à moytié de crois (croissance), et profit qu'ils seront tenus de bien et dument nourrir regir et gouverner a leurs despents en bon père de famille et venant au bout du dit terme la dite Damoiselle prendra les dites choses qu'elle aura baillé .

Tout ce que dessus les dites parties on voullu stipuler et accepter de part et d'autre et ce faire et tenir on obligé et ypotaiqué tous et un chacun leurs biens présents et futurs quelconque dont de leur et vollonté ils ont estés jugés et condamnés par le dit notaire soussigné . fait et passé au dit village de Puymérle en la maison de la dite Damoiselle le vingt deuxième jour du mois de Avril mil six cent trente quatre avant midy en presence de Pierre Benoist et Denis De Labarde demeurant au dit lieu de Puymérle tesmoins a ce requit lesquels et lesdits preneurs ont déclarés ne scavoir signer .

Sebastienne Ravard

Constantin notaire royal
(Saint-Angeau).



Bastienne Ravara
Constantin ~~de~~ nottevole
reditore

Copie intégrale de la Délibération du Conseil général de la commune d'Aussac, du 17 Mai 1792, sur les taxes prises sur les marchands, lors de la foire de Puymerle.

COPIE INTEGRALE DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'AUSSAC SUR
LES TAXES LORS DE LA FOIRE DE PUYMERLE.

Aujourd huy dix sept mai mil sept cent quatre vingt douze, le conseil général de la commune d'Aussac extraordinairement assemblés au lieu ordinaire où elle tiennent ses assises, monsieur le procureur de la commune, nous ayant représenté que tous les ans il setien chaque année une assemblé très nombreuse au lieu apelé Puimerle sur le terrain de monsieur de Ronsnac et qui y fait beaucoup de dégas et que les marchand de vin et autres sont dans l'usage de ce jour là de louer quelque place de ce terrain pour leur commerce avans fait la taxe qui suit :

1°-la taxe du pain de la première qualité se vendra trois sous six denier...

2°-le pain second en la fleur deux sous dix denier..

3°-le pain de maturé deux sous deux denier..

4°-taxe pour les marchand ,chaque marchant de vin payera une livre..

5°-chaque chargé de pain payera un sous..

6°-pour tous les autres marchand payeront trois sous.. à l'exception des marchand de panier et de faux manche de dails et de rataux et fourche qui ne donneront rien .

Fait en la chambre de nos assises.

Signatures lisibles :

Berton municipal

Thinon municipal

Goumard municipal

Etienne Bard municipal

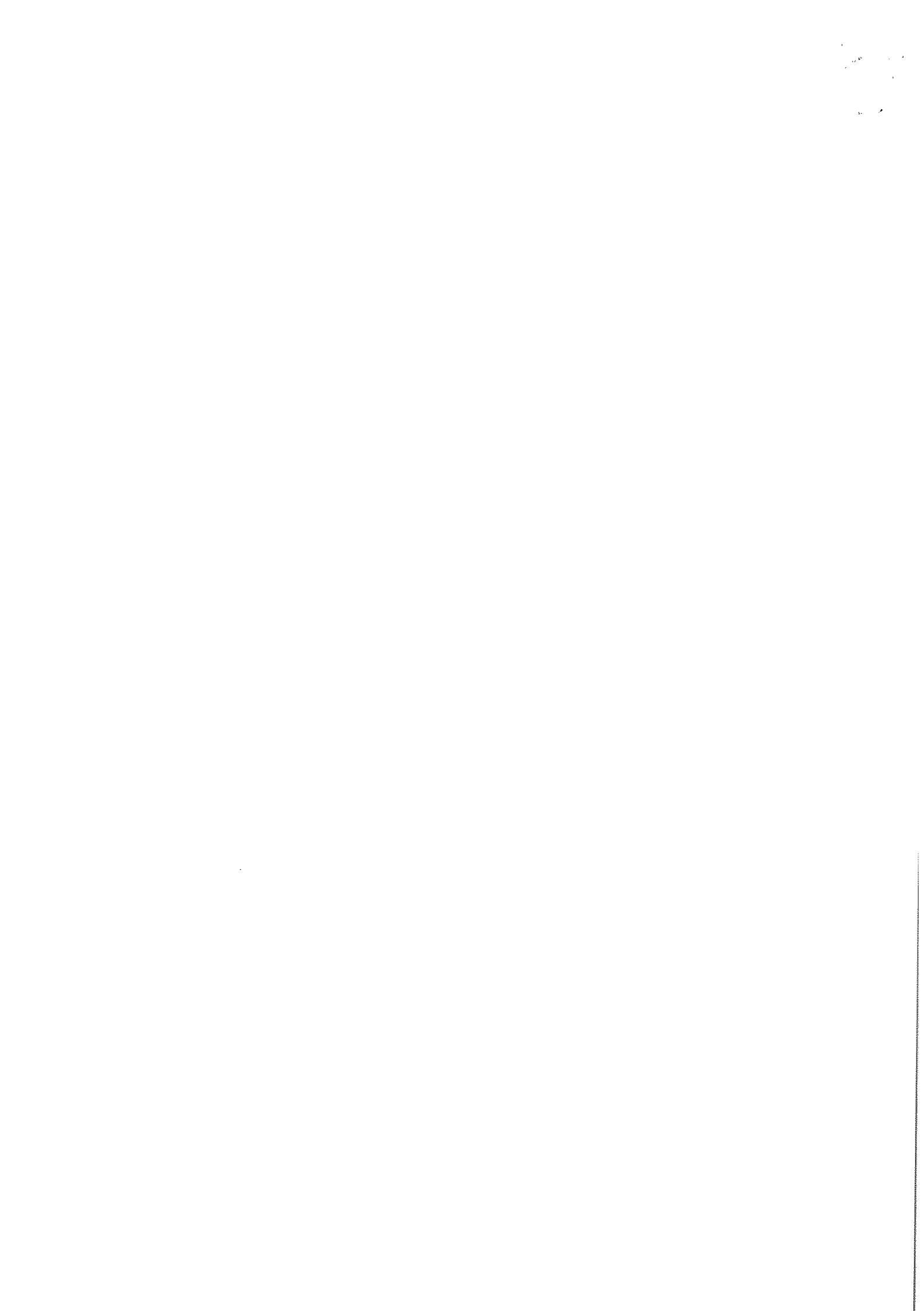
Pierre Verdilliat secrétaire greffier.

.../...

.../...

17 mai 1792

Dhuy dix-sept mai mil sept cent quatre-vingt-douze le conseil
de la commune extraordinairement assemblés au lieu ordinaire
sont ses affaires, monsieur le procureur de la commune nous ayant
dit que tous les ans il fait en chaque année une assemblée très nombreuse
appelé puisqu'il est le terrain de monsieur de vonsnac et qui y fait
des dégâts, et que les marchands de vin et autres sont dans l'usage de
quelque place de ce terrain pour leur commerce de ce jour la
procureur de la commune avons fait la fasse qui suit
pe du pain de la première qualité se vendra trois sous six deniers
peut en la flent deux sous dix deniers - - -
en de maturité deux sous deux deniers - - -
sur les marchands, chaque marchand en payera une liave. - - -
charge de pain payera un sous - - -
les autres marchants payeront trois sous - - -
tion des marchands de pain et de faux marchands de dails et de sarrasins - - -
qui ne donneront rien - facteur la chambre de nos affaires
et au qua deus signe Berton municipal d'Uzès
municipal GOLINAZIS municipal Etat 63 art municipal
pierre verdillat secrétaire yeffier



25 Octobre 1793.

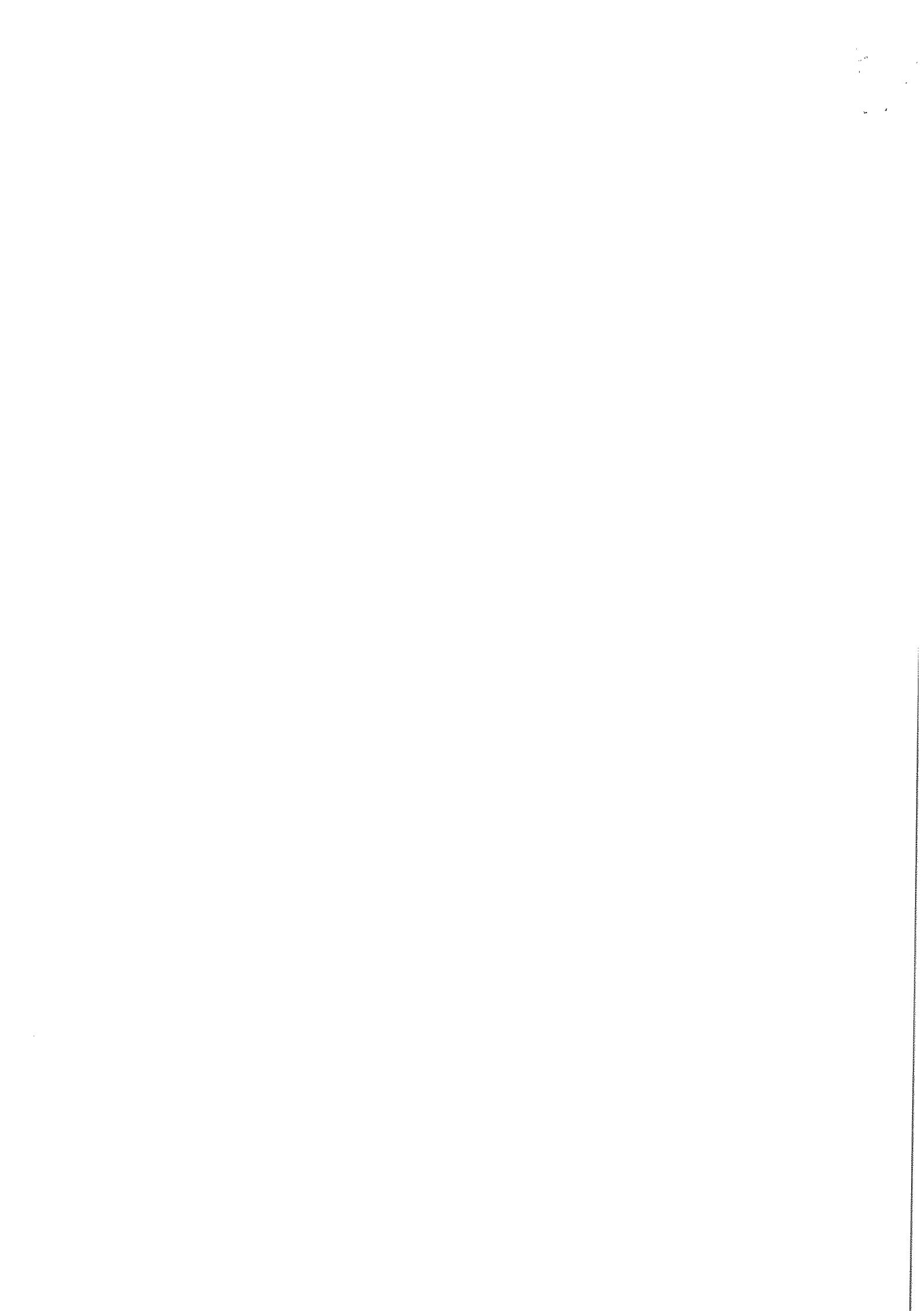
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONCERNANT LES SALAIRES DES TRAVAILLEURS

Aujourd'hui vingt cinq octobre mil sept cent quatre vingt traïse, l'an second de la république française une et indivisible, nous maire et officiers municipaux et notable formant le conseil général de la commune, le procureur antandu en vertu du décret du vingt neuf septembre dernier qui fixe le maximum du prix des denrées et marchandise de première nécessité et aussi le maximum ou le plus haut prix respectifs des salaires, gages et mains d'ouvrages et journée de travail qui autorise les municipalités à fixer le maximum ou plus haut prix des dits salaires et mains d'oeuvres dans chacuns leurs communes jusqu'au mois de septembre prochain au même tost que en avril sept cent quatre vingt dix auquel il y sera ajouté la moitié du prix en sus, qui autorise aussi les dites municipalités de mettre en requisições et de punir selon le cas de trois jours de détention les ouvriers de quel genre que ce soit, qui se refuseroient sans cause légitime aux dites requisições;

Premièrement

- les bouviers sont taxé par jour avec leurs beufs lorsque ils seront nourris pour la bouree à trente six sous par jour ci I h 16
- et lorsque les dits bouviers ne seront point nourris ni leurs beufs gagneront quatre livres par jour ci 4 h
- les ouvriers laboureurs à la terre lorsque ils seront nourris gagneront du depuis la mimars jusqu'à la mi - octobre douze sous par jour, ci H 12
- plus les dits ouvriers gagneront du depuis la mi octobre jusqu'à la mi mars huit sous par jour, ci H 8
- plus les ouvriers travaillant à la terre gagneront par jour du depuis la mimars jusqu'à la mi octobre lorsque ils ne seront point nourris vingt cinq sous, ci H 25
- et du depuis la mi octobre jusque à la mi mars lorsque ils ne seront point nourris dix huit sous, ci H 18
- les femmes travaillant à la terre pour le maximum au plus haut prix gagneront cinquante cinq livre ans. 55 H
- les maitres taillieurs d'habits gagneront entoute saisons pourvu qu'ils veillent du depuis la mi octobre jusqu'à la mi mars jusqu'à dix heures du soir et qu'ils commence leurs journée à une heure convenable gagneront douze sous par jour, ci H 12
- les charpentiers tonneliers menuisiers massons gagneront par jour du depuis la mi mars jusqu'à la mi octobre dix huit sous, ci H 18
- et ces derniers du depuis la mi octobre jusqu'à

.../...



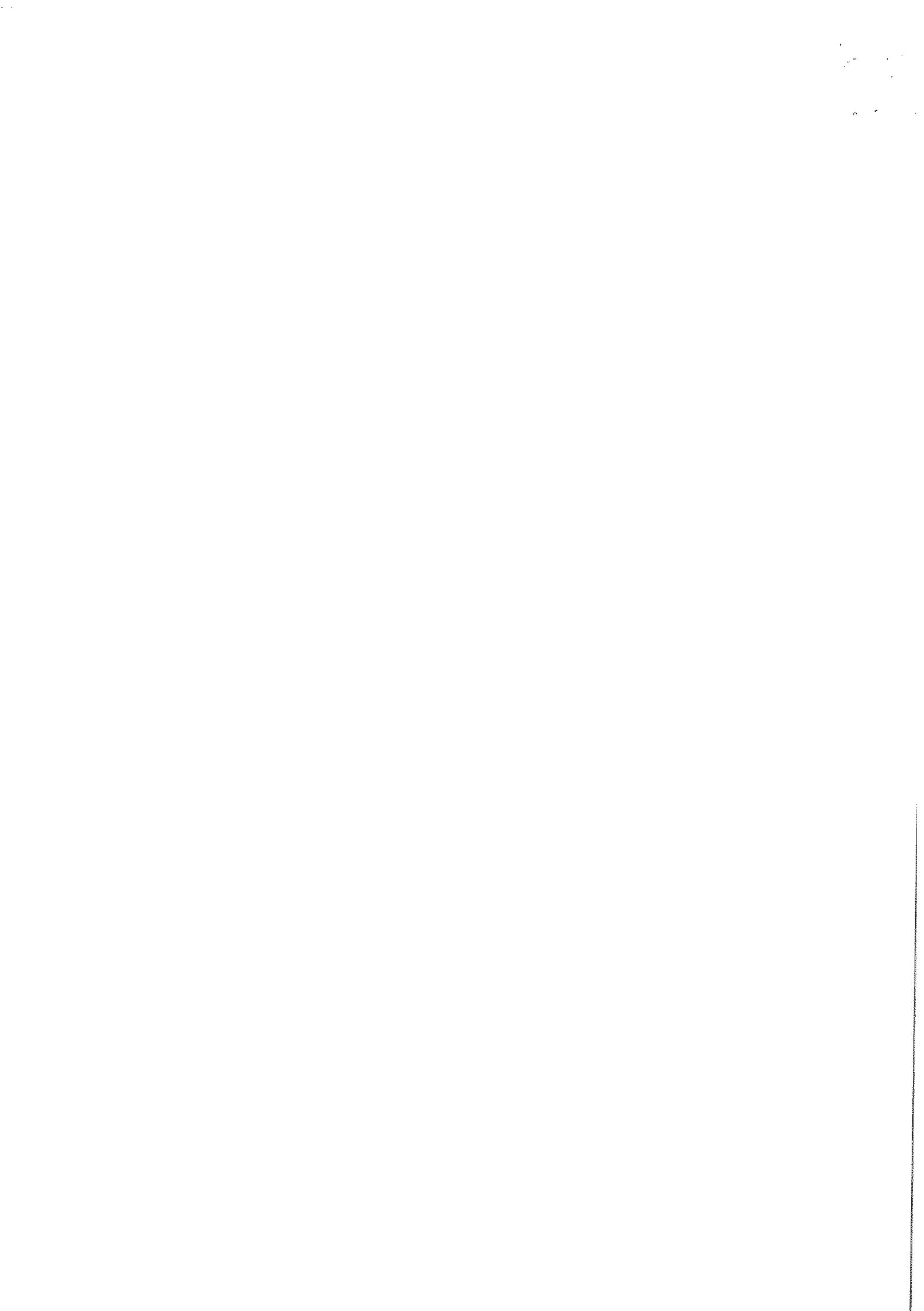
.../...

- la mi mars gagneront par jour douze sous,ci..... H I2
- les domestique travaillant à la terre pour le maximum au plus haut prix par an gagneront cent cinq livre,ci..... 105 H
- les dits charpentiers tonneliers menuisiers et massons gagneront par jour du depuis la mi mars jusqu'à la mi octobre lorsque ils ne seront pas nourris trente trois sous,ci..... I H I3
- et ces derniers du depuis la mi octobre jusqu'à la mi mars gagnerons vint cinq sous,ci.....I H I5
- le maximum au plus haut prix du journal de vigne pour les façons ordinaires est de neuf livre,ci... 9 H
- pour tous les autres ouvriers qui ne sont pas désignés ci dessus et de toute part et autres ouvrages nous nous reservons de les taxer lorsque nous en serons requis, en autres rendons responsables tous les ouvriers et manœuvres ci dessus,des ouvrages qu'ils pourront gâter ou mal faire tant à la journée qu'a prix fait
- Fait clod et arrêté en la chambre de nos séance, les jours mois et ans que dessus,par nous sousignée;
- Signatures lisibles :- NADAUD maire
-P.la Brosse municipal-Maniant municipal
-Allinaud jean municipal -Sauvage municipal
-A BASSET notable - BERNARD notable
-TESTAUD notable - J EBRAUD notable
-BERTON notable - A ALLIGAND notable
-FOUGERAT notable -J BONNET notable
Pierre VERRILLIAT greffier

Copie certifiée conforme au registre
des délibérations. (1793).



.../...



.../... vingt cinq octobre mil sept cent quatre vingt quatre la
république française une et inénarrable nous maîtrise et officiers municipaux
sont le conseil général de la commune le procureur unlande en astur-
erit du vingt neuf septembre derniers qui fixe le maximum du prix des
marchandises de première nécessité et aussi le maximum ou le plus
le prix respectif des salaires gages et mairns d'ouvriers et journeurs de l'assau
autorisé les municipalités à fixer le maximum ou plus haut prix des
salaires et mairns d'ouvriers dans chaque leur commune jusqu'à mon
29 septembre prochain au même lost que en mil sept cent quatre vingt
lequel il y sera ajouté la moitié du prix en sus qui autorise aussi
les municipalités de mettre en réquisition et de punir selon le cas
de trois jours de détention les ouvriers de quel genre que ce soit que
refusent sans cause légitime aux dites réquisitions
provisoirement

Les bœufs sont taxé par jour avec leurs bœufs lorsque ils sont nommés
sous la bourse à l'heure fixe tous par jour etc.

lorsque les dits bœufs n'ont point arrivé ni leurs bœufs gagnement
natre l'heure par jour ci. 14.

Les dits ouvriers gagneront du depuis le mi-octobre jusqu'au mi-novembre, sous paye journalière.

785
Les dits ouvriers travaillant à la ferme gagneront par jour du dépôt la mi-
ure, jusqu'à la mi-octobre lorsque ils ne seront point novrés cinq sous ci-joint
et du dépôt la mi-octobre jusqu'à la mi-mars lorsque ils ne seront point novrés
que huit sous ci.

H. 18. 5.

2. L'heure travaillant à la terre étant novis gagnent de l'effet la même
usque la mi octobre huit sous par jour. H. 9. 1

81.

du début à la mi octobre jusqu'à la mi mars elle gagneraient cinq sous.
d'ils charpentiers tonneliers menuisiers maillons gagneraient pour leur
revenus la mi mars jusqu'à la mi octobre lorsque ils ne feront point nosse
tante trois tous ci

13.

et ces derniers (depuis le 1^{er} octobre jusqu'à la mi-mars) lorsque l'heure pointe nos gagnants viennent cinq jours ci : 145. -

F. solitaria Illinois, etc. @ ^{as} ^{the} ^{most} ^{recent} ^{specimens} ^{of} ^{the} ^{species} ^{now} ^{exist}

~~Blücherstrasse min. 2000 S. Willrich & Sonnenfeld~~

in alligatae. ~~not~~ ^{the} male gills are not lobed,
absence noted. ~~and~~ ^{and} notably, certain individuals

LES SIEURS ET SEIGNEURS DU FIEF DE PUYMERLE

Paroisse d'AUSSAC en ANGOUMOIS.

En 1558, les religieux cisterciens de la "cénobie", quittent PUYMERLE après les ravages des protestants.

En 1589, le Duc d'EPERNON taxe les habitants ruinés, pour réparer les dégâts des religionnaires dans les églises et chapelles.

1607 . Le premier seigneur connu après 1600, est JOHAN GIRARD , "éscuyer", cité sieur de Puymerle et "perrin" (parrain), au baptême de JEHAN TIZON, né le 1-12-1607, dans l'église de "Saint-Ciers les Cigognes" .

JEHAN était fils d'autre JEHAN TIZON, écuyer, "Sieur de Cigognes", conseiller du Roi au Siège Présidial d'Angoulême, élu le 24 Novembre 1605, et d'ANTOINETTE DUPORT.

Les DE GIRARD étaient seigneurs de La Tour-Blanche en Moulidard, alliés aux DE NOURRIGIERS et aux DE LA GREZE, de Devezéau en Saint-Angeau.

Le blason des DE GIRARD était : "de gueules, à une fasce ondée d'or".

=====

1630 (vers) : PIERRE DE NOURRIGIER, seigneur de Saint-Pierre et de Puymerle. Famille originaire de Saintonge : seigneurs de Sainte-Aulaye et de Jousserand, alliés aux DES AGES en 1579.

"Maintenues de noblesse en 1667 et 1697, sur preuves de 1457 et 1598".

Blason = "d'or, à une bande dancée de gueules, accompagnée de 6 merlettes de sable, ni pattées, ni becquées, mises en orle ".

=====

1634 : Damoiselle SEBASTIENNE RAVARD,, Dame de Puymerle et y demeurant, veuve de PIERRE DE NOURRIGIER, ancien seigneur de Puymerle, loue les terres du fief de Puymerle, le 22 Avril 1634, à JEAN COMBAUD et à son épouse N.....GALLIOT, demeurant au dit lieu, pour les deux tiers de récoltes à la Dame et le tiers au preneur, en présence de PIERRE BENOIT et DENIS DE LABARDE, témoins demeurant audit lieu de Puymerle.

Les RAVARD, seigneurs de Saint-Amand, portaient comme blason : "palé d'azur et d'or de 6 pièces".

=====

1654 : PIERRE DE LA GREZE, écuyer, seigneur de Devezéau (Saint-Angeau, Charente), et de Puymerle en Aussac par son mariage du 15 Mai 1654, avec la fille des anciens propriétaires, PIERRE DE NOURRIGIER et SEBASTIENNE RAVARD, CHARLOTTE DE NOURRIGIER.

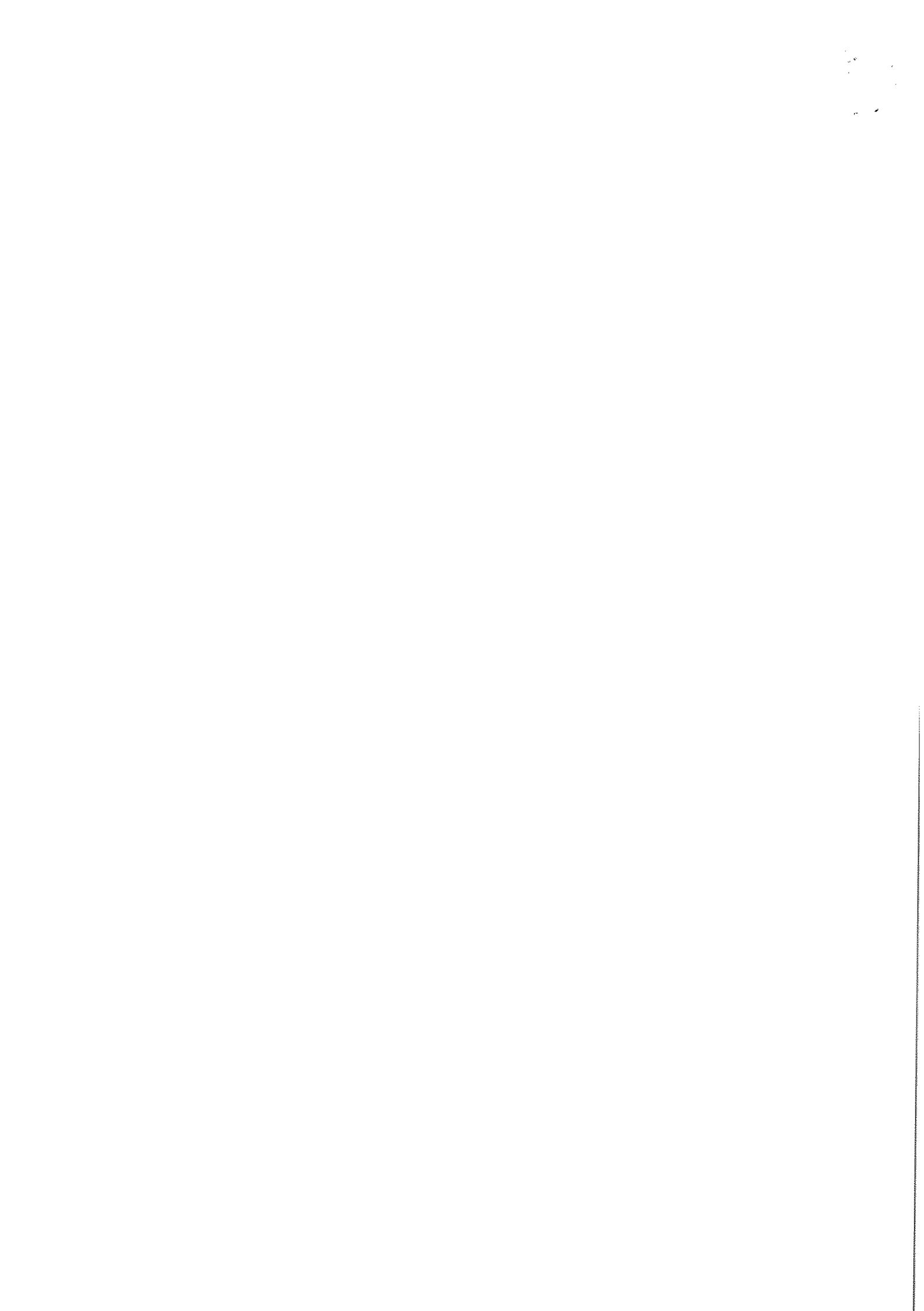
PIERRE fut maintenu en sa noblesse, paroisse de Saint-Angeau, en 1667 par Mr d'AGUESSEAU.

Leurs enfants furent : 1° CHARLES, qui suit, 2° MARIE, qui épousa RENE DE CONTY, écuyer, seigneur de Champigny.

PIERRE était le fils de NICOLAS, sieur de Devezéau, paroisse de Saint-Angeau et de MARIE DALLOUX.

Leur blason était : "d'argent et de gueules de 7 pièces à la bande d'azur chargée de 3 fleurs de lis d'or".

.../...



.../...

1700 : CHARLES DE LA GREZE, écuyer, seigneur de Devezel, épousa MARIE DE CONTY, fille de GEORGES, aussi écuyer, seigneur de l'Aubouinière, et de FRANCOISE FRADIN, sa seconde femme. CHARLES était veuf et tuteur de son fils RENE, ils demeuraient à Puymerle le 28 Avril 1700.

Le 27 Novembre 1699, il avait fait un accord avec sa soeur MARIE et lui avait laissé Puymerle .

Les FRADIN de Bessé, portaient comme armes : "d'or au chevron de gueules, accompagné de 3 raisins de sable, tigés et feuillés de sinople".

=====

1728 : RENE DE CONTY , écuyer, seigneur de Champigny, et son épouse MARIE DE LA GREZE, semblent habiter à Puymerle.

Leur décès a tous deux se situe avant le 27 Avril 1728, date du mariage de leur fils.

Nous n'avons aucun renseignement sur celui-ci.

Blason des DE CONTY :

"d'azur a la croix ancrée d'argent, cantonnée de 4 roses d'or".

=====

1750 (vers) : FRANCOIS BORDAGE DE COURPETEAU, écuyer, sieur de Coulgens, Sigogne, Villars-la-Tour, La Marche (enclave de Coulgens), et autres lieux, est Maire et Capitaine de la Milice bourgeoise de la ville d'Angoulême en 1763.

Il semble avoir acheté Puymerle vers 1750-1755.

Blason : "d'argent à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux croisettes de même, et en pointe d'un lion aussi de gueules et une bordure de même chargée de roses d'argent sans nombre".

=====

1766 : JEAN GERVAIS, écuyer, seigneur du Châtenet, seigneur de Puymerle en Aussac le 20 Février 1766, lieutenant criminel en la sénéchaussée et préarial d'Angoumois, était fils de JEAN GERVAIS qui fut Maire d'Angoulême de 1718 à 1720.

Lieutenant criminel, celui-ci céda sa charge à son fils à la fin de ses jours. Il avait écrit un ouvrage qui fut publié un siècle plus tard par BABINET DE RANCOGNE.

Les "Mémoires sur l'Angoumois" qui se trouvent dans beaucoup de bibliothèques charentaises datent de 1864.

JEAN GERVAIS, seigneur de Puymerle était né en 1702. Il vendit sa charge de lieutenant criminel et sa bibliothèque le 26-12-1773 à LOUIS ARNAUD de Viville, chevalier, seigneur de Chamniers.

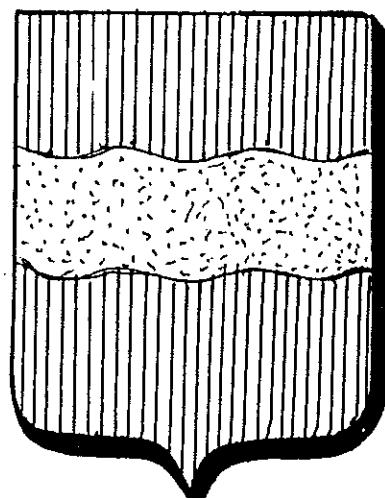
Blason des GERVAIS : "d'azur a deux palmes d'or, entre-lacées et posées en sautoir, l'écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or et d'azur".



.../...
LES SIEURS ET SEIGNEURS DU FIEF DE PUYMERLE



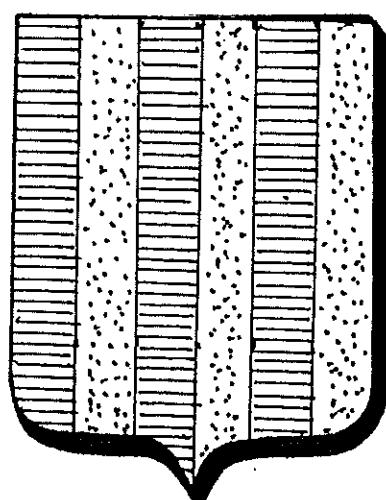
Notre Dame de Grosbos



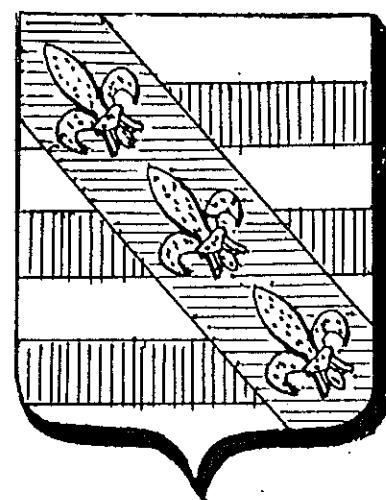
JOHAN GIRARD



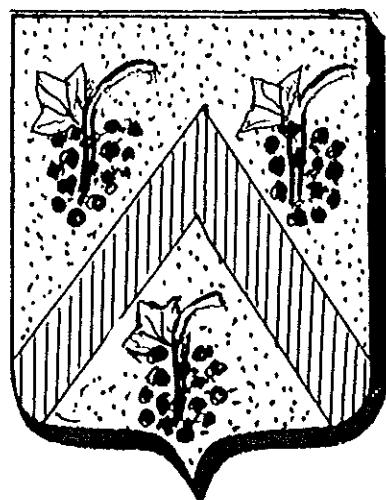
PIERRE DE NOURRIGIER



Damoiselle SEBASTIENNE RAVARD,
, Dame de Puymerle



PIERRE DE LA GREZE

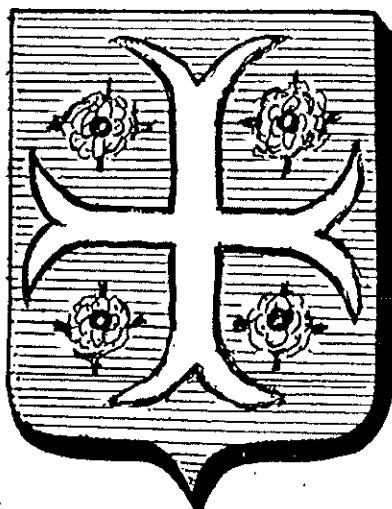


Les FRADIN de Bessé.

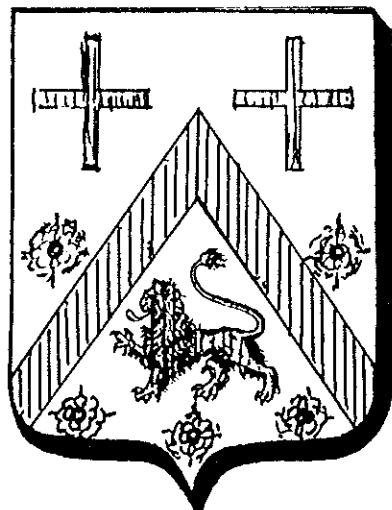


.../...

LES SIEURS ET SEIGNEURS DU FIEF DE PUYMERLE (suite) =



Blason des DE CONTY



FRANCOIS BORDAGE DE COURPETEAU

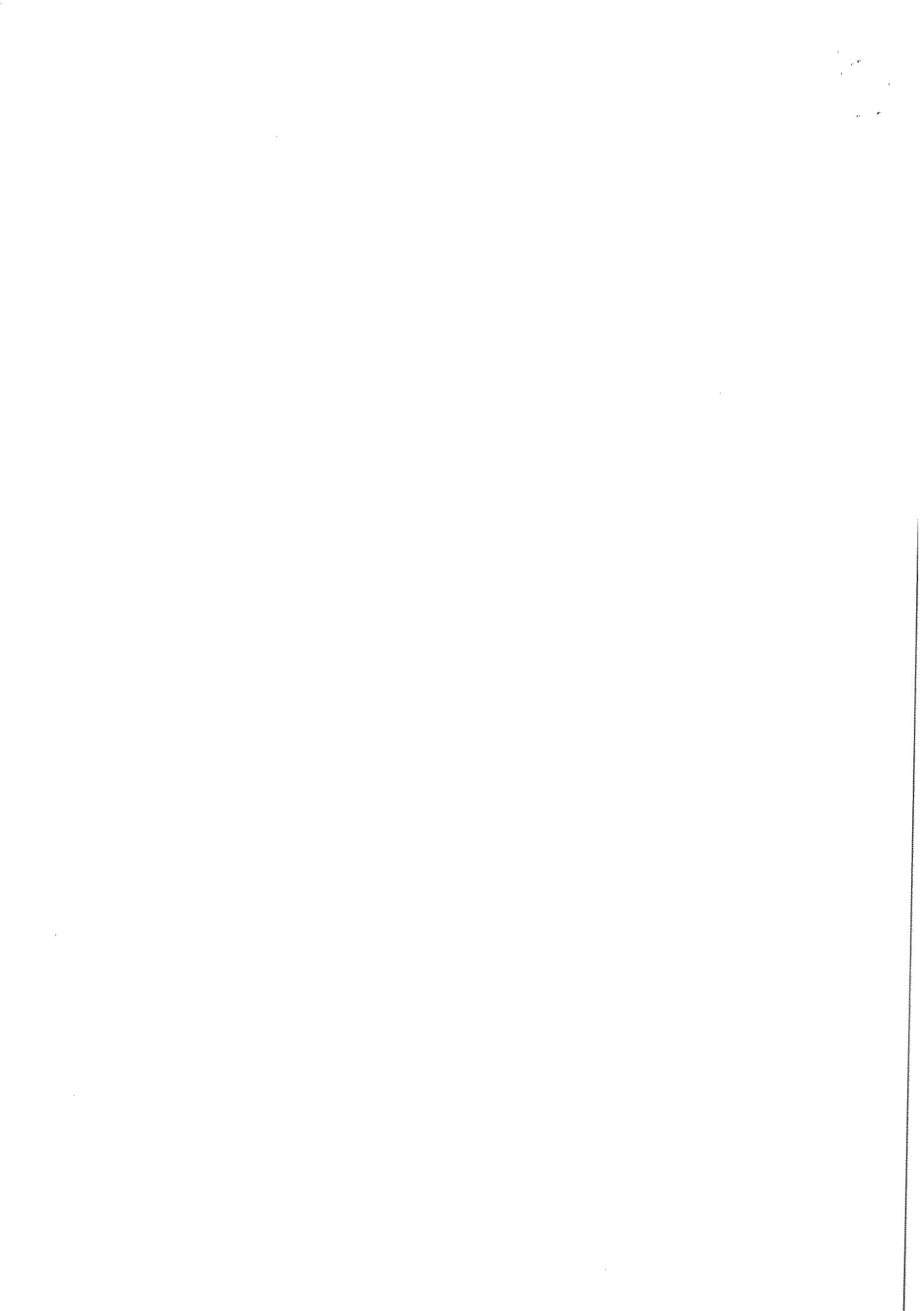


JEAN GERVAIS
Lieutenant criminel,
seigneur de Puymerle.



PIERRE ARNAUD
seigneur de Villesion,
et de Puymerle en 1766.





.../...

1773 à 1792 : LOUIS ARNAUD de Viville en Champniers et PIERRE ARNAUD, chevalier de Ronsenac, autre branche, habitant Villesion en Nanclars, deviennent l'un après l'autre les propriétaires de Puymerle.

L'épouse de PIERRE ARNAUD était ANNE DE LA SARLANDIE, fille de PIERRE, seigneur de Villesion et de MARIE GERVAIS. Elle était soeur du lieutenant criminel JEAN GERVAIS, seigneur de Puymerle en 1766.

Blason des ARNAUD : " d'azur, au croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or".

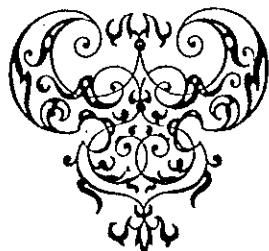
=====

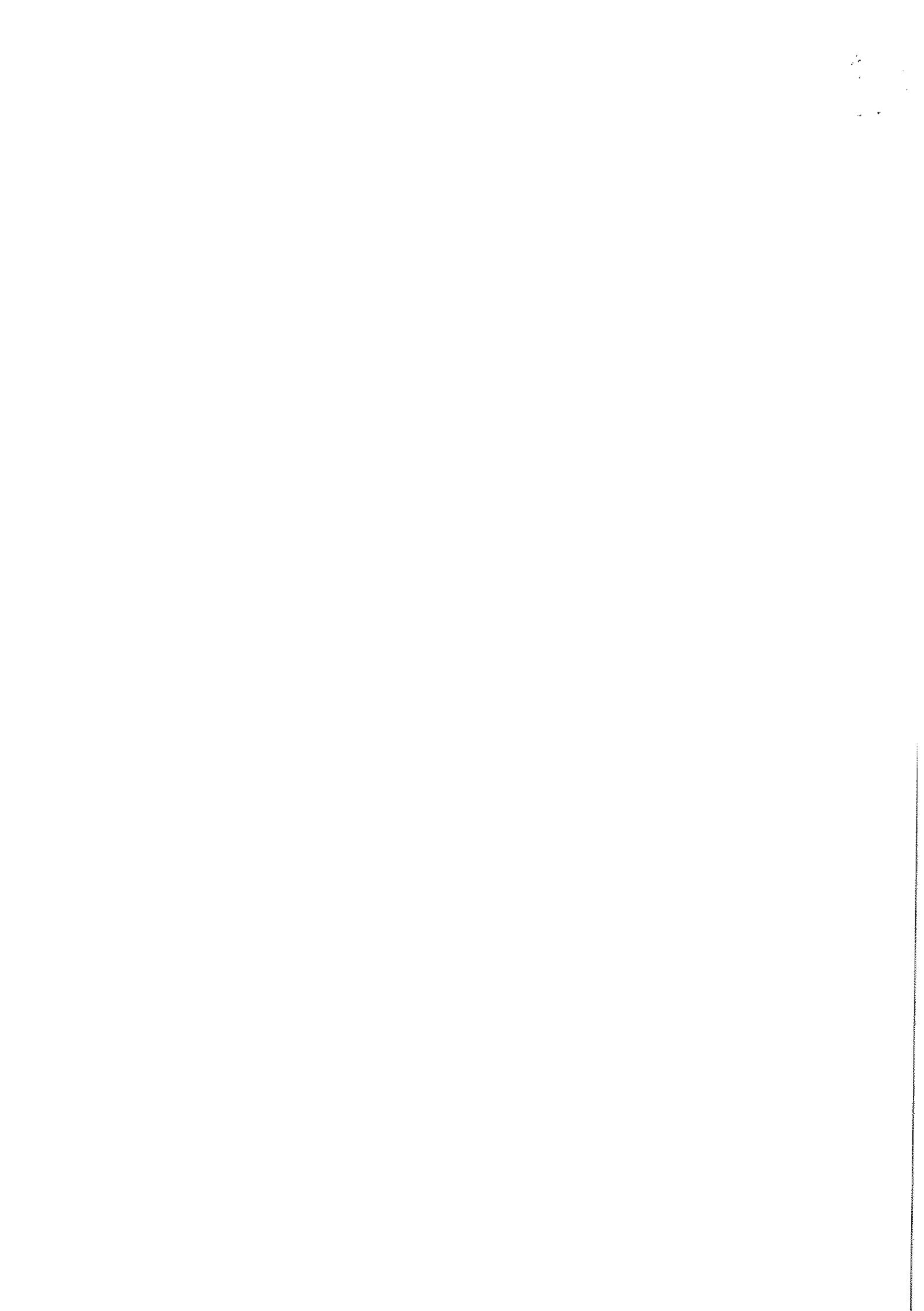


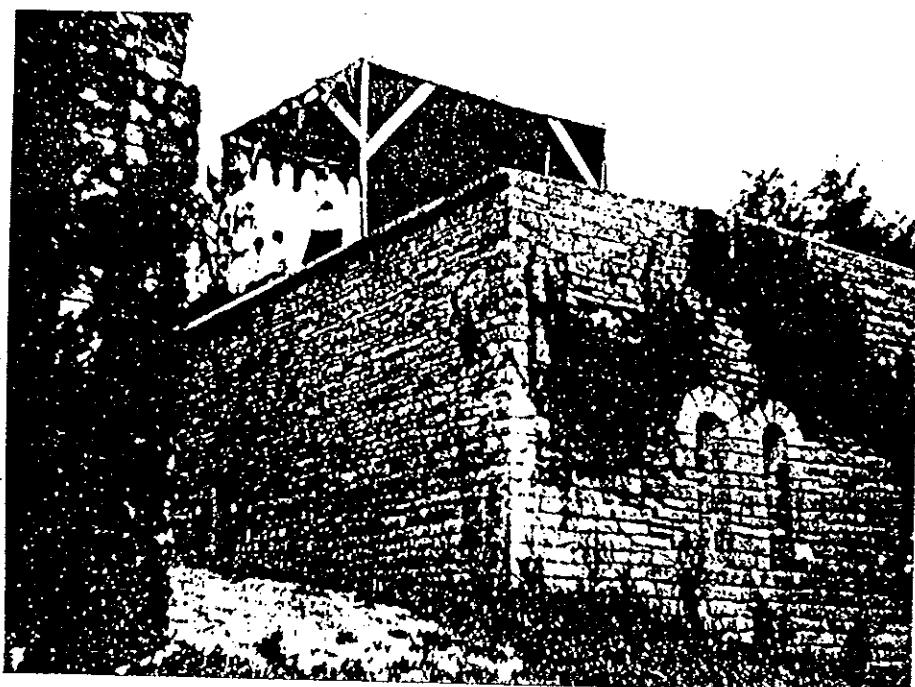
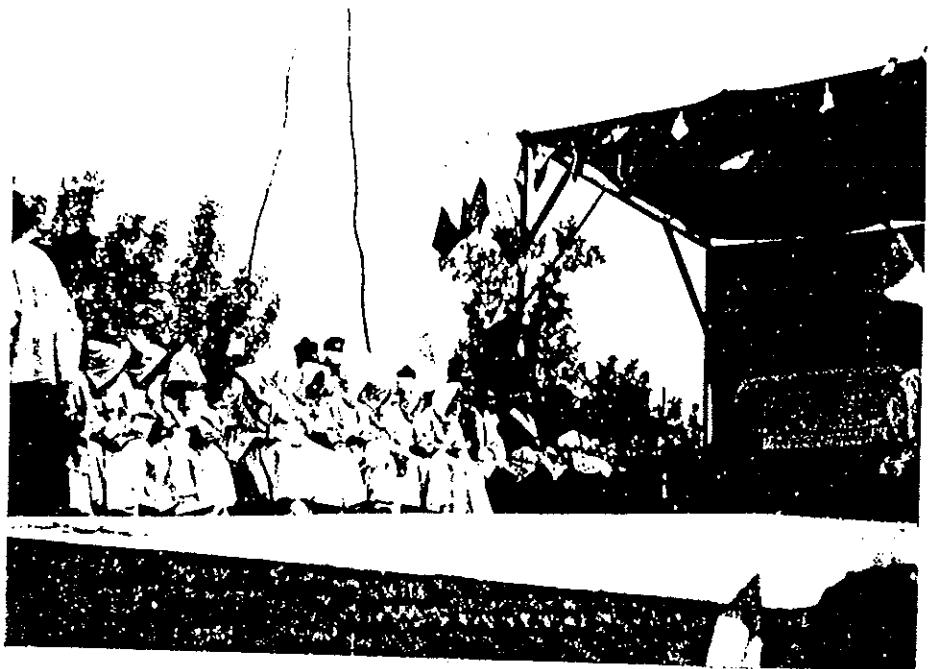
Références ;

- 1558 : SIMONNAUD 1985, (Puymerle..Une chapelle perdue dans la forêt)
- 1607 : Papiers de famille des TISON de Sigogne. A.D. de Charente,
- 1630 : Abbé NADAUD, tome 3 , page 301.
- 1634 : Maître CONSTENTIN,Saint-Angeau. A.D. 2e, 5105.
- 1654 : Beauchet-Filleau. Tome 4, pages 418 et 419.
- 1700 : Beauchet-Filleau, Tome 3 , pages 556 et suivantes.
- 1728 : Beauchet-Filleau Tome 2, page 603.
- 1730 : D'HOSIER, Armorial Général de France. Limoges, page 97.
- 1766 : Beauchet-Filleau Tome 4, page 102.
- 1773 : NADAUD. Nobiliaire de la Généralité de Limoges, Tome 1, Pages 38-39, 500 -504.
- 1789-1792 : Copie intégrale de la délibération du Conseil général de la commune d'Aussac le 17 May 1792.

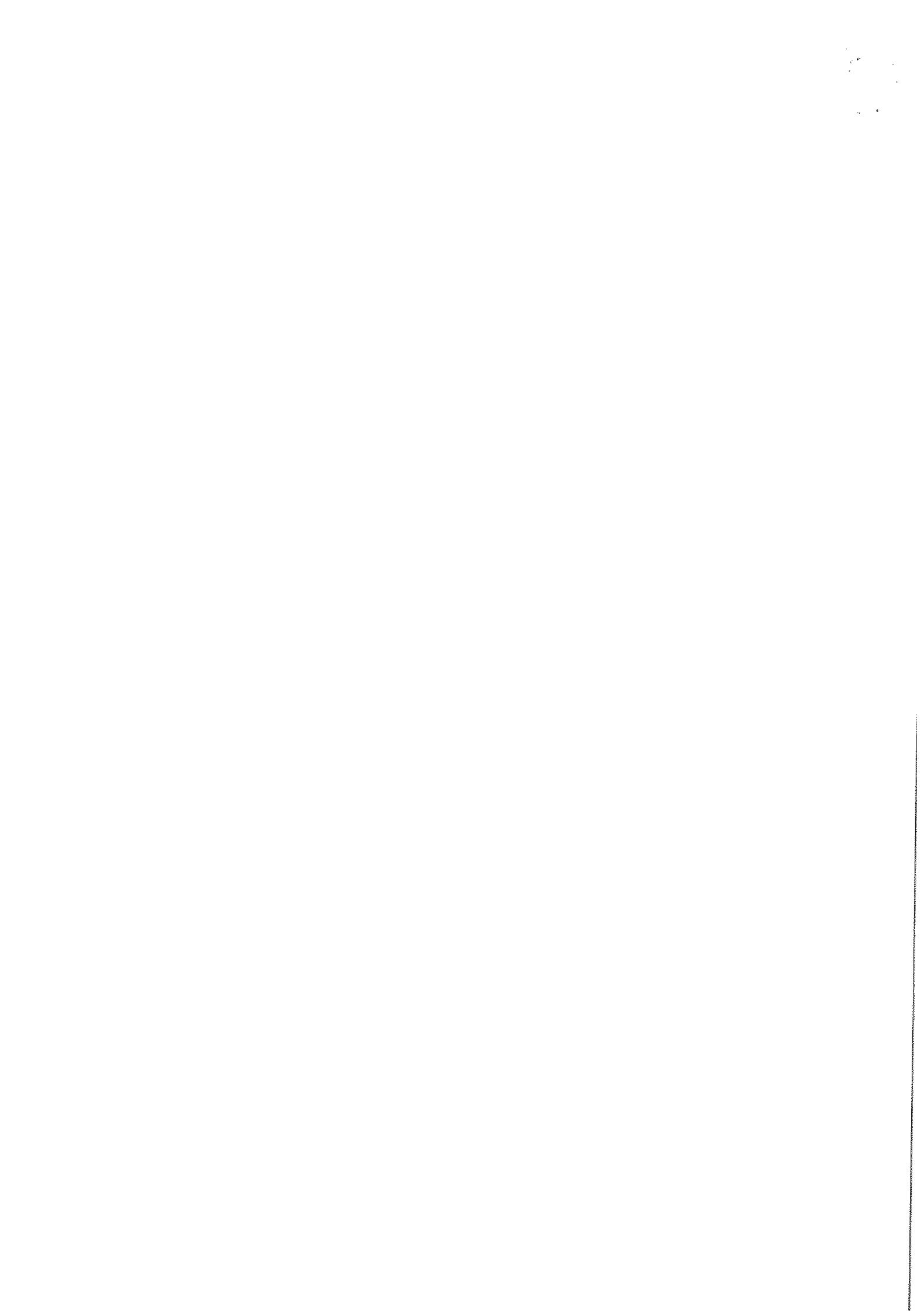
=====







Une fête religieuse donnée sur le toit de
de la chapelle de Puymerle vers 1940-41.



Le dernier mariage à PUYMERLE en 1933.

Un des derniers habitants
du village de PUYMERLE .



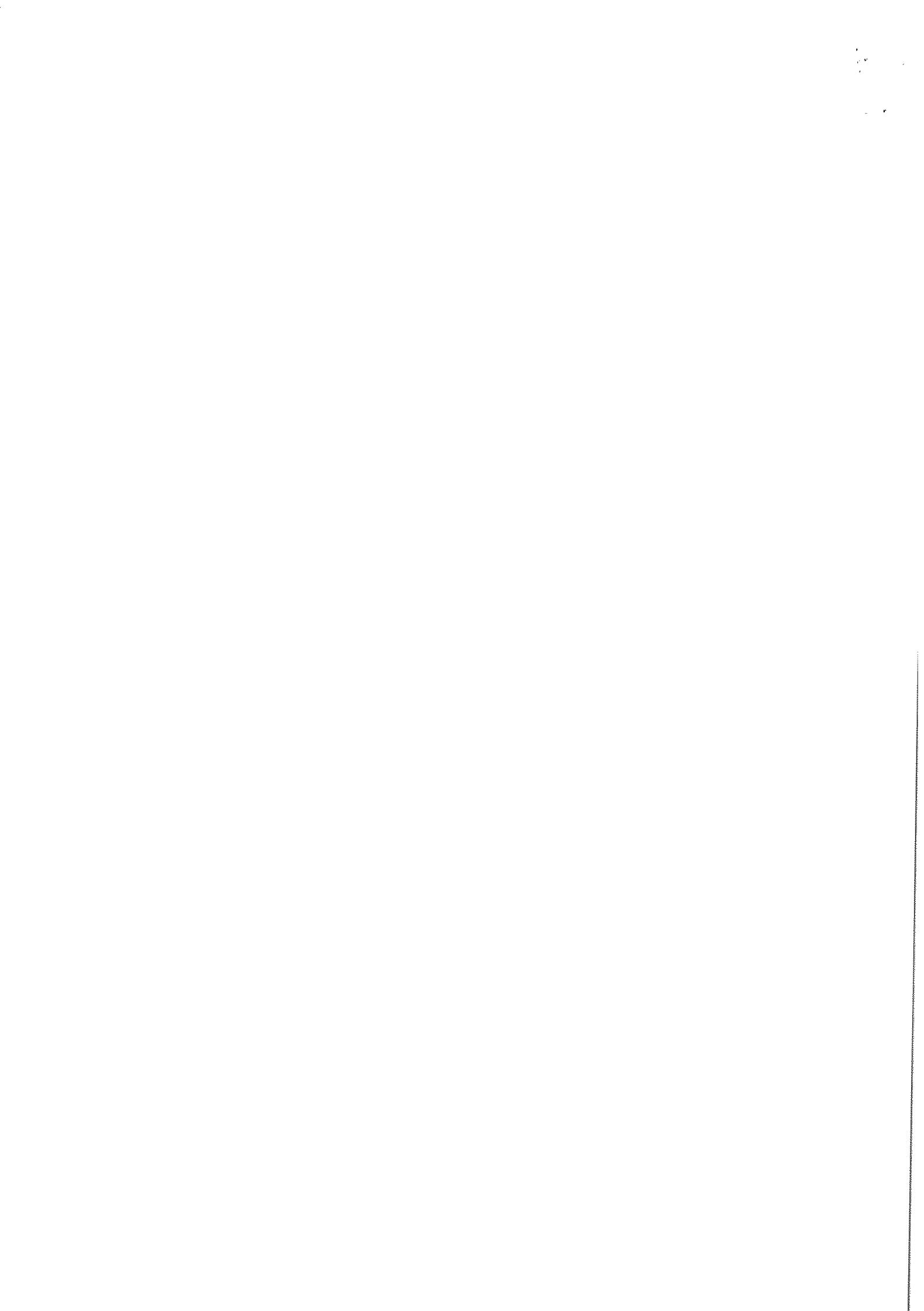
Sans doute, le dernier mariage.



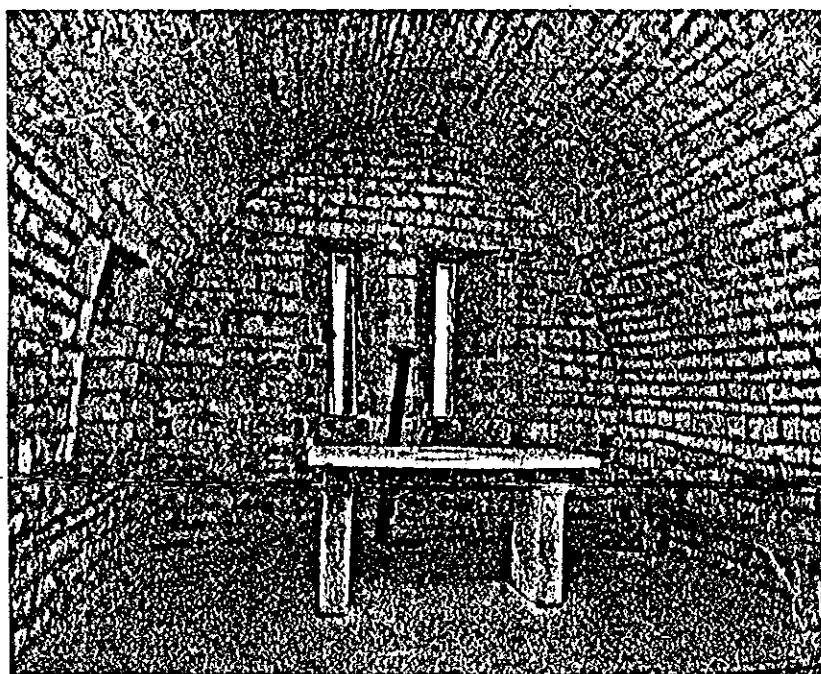
M'kuntz - Alluore - Rolland
Dagon Mosellan Paul CURE
Réfugié 1939

Réparations au toit

- 73 - de la chapelle.



Le village mort ne reçoit qu'une fois l'an



Sur cet autel une fois l'an...

QUAND ON PARLE de Puymerle, en Charente, les vieillards ont chacun une explication pour la mort de ce village... phylloxera, misère ou maléfices...

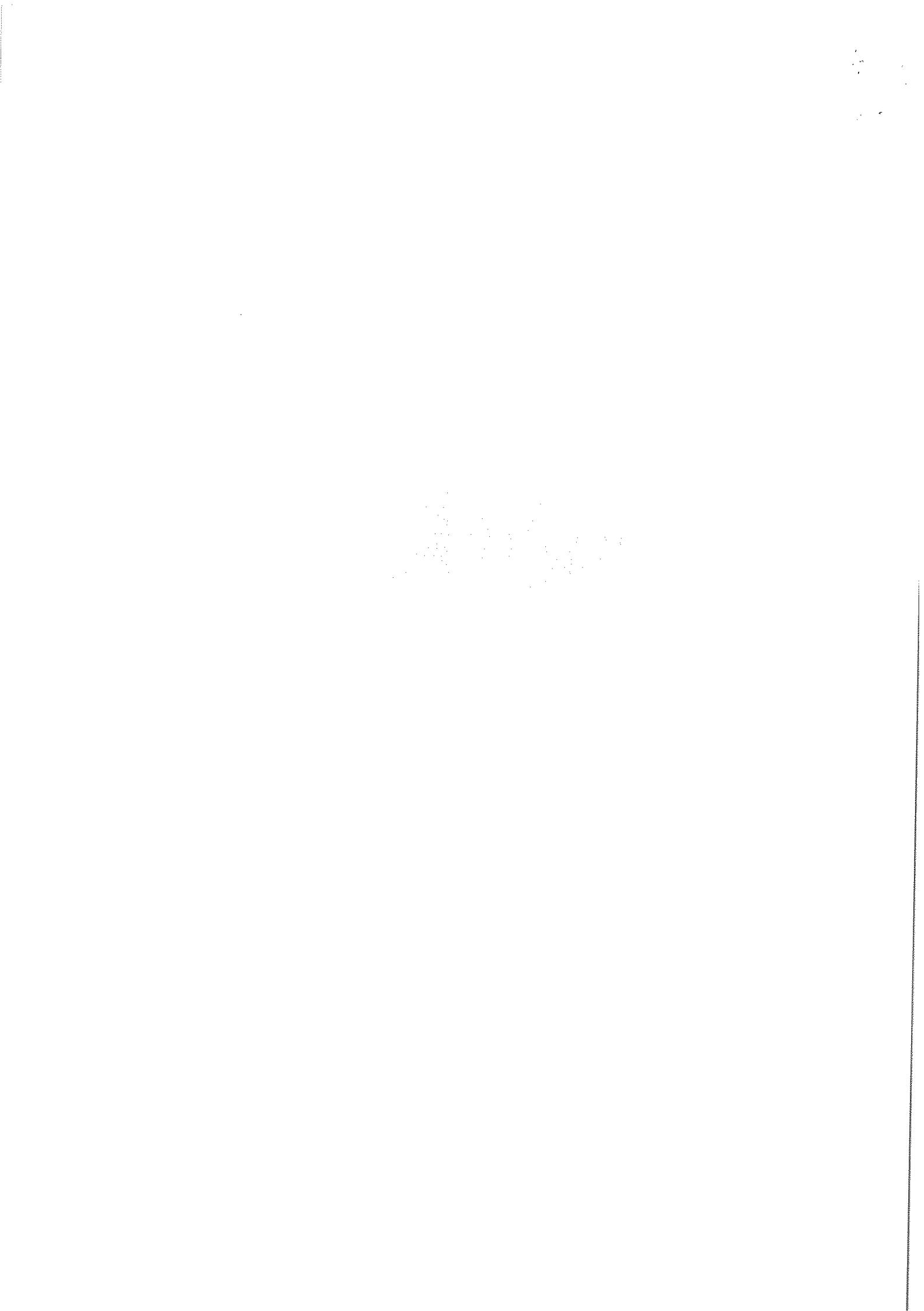
QUAND L'HEURE se fait mélancolique ou que le soleil a choisi de s'effacer, c'est le moment pour le visiteur éprouvé d'émotions délicates d'aller faire un tour du côté de Puymerle. Les cartes charentaises ne mentionnent pas toutes cet ancien village que la nature a rendu aux « lieux-dits » mais que l'on peut toujours (en quittant la RN 10 sur la droite), trouver, à quelques kilomètres avant Mansle.

Puymerle c'est, d'abord, au bout d'un petit chemin, une esplanade immense bordée de vieux chênes, surprenante dans cette région. On sent en y pénétrant que, dans ces lieux, l'esprit a dû souffler. Celui des Celtes, prétendent les historiens locaux qui voient dans cet espace ouvert une sorte de lieu sacré, propice sans doute aux sacrifices.

Au-delà, c'est le domaine de la ronce, de l'ortie et du branchage désordonné. Les restes éventrés des maisons sont redevenus la proie d'une nature que plus personne ne vient déranger. Même dans l'ancien four, l'herbe pousse. Seule l'entrée de la crypte, sous une église qui n'a jamais été construite, est dégagée. Une fois l'an, il est vrai, le dimanche qui suit le 22 mai, le curé de Tourriers vient y dire la messe.

Mais le reste de l'année qui pense encore à Puymerle ? Ses proches voisins l'ont oublié. À Vadalle, à deux kilomètres de là, si vous demandez : « Mais pourquoi n'y a-t-il plus rien ni personne ? », on vous répondra facilement : « Ah ! la vieille Antoinette aurait pu vous parler de Puymerle et de ses légendes, mais elle est morte il y a quelques mois ». Le temps d'adresser à Antoinette un discret et posthume reproche, on vous indique le chemin pour aller « chez Léopold, celui qui reste là-haut, il sait sûrement des choses ». Léopold, en l'occurrence un respectable octogénaire, est en train d'écosser tranquillement les haricots de son déjeuner et il égrène dans la casserole, en même temps que les légumes, ce que sa mémoire lui a laissé de souvenirs.

... / ...



.... / ...

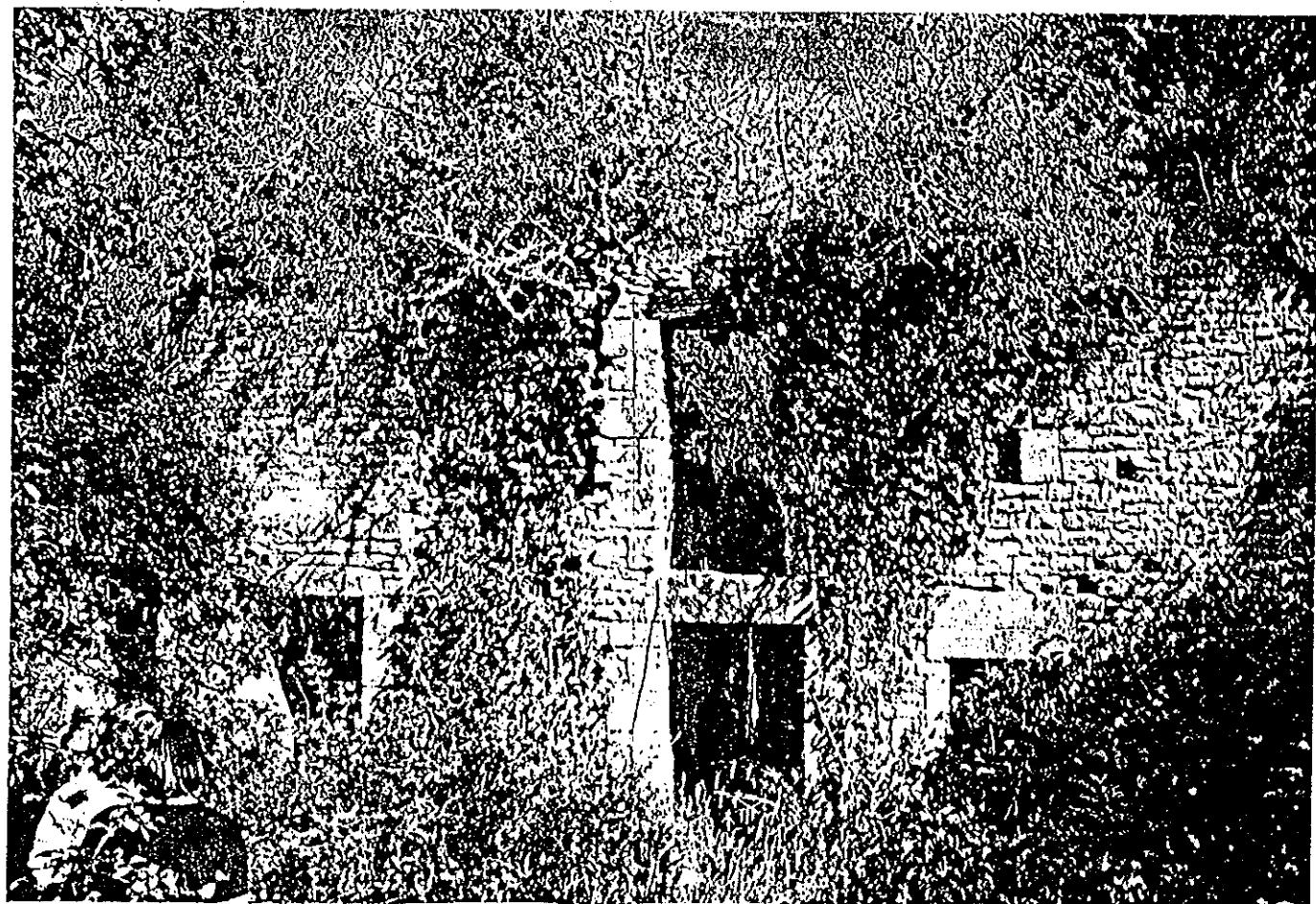
Il a connu là dernière habitante de Puymerle. Elle est venue il y a vingt ans pour finir ses jours à Vadalle. « Même qu'on l'appelait la Puymerlaude ». Il se rappelle aussi « la fajarie » du 22 mai. Les gens venaient par centaines de Charente, du Limousin, de Bordeaux même. Et pourtant, la fête « tombait » rarement un dimanche. Il faut dire, si j'ai bien compris ce que m'ont raconté les vieux Charentais et deux passionnés d'histoire régionale, que pour cette fête-là, hommes et femmes venaient de partout pour se louer comme domestiques, agricoles, le plus souvent. Les contrats oraux couvraient la période de la Saint-Jean à la Noël. En même temps on achetait les outils pour les foins, on mangeait du « pormont », un gâteau qui se vendait au mètre ou au centimètre selon les moyens. On regardait les montreurs d'ours. On jouait au « rampaud » avec des quilles, une boule et de l'argent le plus souvent.

Et ici, la mémoire de Léopold retrouve toute sa fraîcheur, on faisait des mariages de douze heures, la tradition voulant que l'on choisisse une épouse très provisoire à laquelle on offrait une rose de mai et une branche de bruyère. Cette coutume, qui avait apparemment tous les avantages de l'hymen éternel sans pouvoir, faute de temps, en sécrer les désagréments, devait malheureusement dégénérer en habitudes plus libertines. Enfin pour ceux qui n'avaient plus l'âge de rêver, ne serait-ce que douze heures par an, restait la source miraculeuse vouée à sainte Quiterie et qui guérissait aussi bien maux de tête que surdité et rage.

Alors qu'est-ce qui a fait mourir Puymerle ? C'est le phylloxéra disent les historiens, c'est la pauvreté prétendent les gens du coin. C'est bien autre chose renchérissent, en souriant, les vieux qui cachent peut-être dans les coins de leur mémoire ces petits bouts de légende emportés dans la tombe par Antoinette.

Tout le monde, pourtant, ne se résigne pas à cette disparition. Tous les ans, quelques jours après le 22 mai, quelques bonnes volontés des environs organisent une foire à la brocante. L'esplanade sacrée connaît alors le grand déballage des objets les plus hétéroclites. Dans la crypte, le matin tôt dit la messe. Les visiteurs se tordent les chevilles sur quelque pierre éboulée d'un mur qui hésite encore à se coucher pour toujours; mais plus personne ne plonge ses mains dans le puits miraculeux. Les autorités l'ont fait boucher. Même sainte Quiterie n'a pas échappé à la pollution...

Hélène Rouquette.

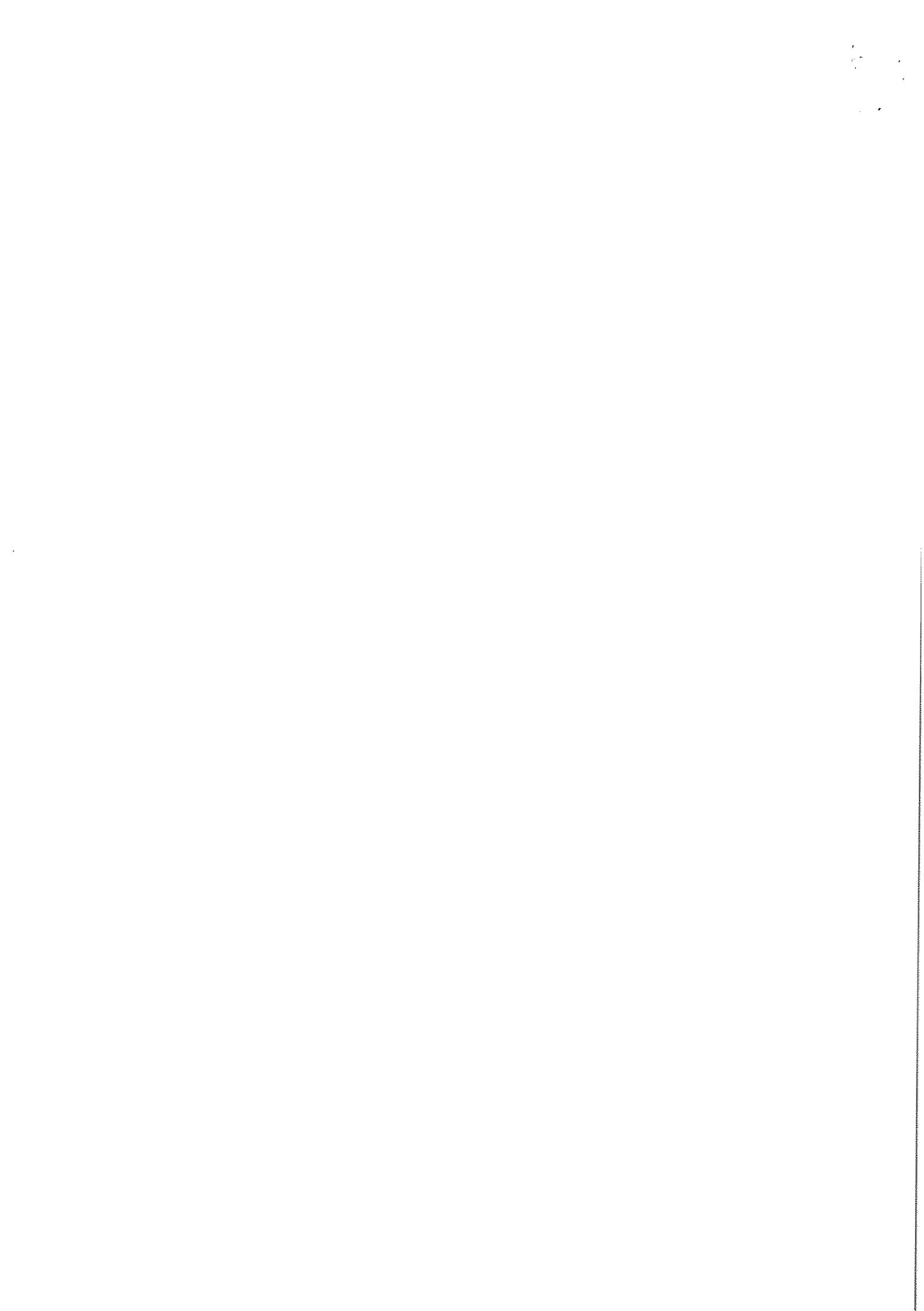


PUYMERLE (Charente)

La légende des ruines

UN village charentais est mort. Morte aussi, la vieille Antoinette qui connaissait Puymerle et ses légendes... Mais, chaque année, le dimanche qui suit le 22 mai, une messe est dite en ces lieux qu'a rendus déserts la misère...

...ou les maléfices.



PAROISSE D'AUSSAC

DIMANCHE 9 JUILLET 1939

PELERINAGE à S^e-QUITTERIE de PUYSERLE

Sous la présidence de Son Excellence Mgr MEGNIN, Evêque d'Angoulême

PROGRAMME

- A 9 heures : MESSE DE COMMUNION à la Chapelle.
A 11 heures : GRAND' MESSE SOLENNELLE chantée avec le concours des Elèves de l'Ecole presbytérale et des groupements interparoissiaux.
A Midi : DÉJEUNER CHAMPÊTRE.
A 15 heures : VÈPRES SOLENNELLES. ... Panégyrique de Sainte Quitterie par M. le Chanoine OLGIVOSKI, Directeur des Œuvres du Diocèse d'Agen. — Procession et Bénédiction du Très Saint Sacrement.

TOUS LES OFFICES AURONT LIEU A L'HEURE LEGALE

VENTE DE CHARITÉ dans la Clairière

Nombreux Comptoirs -- Buffet

N. B. — Les groupements paroissiaux (avec leurs bannières ou drapeaux) et les groupements spécialisés (J. A. C., J. P. C., J. O. C.) sont particulièrement invités. — Le service d'ordre sera assuré par les Jeûneurs.

IMPORTANT. — On trouvera sur place les provisions nécessaires pour le déjeuner en plein air.

Un garage sera affecté aux bicyclettes et voitures

Le Comité décline toutes responsabilités concernant les accidents.

◆ PUYSERLE est un lieu connu de tous les charentais, situé à 18 kms d'Angoulême et à 1500 mètres de Vadalle, non loin de la route de Paris. Route de Coulonges.

Des SERVICES d'AUTOBUS seront assurés :

- D'Angoulême par Autobus Ladrat. — Départ à 9 h. 15, Place Saint-Martial, par Le Pontouvre, La Chignolle, Churet, Touriers et Vadalle.
D'Angoulême par Autobus Robin. — 1^{er} Départ à 10 heures, Place Saint-Martial, par Le Pontouvre, Champniers, Bré, Juades et Coulonges. — 2^{er} Départ à 13 heures et 3^{er} Départ à 14 heures — même itinéraire.
De Mansle par Autobus Thorin. — Départ à 13 heures — Mansle-de-Bolze, Puyréaux, Nanciers et Ravaud.
De Saint-Gourson par Autobus Couloud. — Départ à 12 h. 30 — Beaulieu, Cellefrouin, La Tâche, Artenac et Saint-Argeau.
D'Ambleteuse par Autobus Chevrier. — 2 Départs, le 1^{er} à 8 h. 30, par Aigre, Villefréau, Fouqueure, Les Marsis, Ambleteuse, Marciac, la Chapelle, Coulonges, Xambes, Villejoubert, Touriers, Aussac et Vadalle ; le second à 12 h. 30, par Villejoubert et Aussac.
De Tusson par Autobus Nadaud. — Tusson à 12 h. 30, Ligné 12 h. 35, Villevoublis 12 h. 40, Juillé 12 h. 50, Llonnes 13 h.. Les Deffends 13 h. 15, Fontenille 13 h. 20, Mansle 13 h. 35. — Deuxième Voiture. — Tusson à 12 h., Charmé 12 h. 10, Courcème 12 h. 20, Russac 12 h. 35, Villegats 13 h., Mahale, — Troisième Voiture. — Tusson à 12 h., Ebréon 12 h. 05, Bassac 12 h. 15, Souvigné 12 h. 25, Saint-Fraigne 12 h. 30, Aigre 12 h. 50, Fouqueure 13 h. 10, Villevoublis 13 h. 20, Luxé 13 h. 25, Mansle 13 h. 40.
De Vouzon par Autobus Ravon. — Départ à 13 h. 20, Montignac, Vars, St-Amant-de-Bolze.
De La Rochebeaucoult par Autobus Desaprix. — Départ à 13 h., Rivière 13 h. 05, Agris 13 h. 10, Les Granges 13 h. 15 et La Rochette 13 h. 20.

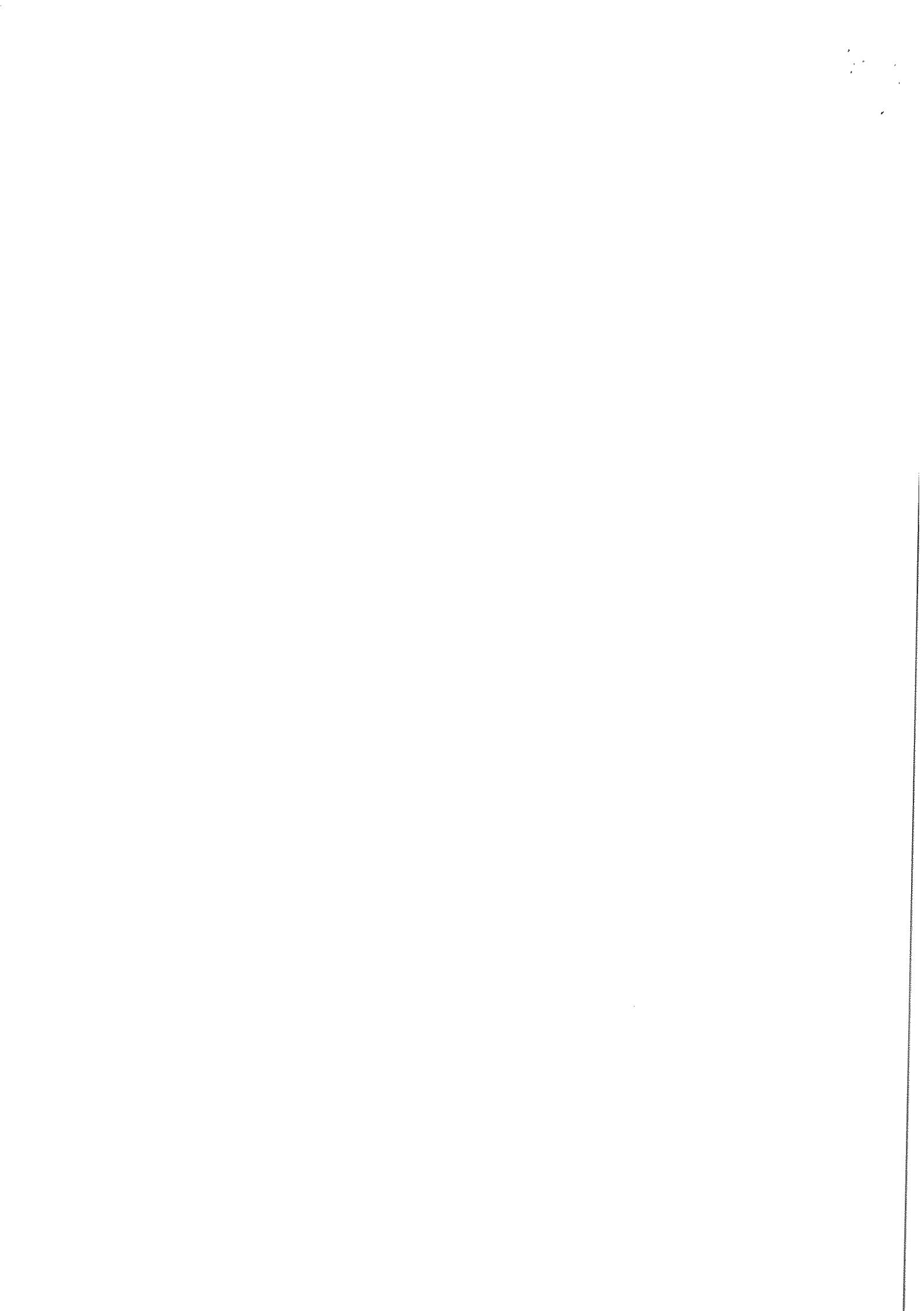
IMPRIMERIE IMPR. ET EDITEURS, L. HUIN

Programme du pèlerinage de Puyserele
le 9 juillet 1939. — Voyez l'importance
du service d'autobus, qui dénote l'affluence
des visiteurs —





Après la catastrophe du 26 Juillet 1983 à Puymerle.



Clairière de PUYSERLE

Commune de AUSSAC - VADALLE à 2 Km de COULGENS

28 AOUT 1988

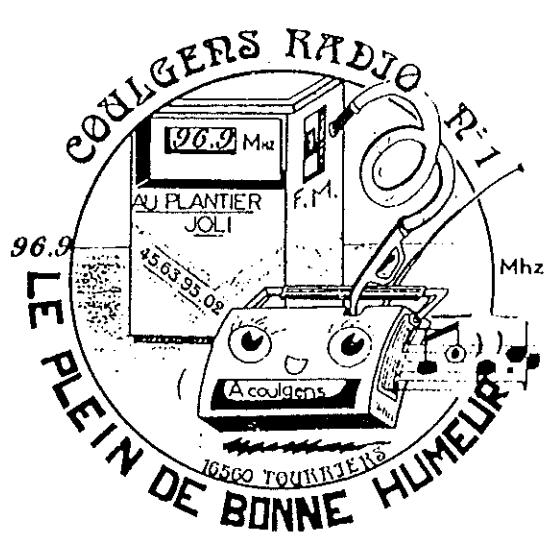


3^e
Festival
d'Accordéon

3^e BRIC à BRAC GÉANT
3^e EXPO ARTISANS - COMMERCANTS

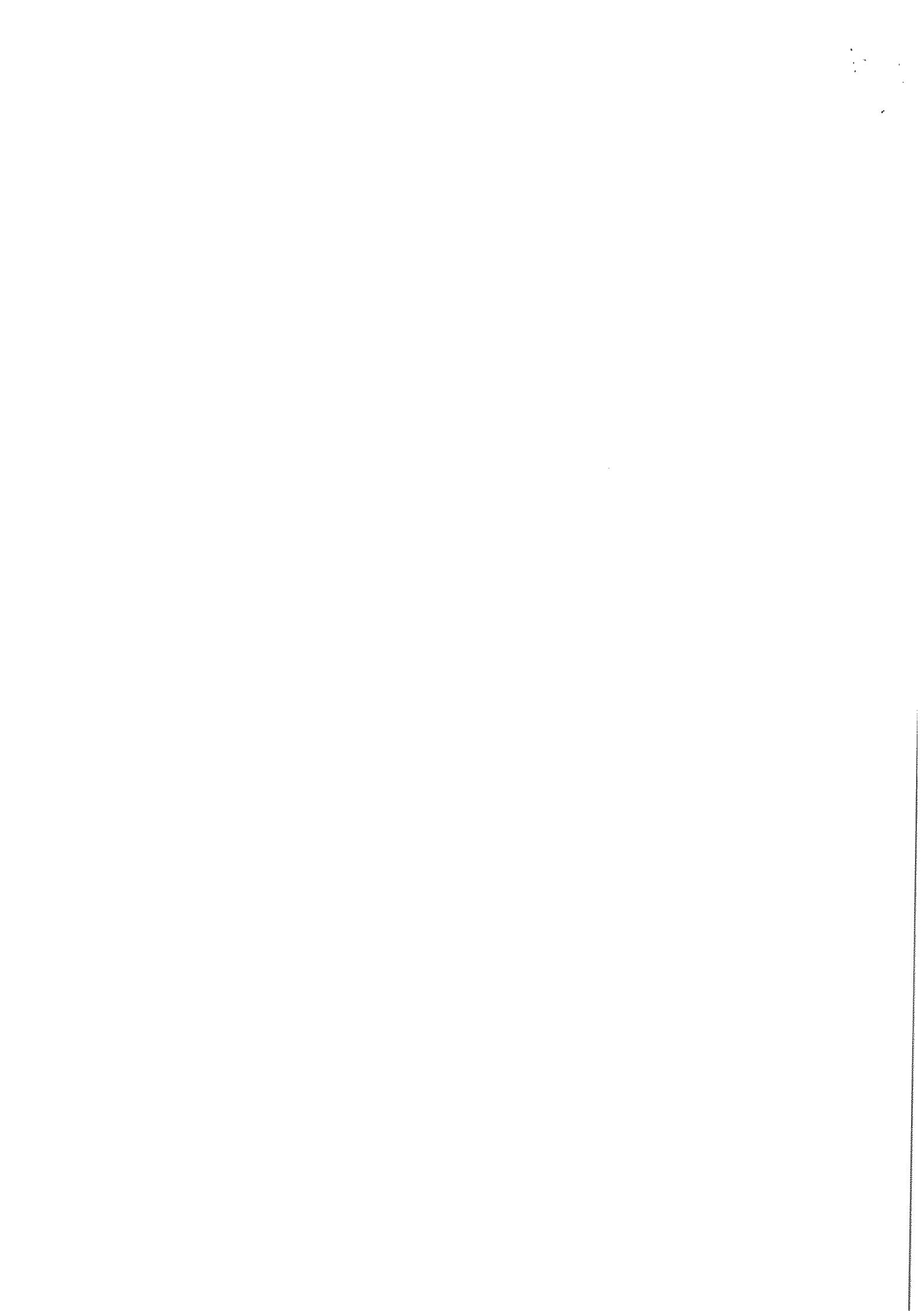
organisé par

VOTRE RADIO RURALE
REGIONALE
LA SEULE, LA VRAIE
A LA CAMPAGNE

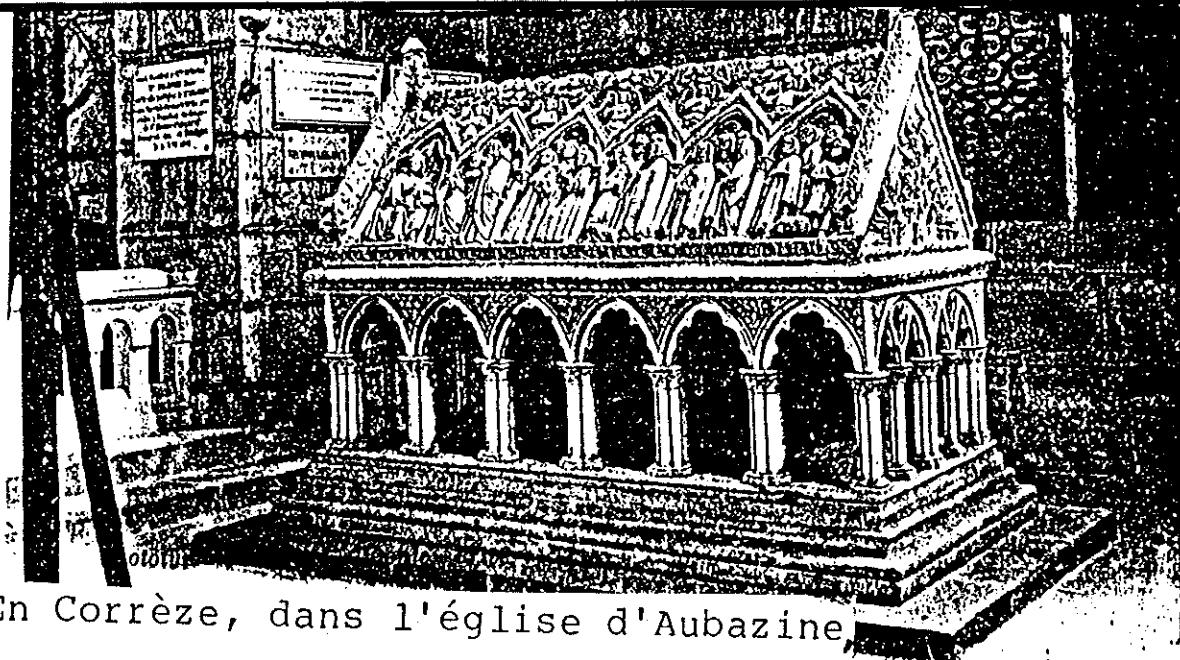


COULGENS RADIO
N° 1

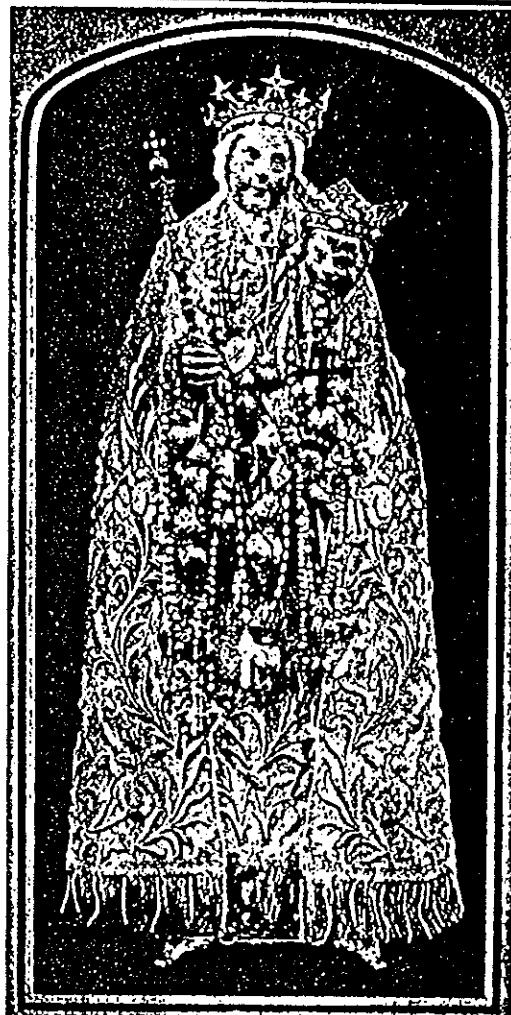
96.9 MHz Stéréo



Ce qui reste de l'Ordre religieux CISTERCIEN.
Tombeau, statues, abbayes, églises, ruines, chapelle.



En Corrèze, dans l'église d'Aubazine,
tombeau de Saint-Etienne.

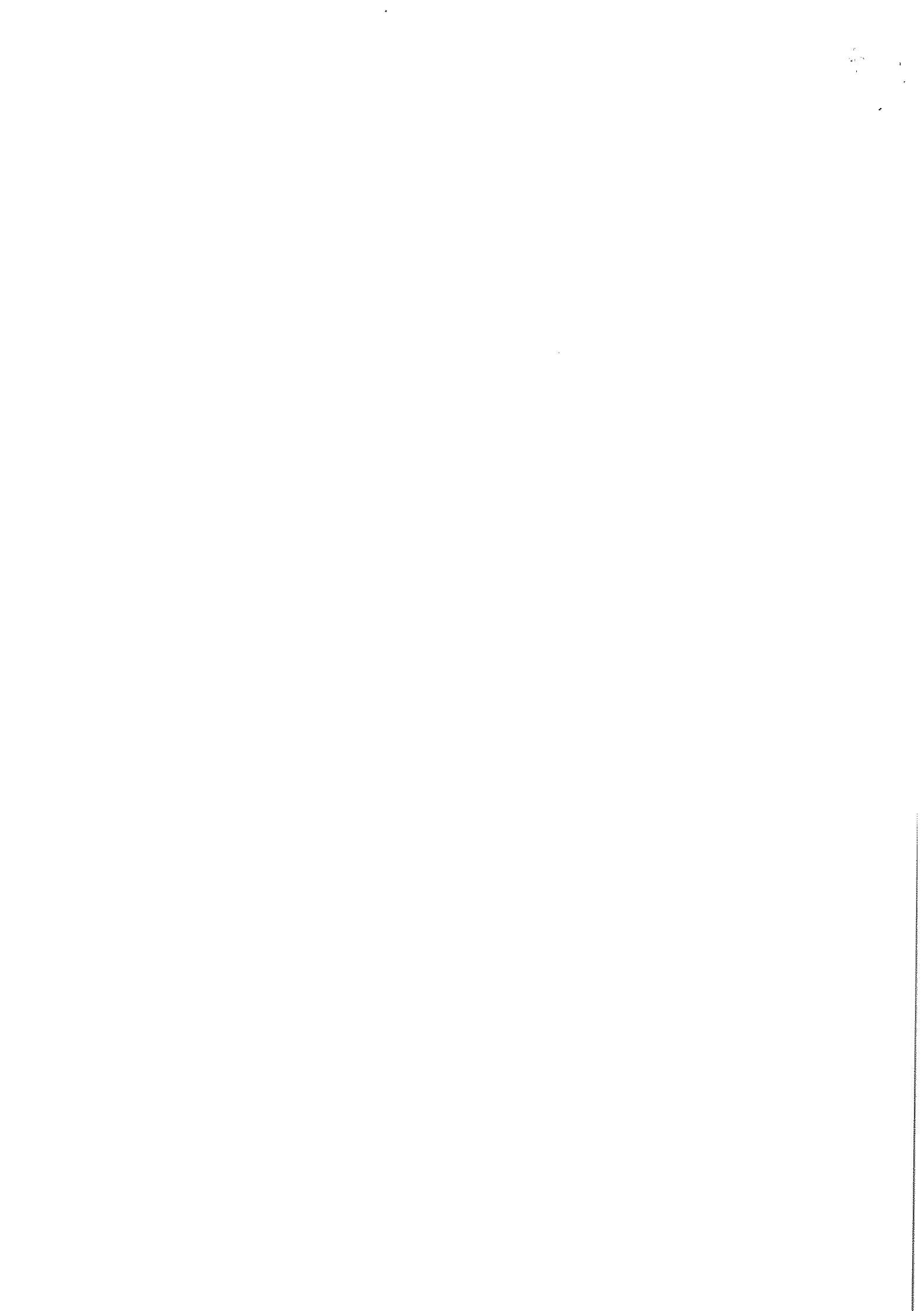


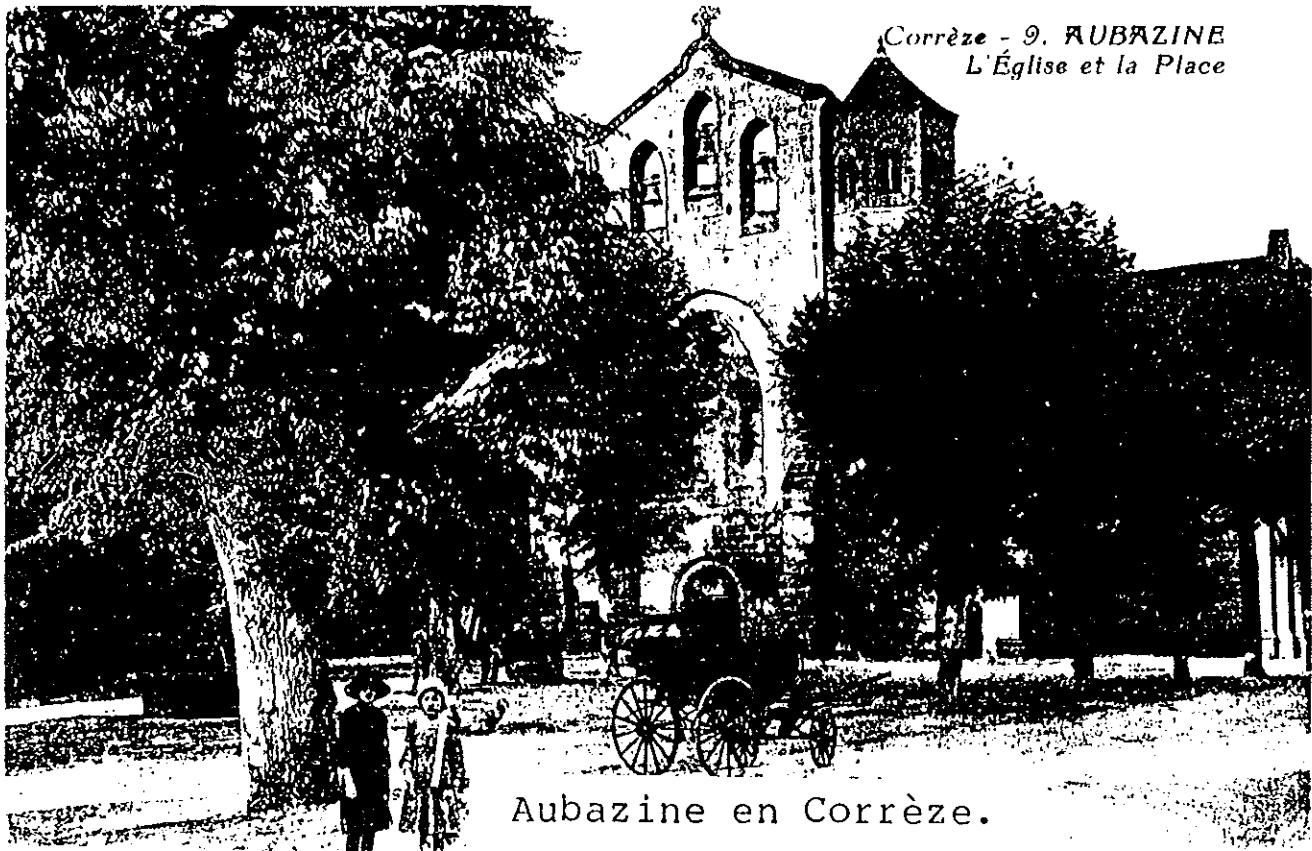
La statue actuelle
à Angoulême
de Notre-Dame d'Obézine.
XVI^e siècle.



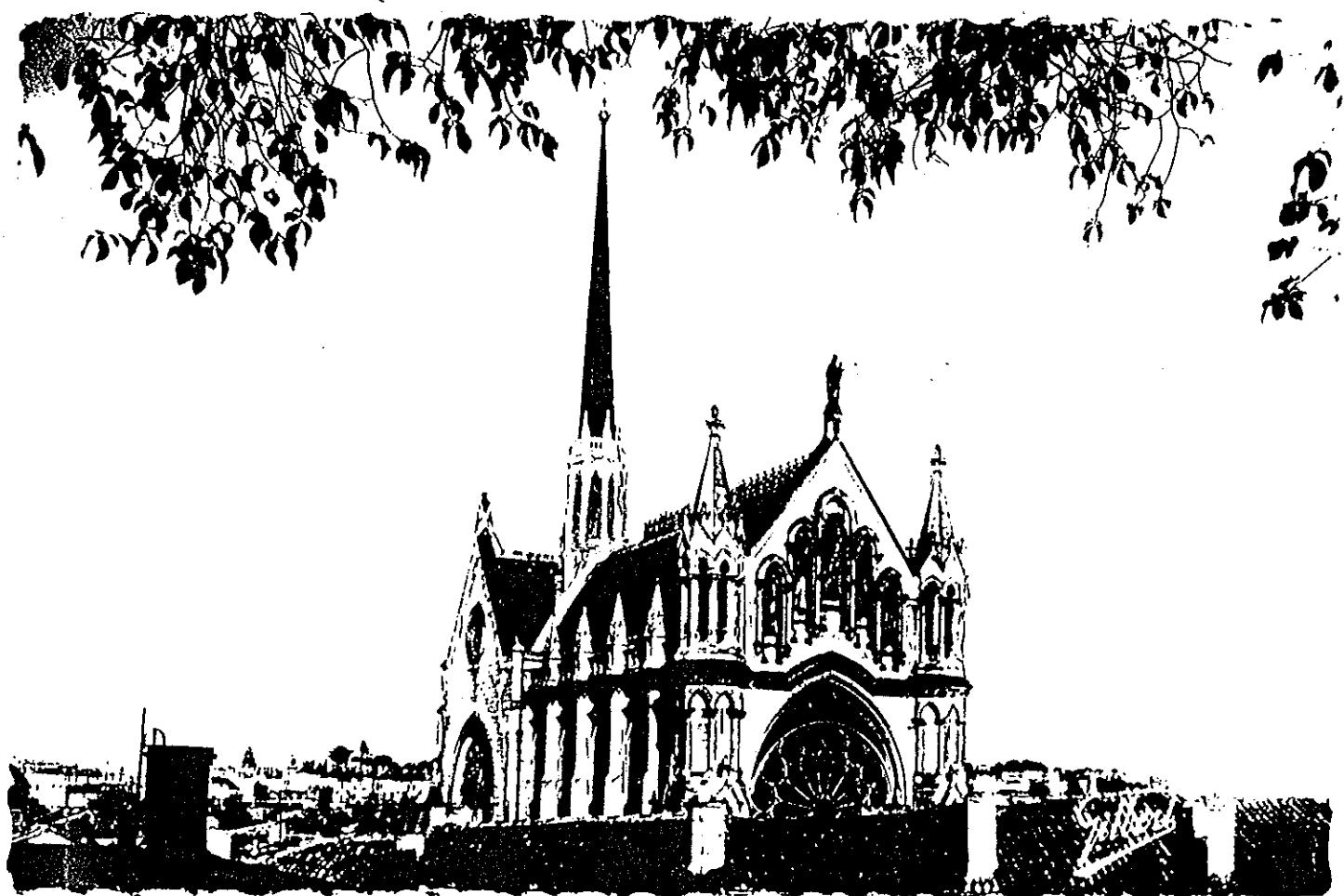
La statue en bois de Sainte-
Quitterie à Maillièvre, Landes.
XV^e siècle.

.../...

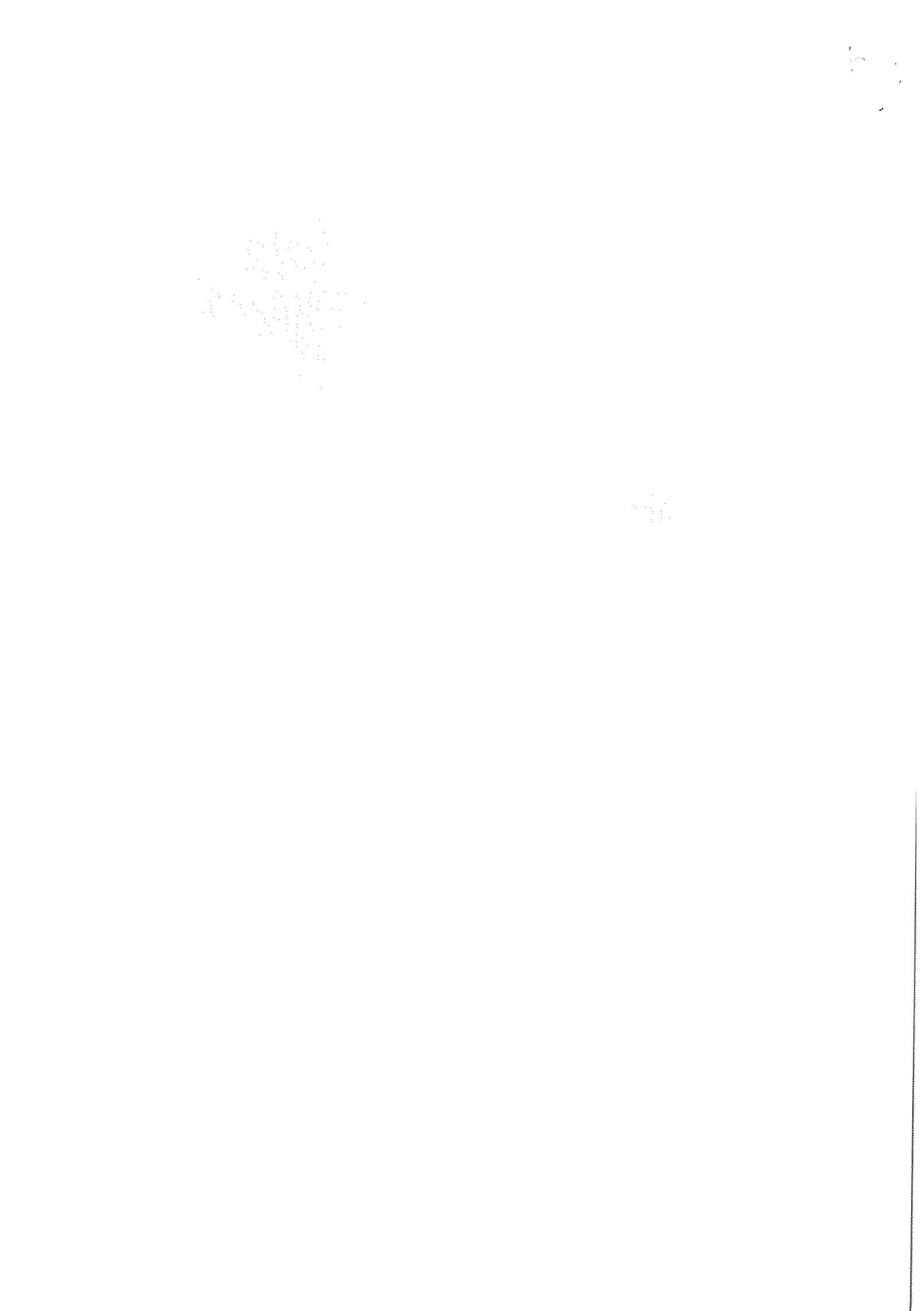


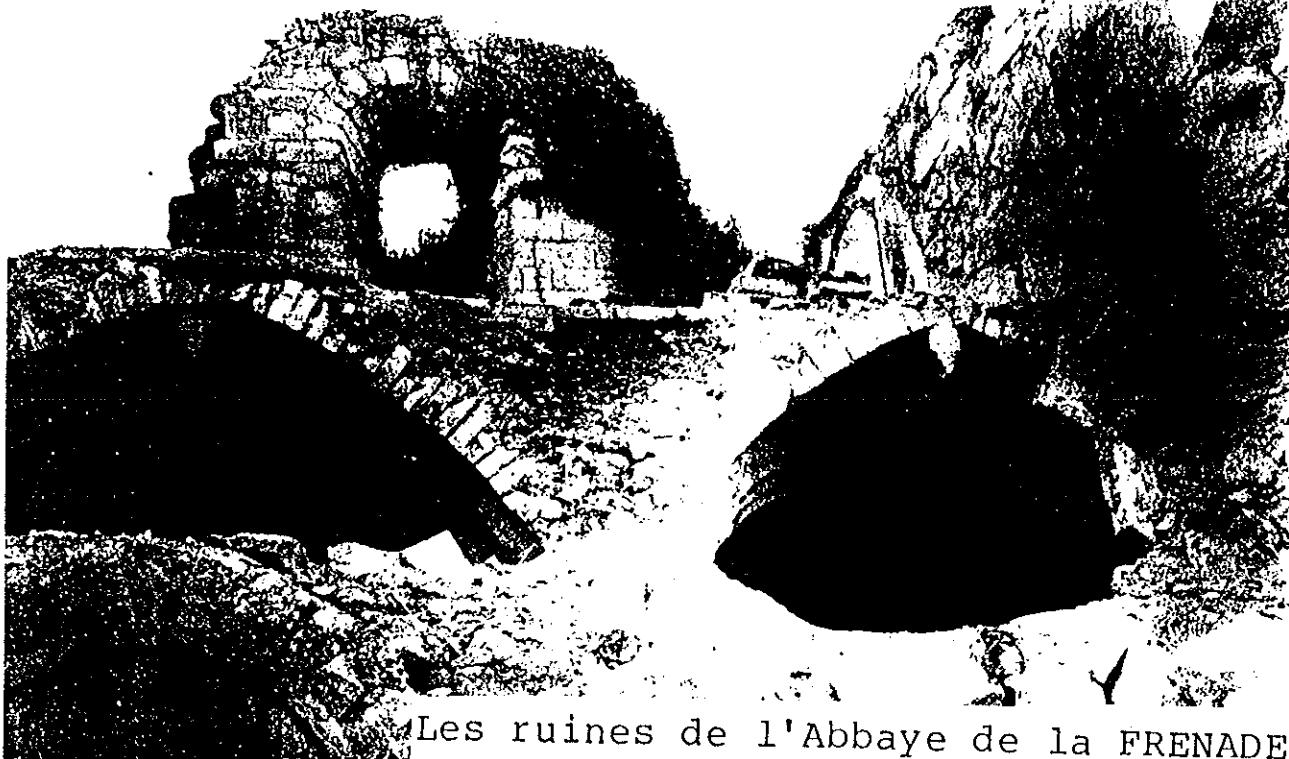


Aubazine en Corrèze.
l'Eglise abbatiale.



LA CHAPELLE D'OBEZINE construite en 1897.
ANGOULÈME





Les ruines de l'Abbaye de la FRENADE
à COGNAC. Réformée en 1166.

Les ruines de
l'église abbatiale

de Gros-Bos

"Font-Vive" à

Charras.

Deuxième quart

du XII^e siècle.



.../...



Entrée de la chapelle de la Cénobie
de Puymerle. Ordre religieux de Citeaux.

